

Convention Territoriale Globale

HAUT PAYS BIGOUDEN

2025-2029



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

HAUT PAYS BIGOUDEN

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : CCHPB

Coordination, rédaction, conception : CCHPB

Référence à utiliser : Convention Territoriale Globale 2025-2029 du Haut Pays Bigouden – CCHPB – 2024

Crédits photos : CCHPB, Adobe Stock, Freepik, Insee, Datagencebretagne, France mobilités, SIOCA, insights.arcgis

Sommaire

Article préliminaire : préambule	3
Article 1 - Objet de la Convention Territoriale Globale	7
Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la Commune de Communes du Haut Pays Bigouden	7
Article 4 - Les champs d'intervention du Conseil Départemental du Finistère	8
Article 5 - Les objectifs partagés au regard des besoins	8
Article 6 - Engagements des partenaires	10
Article 7 - Modalités de collaboration	10
Article 8 - Échanges de données	10
Article 9 - Communication	11
Article 10 – Évaluation	11
Article 11 - Durée de la convention	11
Article 12 - Exécution formelle de la convention	11
Article 13 - La fin de la convention	11
Article 14 - Les recours contentieux	12
Article 15 - Confidentialité	12

Liste des annexes

- Annexe 1 : Projet du Haut Pays Bigouden (diagnostic, gouvernance, plan d'orientation, évaluation)
- Annexe 2 : Moyens déployés en 2023 par la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- Annexe 3 : Statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales du Finistère représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Frédérique SCHNEIDER et par son Directeur, Monsieur Jean-Marc MALFRE dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF » ;

- Le Conseil départemental du Finistère représenté par son Président Monsieur Maël DE CALAN, dûment autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommé « le Conseil Départemental » ;

- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden représentée par sa Présidente, Madame Josiane KERLOC'H, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden » ;

et

- La Commune de Gourlizon représentée par son Maire, Monsieur, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Guiler-Sur-Goyen représentée par son Maire, Monsieur Jacques CARIOU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Landudec représentée par son Maire, Monsieur Yves LE GUELLEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Peumerit représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis CARADEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Plogastel-Saint-Germain représentée par sa Maire, Madame Annie BERRIVIN, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Plonéour-Lanvern représentée par sa Maire, Madame Josiane KERLOC'H, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Plovan représentée par son Maire, Monsieur Dominique ANDRO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Plozévet représentée par son Maire, Monsieur Gilles KEREZEON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Pouldreuzic représentée par son Maire, Monsieur Philippe RONARC'H, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Tréogat représentée par son Maire, Monsieur Alain GERBE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF du Finistère en date du 3 décembre 2024 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en date du 14 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Finistère ;

Vu les délibérations des conseils municipaux respectifs de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

ARTICLE PRELIMINAIRE : PREAMBULE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté, schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public, ...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire par :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique. Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et la collectivité locale et/ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et constitue un cadre politique d'une durée de 5 ans qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- Définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle permet notamment de :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- Faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- Rationaliser les instances partenariales existantes,
- Améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

La CAF du Finistère met en œuvre une offre globale de services et prestations légales, du financement des services aux familles ainsi que de leur accompagnement.

Pour accompagner les territoires dans leur stratégie de développement, elle mobilise une équipe de conseillers techniques ainsi que l'ensemble des fonds et dispositifs proposés par la branche Famille. Elle promeut une dynamique partenariale participative et adaptée aux réalités locales.

Pour exercer ses compétences dans le domaine social, le Département dispose de trois directions territoriales d'action sociale (DTAS), dont la mission est double : accompagner les Finistériens qui en ont besoin et soutenir les acteurs de proximité intervenant en faveur de la cohésion sociale.

Grâce à ce maillage territorial des centres départementaux d'action sociale (CDAS), le Département est présent au plus près de la population. Il peut ainsi accompagner les personnes vulnérables, coordonner les acteurs de l'action sociale de proximité et agir dans différents domaines : l'insertion, la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, la prévention dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la famille, et enfin la cohésion sociale.

Depuis 2022, cette approche globale et territoriale des enjeux de solidarité et de cohésion sociale s'intègre dans le Pacte Finistère 2030. Ainsi, de grands partenaires de l'action sociale qui interviennent dans les domaines de la prévention, de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle et de l'insertion sociale (centres sociaux, épiceries sociales...) sont financés par le Pacte.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a adopté son projet de territoire en 2019. Il est issu d'une concertation initiée en 2015. La CCHPB actualise actuellement ce projet, afin de tenir compte de l'évolution du territoire.

Le projet de territoire s'articule autour de trois axes stratégiques prioritaires :

- ✓ La valorisation du cadre de vie et la préservation de l'environnement ;
- ✓ Le développement économique en adéquation avec les ressources locales (notamment en lien avec le tourisme et les circuits courts) ;
- ✓ La préservation du lien social, par le développement d'une vie associative et culturelle active et historiquement bien implantée dans le Haut Pays Bigouden.

A partir de ces axes stratégiques, les élus ont adopté un plan d'action, dont la présente Convention Territoriale découle.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, les communes membres, souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet social global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Partageant des ambitions politiques communes, les parties s'engagent sur un projet commun établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.), sur ce territoire. L'objectif est d'élaborer un Schéma de développement dont on retrouve les déclinaisons dans le plan d'action.

La Convention Territoriale Globale clarifie et articule les champs de compétences et d'interventions de la Communauté de Communes, des communes, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et garantit la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- De définir les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les créations et extensions de micro-crèches ne pourront se faire que sous réserve de l'un de ces critères :

- un taux de couverture insuffisant ;
- un besoin de rééquilibrage de l'offre d'accueil aux familles du territoire ;
- un besoin d'accueil des familles fragilisées en voie d'insertion sociale ou professionnelle.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Selon ses statuts, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe les communes de Gourlizon, Guiler-Sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic et Tréogat autour de compétences partagées. Les compétences de la Communauté de Communes sont issues de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et sont présentées en annexe de la présente convention.

ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Les politiques sociales sont au cœur de l'action du Département.

✓ ***Le handicap : la priorité du mandat***

Le Pacte de Pleyben vise à faire de la MDPH du Finistère l'une des plus performantes de France, à créer 672 nouvelles places plus inclusives et à soutenir les aidants.

✓ ***Les actions en faveur des personnes âgées***

Le plan « Bien vieillir » a été lancé en janvier 2023 pour répondre aux besoins immédiats et anticiper le vieillissement des Finistériens. Les objectifs sont d'améliorer le maintien à domicile par le biais d'un soutien accru aux services d'aide à domicile (SAAD), de développer l'offre d'habitat intermédiaire et soutenir les EHPAD.

✓ ***La protection de l'enfance***

Des plans sont mis en place pour augmenter le nombre d'assistants familiaux, adapter l'offre aux besoins des enfants et améliorer les conditions d'accueil des mineurs non accompagnés. Le plan enfance prévoit également d'effectuer chaque année 2 500 visites de prévention à domicile autour de la naissance par les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile.

✓ ***L'insertion : une politique sociale fondée sur le travail***

Le Département a pour mission d'assurer l'insertion vers l'emploi des allocataires RSA. Le plan d'action RSA vise à dynamiser le parcours des allocataires, à les orienter vers les métiers en tension, à accroître le nombre et l'efficacité des dispositifs d'insertion, à favoriser la mobilité des allocataires, à promouvoir le juste droit et à intensifier la lutte contre la fraude et le défaut de mobilisation.

✓ ***L'action sociale de proximité en première ligne face à la pauvreté***

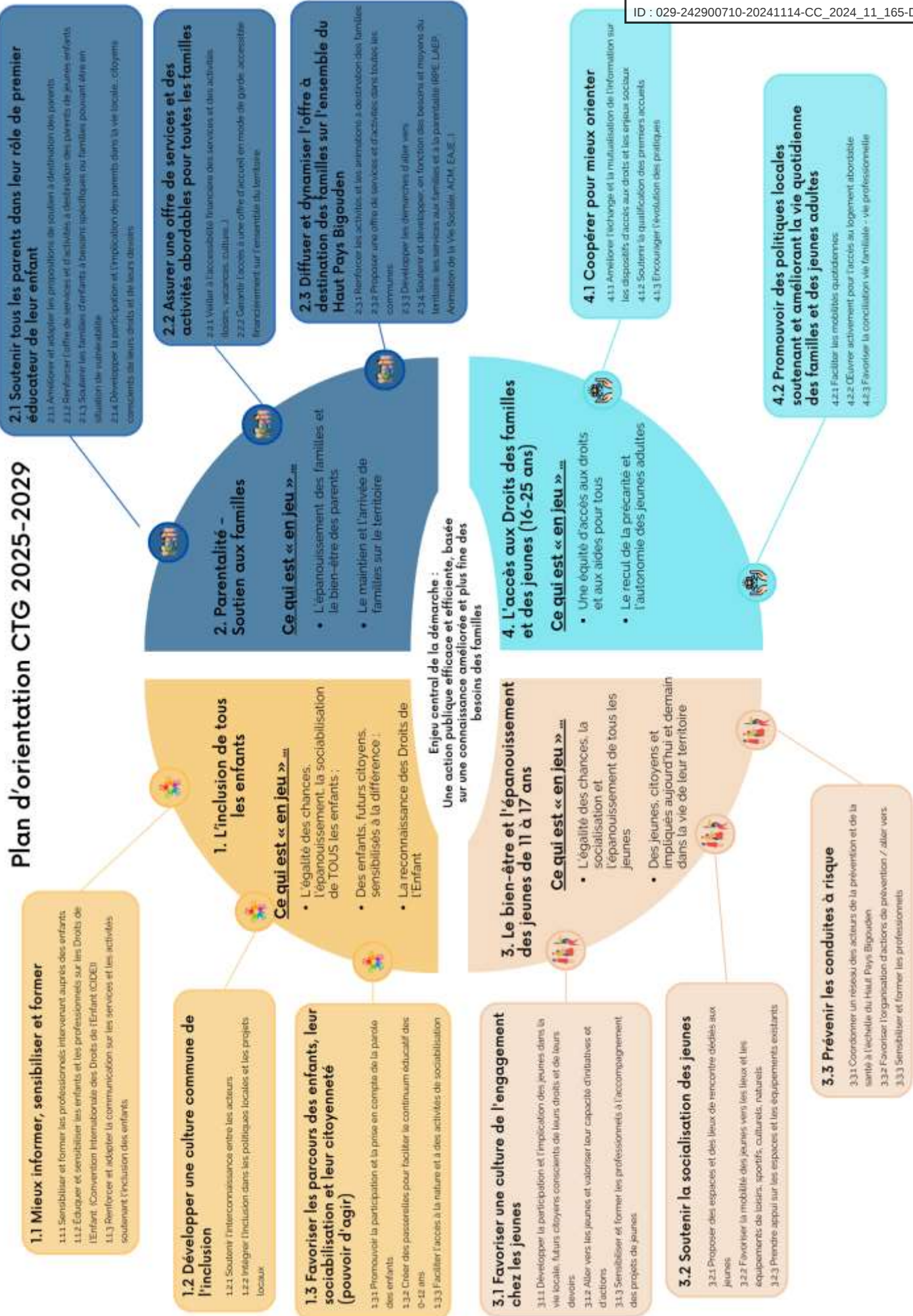
L'action sociale de proximité, déployée par trois directions territoriales de l'action sociale (DTAS), a deux missions clés :

- Mettre en œuvre les plans d'action élaborés par les directions thématiques, mais qui relèvent en grande partie de l'action des professionnels des DTAS (dans le champ de l'enfance ou de l'insertion par exemple) ;
- Accompagner au plus près du terrain les Finistériens en difficulté, en partenariat avec tous les acteurs publics ou associatifs qui interviennent dans ce champ.

ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic CTG mené en 2024 a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire du Haut Pays Bigouden. Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs de développement et de coordination sont les suivants :

Plan d'orientation CTG 2025-2029



ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention. La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile. A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels. Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les modalités de gouvernance suivantes et détaillées en annexe.

L'instance de pilotage stratégique est le Comité de pilotage, cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques techniques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage comprend les membres du comité de coordination. L'instance de mise en œuvre technique est le Comité Technique. Il formule des propositions à l'attention du comité de pilotage et accompagne la mise en œuvre des décisions. Il présente annuellement au comité de pilotage le bilan de la mise en œuvre du plan d'action et au terme de la convention, son évaluation complète. La liste des membres et les modalités de fonctionnement des instances partenariales, fixées d'un commun accord entre les parties, figure en annexe de la présente convention.

Les parties conviennent que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ces instances à titre consultatif.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données. Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention. Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties. Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

L'évaluation complète de la CTG porte sur la réalisation des objectifs posés dans la convention.

Elle est conjointement réalisée par les parties, préparée par le Comité technique et validée par le Comité de pilotage. Il s'agit de mettre en évidence l'effectivité des actions menées, leur efficacité, leur efficience et, dans la mesure du possible, leur impact social.

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan de développement / plan d'action, en annexe de la présente convention.

L'évaluation est réalisée, a minima, au terme de la présente convention. Elle permettra d'adapter les objectifs et engagements des parties pour la convention suivante. Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 au maximum. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - LES RECOURS CONTENTIEUX

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....20
 En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Directeur de la CAF du Finistère Jean-Marc MALFRE	La Présidente de la CAF du Finistère Frédérique SCHNEIDER
Le Président du Conseil Départemental du Finistère Maël DE CALAN	La Présidente de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Josiane KERLOC'H
Le Maire de la commune de Gourlizon	Le Maire de la commune de Guiler-Sur-Goyen Jacques CARIOU
Le Maire de la commune de Landudec Yves LE GUELLEC	Le Maire de la Commune de Peumerit Jean-Louis CARADEC
La Maire de la commune de Plogastel-Saint-Germain Annie BERRIVIN	La Maire de la commune de Plonéour-Lanvern Josiane KERLOC'H
Le Maire de la commune de Plovan Dominique ANDRO	Le Maire de la commune de Plozévet Gilles KEREZEON
Le Maire de la commune de Pouldreuzic Philippe RONARC'H	Le Maire de la commune de Tréogat Alain GERBE

Annexe 1

Le Projet

Convention Territoriale Globale

HAUT PAYS BIGOUDEN

2025-2029



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

HAUT PAYS BIGOUDEN

Sommaire

Edito	18
Le territoire en quelques mots	20
La Convention Territoriale Globale (CTG) : C'est quoi ?.....	25
Présentation de la Convention Territoriale Globale	26
Gouvernance et vie de la CTG	29
Les chargées de coopération.....	30
Évaluation de la CTG 2020-2024.....	31
Démarche d'élaboration de la CTG 2025-2029	37
<i>Les questionnaires</i>	38
<i>Les ateliers participatifs</i>	39
Le diagnostic partagé de territoire.....	40
La méthodologie	41
La population.....	42
Données sociales, financières et socio professionnelles	44
Le logement	47
La mobilité	50
L'accès aux Droits	51
L'inclusion	54
La famille - la parentalité.....	57
Petite-Enfance	64
Enfance	67
Jeunesse	69
En conclusion	76
CTG 2025-2029 Le projet / les actions	81
Les axes thématiques	82
Les enjeux identifiés, les orientations prises	83
L'évaluation 2025-2029 - comment mesurer l'impact social	100
Les indicateurs d'évaluation	101
Glossaire	102
Outils supports au Projet	104

Edito

Chères habitantes, Chers habitants du Haut Pays Bigouden,

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden accorde une attention particulière au bien-être et à l'épanouissement des familles, enfants et jeunes vivant sur son territoire.

Le soutien aux familles constitue un enjeu central pour l'attractivité des territoires et les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle. L'éducation représente un défi ; la qualité des services proposés ainsi que l'accès aux loisirs, à la culture, aux activités sportives, contribuent au bien-être des enfants et leur permettent de devenir des adultes épanouis et responsables.

C'est un enjeu de cohésion sociale pour notre société. Ainsi, depuis 2020, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est cosignataire – avec les communes membres, la CAF et le Conseil Départemental - d'une Convention Territoriale Globale (CTG), démontrant son engagement envers les familles et leurs enfants.

La convention arrivant à son terme en 2024, et en vue de la renouveler, la Communauté de Communes a lancé une concertation auprès de la population, des associations, des acteurs locaux et des partenaires. L'objectif était d'évaluer, tous ensemble, les besoins en matière de services aux familles à développer sur le territoire. Au travers de questionnaires et d'ateliers participatifs tenus en 2024, chacun a pu exprimer ses attentes et ses besoins.

Dans cette nouvelle CTG, l'inclusion de tous les enfants est définie comme un axe majeur. Au cours des cinq prochaines années, l'enjeu sera aussi d'identifier les besoins et les attentes des familles et de leurs enfants et ainsi de contribuer à la mise en place d'une société plus inclusive.

La CTG permettra également de renforcer les liens entre les acteurs et les structures de l'ensemble des communes du territoire. Une meilleure coordination et mise en réseau des structures à l'échelle du Haut Pays Bigouden favorisera les échanges entre professionnels et encouragera les mutualisations et la collaboration entre communes.

Ainsi, la nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029, se veut ambitieuse malgré un contexte contraint pour les collectivités territoriales, afin que chaque enfant, chaque jeune, puisse grandir et s'épanouir en Haut Pays Bigouden.

Josiane KERLOC'H Présidente de la CCHPB

Jean-Louis CARADEC Vice-Président délégué à la Jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Le territoire en quelques mots ...

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) se situe à l'ouest de la Cornouaille, au cœur de la baie d'Audierne.¹



Composée de 10 communes regroupant 18 450 habitants, elle s'étend sur 211,1 km². L'intercommunalité est un territoire à la fois rural et littoral : 4 des communes se situent le long de la Baie d'Audierne, sur la côte Atlantique.



Les derniers diagnostics démontrent une double attractivité sur le territoire :

- ✓ « Une façade Est du Haut Pays Bigouden avec une dominante « résidentielle » :
 - croissance des résidences principales plus importante que celle des résidences secondaires,
 - nombre de meublés de tourisme limité,
 - proportion de familles avec enfant(s) plus importante par rapport aux personnes seules,
 - indice de jeunesse favorable
 - évolution démographique stable ou en augmentation
- ✓ Une façade Ouest du Haut Pays Bigouden avec une dominante « littorale » :
 - attractivité des résidences secondaires et meublés de tourisme plus nombreux/ proportionnellement plus importants et qui évoluent plus vite que les résidences principales,
 - proportion de personnes seules plus élevée que celle des familles avec enfant(s),
 - indice de vieillissement élevé,
 - évolution démographique stable voire négative. »²

¹ Source : Observatoire des Territoires

² Source : Quimper Cornouaille Développement

La Communes de Communes du Haut Pays Bigouden n'a cessé de se développer en élargissant ses champs de compétence. En 2019, la collectivité a finalisé l'écriture de son projet de territoire global, fruit d'une concertation initiée en 2015. La CCHPB actualise actuellement ce projet, afin de tenir compte de l'évolution du territoire.

Un projet de territoire articulé autour de 3 axes stratégiques prioritaires

Le projet de territoire a permis d'identifier trois axes stratégiques prioritaires :

- ✓ La valorisation du cadre de vie et la préservation de l'environnement ;
- ✓ Le développement économique en adéquation avec les ressources locales (notamment en lien avec le tourisme et les circuits courts) ;
- ✓ La préservation du lien social, par le développement d'une vie associative et culturelle active et historiquement bien implantée dans le Haut Pays Bigouden.

A partir de ces axes stratégiques, les élus ont adopté un plan d'action, dont la présente Convention Territoriale découle.

Les compétences communautaires³

La loi fait la différence entre deux types de compétences : les compétences obligatoires et les compétences facultatives.

Parmi ses compétences facultatives, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est ainsi compétente en matière « d'action sociale d'intérêt communautaire », en faveur des jeunes et des familles.

Cela se traduit par :

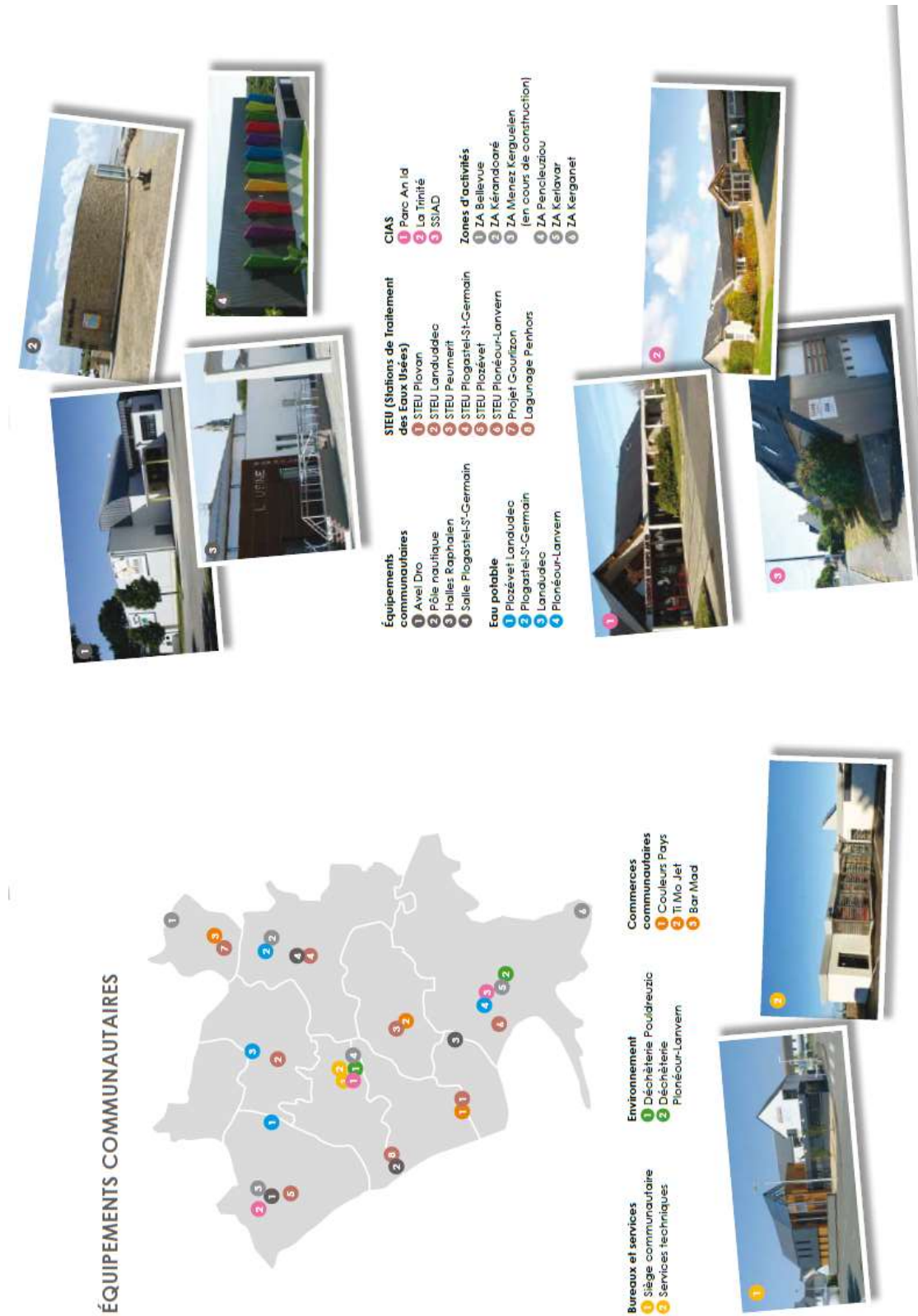
- ***« la mise en place d'une politique jeunesse à l'échelle communautaire :***
 - ✓ Par la gestion et l'animation d'une structure information jeunesse ;
 - ✓ Par la coordination et l'animation d'actions en faveur des jeunes ;
 - ✓ Par le soutien d'associations œuvrant pour l'animation jeunesse et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
 - ✓ Par le soutien d'initiatives jeunes.
- ***Le soutien, la coordination et l'animation d'actions de soutien à la parentalité. »***

³ Annexe : arrêté Préfectoral portant modification des statuts de la CCHPB



Les équipements culturels, sportifs et de la vie sociale

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden gère des équipements dits communautaires. Les communes du territoire sont par ailleurs équipées d'équipements sportifs, de salles polyvalentes ou de foyers, de bibliothèques. Enfin, le territoire peut s'appuyer sur un réseau dense d'associations, intervenant dans différents domaines : culture, sport, loisirs, santé, etc.



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

La Convention Territoriale Globale (CTG) : C'est quoi ?

Présentation de la Convention Territoriale

La Communauté de Communes du Haut-Pays Bigouden est cosignataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2024, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Communes membres de la Communauté de Communes et le Conseil Départemental du Finistère.



La CTG, c'est quoi ? Il s'agit d'une « démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant. »⁴ Elle peut permettre aux habitants d'ainsi bénéficier de nouveaux services, d'adapter ceux-ci aux attentes et besoins de la population, pour des actions plus coordonnées, diversifiées, innovantes.

Les objectifs de la démarche CTG

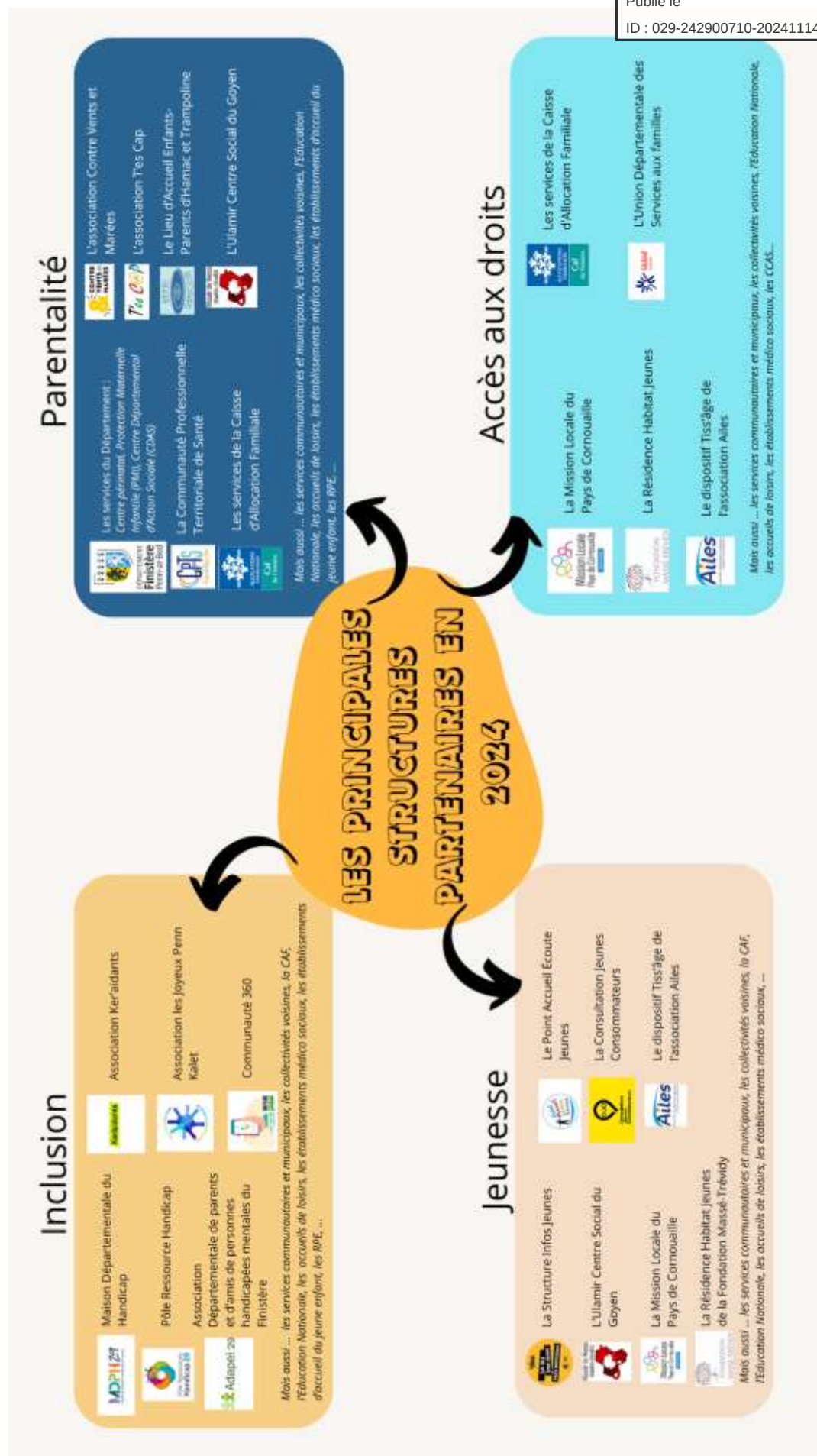
- Les enjeux politiques :
 - ✓ Adapter l'offre de service aux évolutions de la population et répondre aux besoins et attentes de la population
 - ✓ Favoriser et développer l'interconnaissance
 - ✓ Favoriser, poursuivre et développer de nouveaux partenariats
 - ✓ Interroger la mutualisation des services entre communes et EPCI
- Les enjeux méthodologiques :
 - ✓ Mettre en place une démarche coconstruite
 - ✓ Consulter des professionnels, des partenaires, des usagers, ...
 - ✓ Favoriser la participation et l'implication de tous dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet

La CTG du Haut-Pays Bigouden est mise en œuvre en collaboration avec de nombreux partenaires et notamment :

- ✓ Les services communaux et communautaires du Haut Pays Bigouden
- ✓ Les services du Conseil départemental du Finistère, du Conseil régional de Bretagne
- ✓ Les associations du territoire
- ✓ Les habitants
- ✓ Les Communauté de Communes voisines
- ✓ Les services de l'État, notamment Jeunesse et Sports et l'Éducation Nationale

⁴ Source CAF





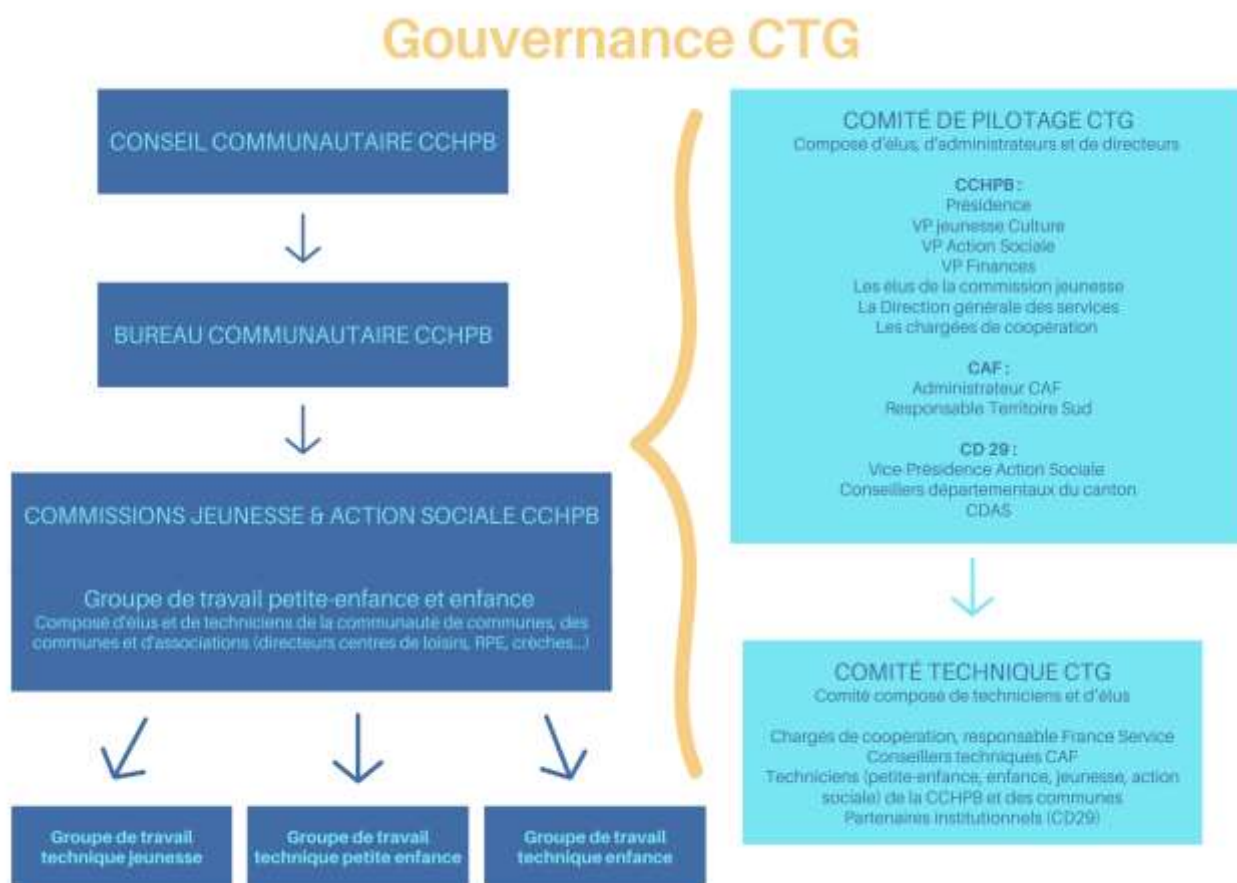
Gouvernance et vie de la CTG

Pour élaborer, évaluer et suivre la Convention Territoriale Globale, plusieurs instances de gouvernance se réunissent régulièrement.

Un Comité de pilotage CTG composé de représentants – élus et directions - des instances signataires se réunit à plusieurs reprises, en moyenne une à deux fois par an, afin de proposer, suivre et évaluer les orientations validées par la Communauté de Communes, notamment celles définies en commission Jeunesse.

En décembre 2023, une « équipe projet CTG », composée de représentants - élus et techniciens - des instances signataires, a été constituée afin de participer à l'évaluation de la CTG 2020-2024 et la construction de la future convention.

A l'issue de la signature de la CTG 2025-2029, le comité de pilotage poursuivra son travail de suivi et d'évaluation de la CTG en lien avec les différents groupes de travail, décrits ci-après.



Les chargées de coopération

Comme énoncé précédemment, plusieurs instances de gouvernance se réunissent régulièrement, existantes pour certaines, nouvelles pour d'autres, pour élaborer, suivre et évaluer la Convention Territoriale Globale.

Pour préparer, suivre et animer ces instances, la Communauté de Communes s'appuie sur deux chargées de coopération à temps complet (soit 2 ETP – Equivalent Temps Plein). La CAF participe au financement de 1.75 ETP (Equivalent Temps Plein) des 2 postes.⁵



En 2024, la Communauté de Communes a créé un second poste de chargé de coopération.

Leur rôle ?

- ✓ Mettre en œuvre et coordonner les orientations stratégiques de la CCHPB
- ✓ Piloter et suivre les projets définis dans le cadre de la CTG en lien avec la CAF et le CD 29
- ✓ Participer à l'élaboration de dispositifs adaptés aux spécificités locales

Et concrètement ?

Concrètement, les chargées de coopération sont notamment amenées à suivre les dispositifs contractuels (convention, subvention, ...), accompagner les partenaires du territoire, participer à différentes instances et réunions avec des partenaires et institutions, en lien avec leurs thématiques respectives :

- ✓ Une chargée de coopération petite-enfance, enfance, parentalité, handicap
- ✓ Une chargée de coopération jeunesse, parentalité, handicap

Les chargées de coopération vont animer, mener, suivre et évaluer le plan d'action présenté ci-après, fruit du travail du diagnostic partagé.



6

⁵ Plafond CAF 2024 : 24 000€ par poste selon quotité ETP

⁶ <https://fr.freepik.com/>

Évaluation de la CTG 2020-2024



Une évaluation des actions inscrites dans la CTG 2020-2024 a été effectuée en décembre 2022, lors d'un Comité de pilotage.

L'évaluation reprend les actions réalisées, celles qui sont en cours, à poursuivre et celles qui sont amenées à être développées davantage dans le cadre de la CTG 2025-2029.

Axe : Pilotage et coordination

Objectif : Développer et coordonner les actions jeunesse / Pilotage

Actions réalisées	Actions à poursuivre	Actions à développer
 Création d'un 2ème porte de coopération à la CCHPB, en lien avec la CAF et les communes de Plazévet et Plonéour-Lanvern	 - Animation de la commission jeunesse - Invitation des partenaires aux commissions - Participation aux rencontres départementales des chargés de coopération - Travail à l'échelle Ouest Cornouaille - Soutien la mutualisation des moyens (Coordination, conventions d'objectifs et de partenariat, minibus mutualisé) - Soutien financier des postes de chargé de coopération - Création d'instances de travail technique transversales aux thématiques CTG	 Développement du travail en réseau pour la réalisation d'actions communes

Axe : Jeunesse 11/30 ans - Information jeunesse / Prévention

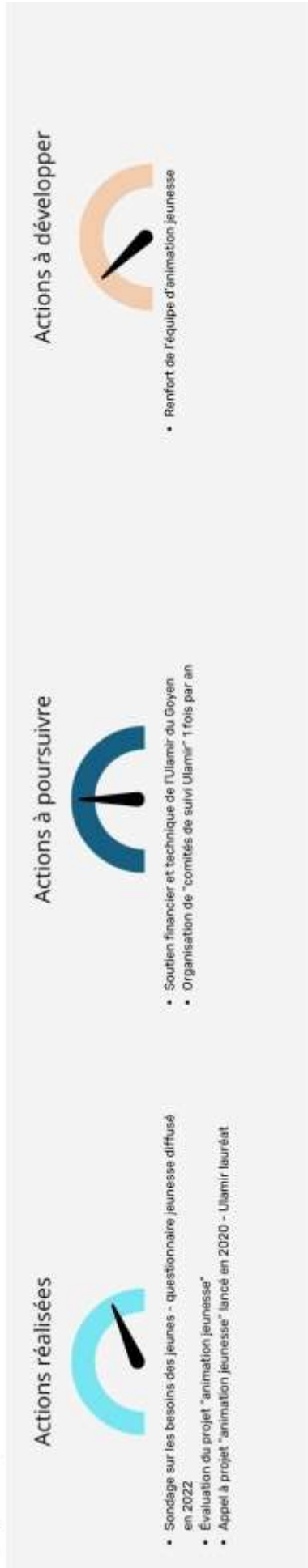
Objectifs : Animer l'information et favoriser l'accès aux droits / Développer les actions "aller vers"

Actions réalisées	Actions à poursuivre	Actions à développer
 - Proposition de lieux ressources sur le territoire : ouverture du local de la Structure Infos Jeunes à Pont-l'Abbé - Mise en place de permanences d'acteurs jeunesse à France Services (MLPC, CDC, PAEC...)	 - Information et orientation des jeunes et leurs familles par la mise en place d'actions itinérantes de la Structure Infos Jeunes à l'échelle du Pays Bigouden - Soutien d'actions de prévention auprès des jeunes, de leurs familles et des professionnels et notamment lors d'événements festifs - Mise en œuvre de projets d'animation et de prévention au sein des établissements scolaires	 - Organisation de temps de rencontres jeunes/élus - Développement de la présence des professionnels de la SIJ sur territoire du Haut Pays Bigouden - Participation aux groupes de travail et aux actions de la CPTS - Participation au groupe "prévention" du Pays Bigouden

Évaluation du plan d'action de la CTG 2020-2024 - exemples d'actions réalisées, à poursuivre et en cours

Axe : Jeunesse 11/30 ans - Animation jeunesse

Objectif : Faciliter l'accès aux loisirs



Axe : Jeunesse 11/30 ans - Insertion sociale et professionnelle

Objectifs : Apporter prévention et soutien aux jeunes les plus fragiles pour accéder à l'autonomie d'une vie adulte / Animer l'information et favoriser l'accès aux droits / Développer les actions "aller vers"



Évaluation du plan d'action de la CTG 2020-2024 - exemples d'actions réalisées, à poursuivre et en cours

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Axe : Jeunesse 11/30 ans - Projet d'initiatives jeunes

Objectif : Accompagner et valoriser les projets de jeunes



Axe : Parentalité

Objectifs : Soutenir des actions parentalité / Proposer une offre de services adaptée aux besoins des familles



Évaluation du plan d'action de la CTG 2020-2024 - exemples d'actions réalisées, à poursuivre et en cours

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Axe : Petite-enfance / enfance

Objectif : Accompagner la coordination et le travail en réseau des acteurs pour une prise en compte globale de l'enfant

Actions réalisées		Actions à poursuivre		Actions à développer	
					
Création d'un deuxième poste de chargé de coopération communautaire : petite-enfance, enfance, parentalité, handicap		- Coordination des acteurs avec l'organisation de comités techniques - Groupes de travail petite-enfance, enfance - Maintien de la dynamique de travail sur les Semaines de la Petite Enfance, en lien avec le Pays Bigouden Sud		Poursuite du travail et des réflexions engagés sur l'état des lieux des moyens nécessaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap	

Axe : Observation sociale

Objectifs : Mettre à disposition des instances de pilotage, des éléments de connaissance de nature à faciliter la prise de décision concertée / Rester en veille sur les besoins de la population / Mesurer les priorités et adapter les politiques sociales

Actions réalisées		Actions à poursuivre		Actions à développer	
					
Analyse des besoins sociaux réalisés en 2019		Définition d'une gouvernance CTG : mise en place de Copil, équipe projet		Mise à jour et partage des données de diagnostic pour la CTG 2025-2029	

Axe : Communication

Objectif : Renforcer la communication et la lisibilité des actions

Actions réalisées		Actions à poursuivre		Actions à développer	
					
- Création d'un outil de communication à destination des familles (guide annuaire) - Création d'un padlet pour la communication entre les acteurs du secteur enfance		- Renforcement de la communication des services et structures - Communication sur les dispositifs existants		Mutualisation des outils de communication	

Évaluation du plan d'action de la CTG 2020-2024 - exemples d'actions réalisées, à poursuivre et en cours

En quelques mots ...



Un travail
partenarial **fort**



Des actions à
développer encore
davantage



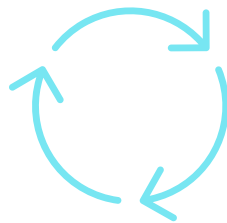
Une
communication à
renforcer

Démarche d'élaboration de la CTG 2025-2029

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a engagé une démarche participative et collaborative, permettant à chacun de prendre part aux échanges et réflexions. Elus, familles, services, partenaires institutionnels et associatifs ont ainsi été sollicités.

Au-delà des différentes instances de gouvernance et de réflexion, les usagers mais également les professionnels intervenant sur le territoire ont été sondés via des questionnaires en ligne. Des groupes de travail interprofessionnels ont également été menés par les chargées de coopération. Des ateliers participatifs ont été proposés, associant les élus, les usagers, les professionnels et les partenaires.

Fruit d'une réflexion commune et partagée, la Convention Territoriale Globale 2025-2029 vise à développer l'offre de service pour les usagers.



➤ Approche quantitative

La CTG 2020-2024 s'appuie sur une analyse des besoins sociaux, menée en 2019 et sur un état des lieux réalisé par la CAF du Finistère.

Pour la CTG 2025-2029, les deux chargées de coopération de la Communauté de Communes ont capitalisé, actualisé et analysé des données brutes existantes (statistiques CAF, INSEE, Département, communes...). Afin de rendre compte des évolutions, celles-ci ont été comparées aux données figurant dans l'analyse des besoins sociaux de 2019.

➤ Approche qualitative

L'équipe projet CTG a élaboré des questionnaires à destination des familles et professionnels du territoire permettant d'évaluer les besoins des familles. La Communauté de Communes a également mené des ateliers participatifs.

Les questionnaires

Un questionnaire dédié aux familles a été diffusé par la CCHPB en mars et avril 2024. 329 personnes y ont répondu, soit plus de 10 % des familles que compte le territoire.

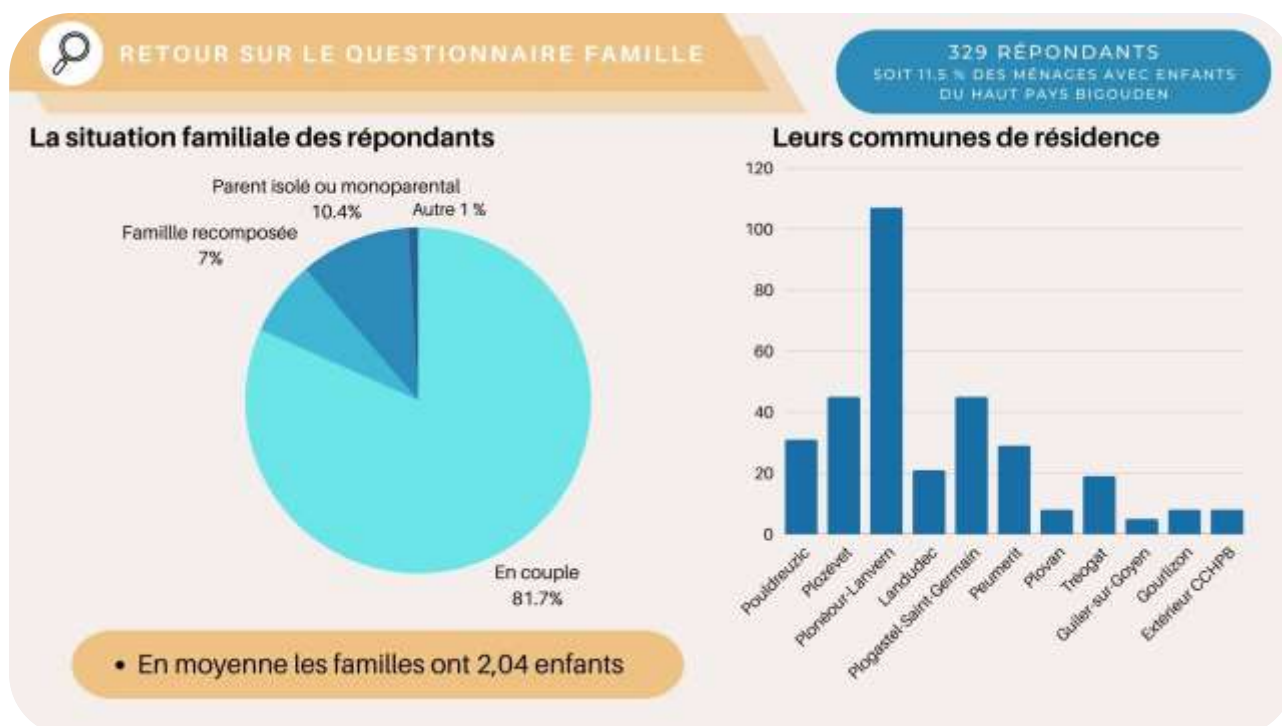
Un questionnaire axé sur l'évaluation du besoin en Lieu d'Accueil Enfants Parents a été diffusé à la suite. Il a permis de recenser l'avis de 53 familles.

Deux autres questionnaires, l'un destiné aux élus-professionnels et bénévoles du territoire, le second concernant les besoins relatifs à l'inclusion, n'ont pu être analysés, faute de réponses suffisantes. D'autres modalités de recensements des avis et besoins pour ces publics seront réfléchis et mis en œuvre au cours de la prochaine convention.



En 2022, un questionnaire a été diffusé aux jeunes adolescents du territoire, pour connaître leurs pratiques et leurs besoins en termes de loisirs et d'activité.

La synthèse des données récoltées avec les questionnaires « famille » et « adolescents » est diffusée sous forme de vignettes tout au long du document, en fonction des thématiques traitées.



Les ateliers participatifs

Quatre ateliers thématiques ont été organisés entre juin et juillet 2024, réunissant 20 participants en moyenne, représentant des élus communaux, communautaires et associatifs, des bénévoles, des professionnels et des habitants. À noter que le contexte (calendrier contraint, échéances électorales notamment) n'a pas favorisé la mobilisation attendue.

Les 4 ateliers ont été menés autour des 4 axes thématiques : Inclusion, Parentalité, Jeunesse et Accès aux Droits.

Les ateliers CTG

Elus, parents, bénévoles, professionnels...

Afin de déterminer collectivement les enjeux sociaux pour le territoire et de définir des premières pistes d'actions, la Communauté de Communes soutient les élus, les professionnels, les bénévoles associatifs et les habitants à la construction de ce projet social de territoire.

C'est à ce titre que nous vous convions à participer aux ateliers suivants :

LUN 24 JUIN 17h30 - 20h30 Mairie de Pléneuf	L'inclusion de tous les enfants (0 à 12 ans) Comment faciliter le bien grandir des enfants en situation de fragilité (en situation de handicap, vivent dans des familles en situation de précarité, victime ou témoin de violence, allophone) ? Quelles améliorations en termes d'accueil, de scolarisation, d'accès aux loisirs, au sport, à la culture ?
MER 26 JUIN 17h30 - 20h30 Salle polyvalente de Pléneuf-Lanvern	Le soutien aux familles - la parentalité Comment mieux accompagner les familles sur le territoire ? Dans quels domaines renforcer le soutien ? et sous quelles formes ?
JEU 27 JUIN 14h - 17h Salle Jeanne d'Arc de Pléneuf	Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans Comment améliorer leur qualité de vie et leur vie sociale sur le territoire ? Quelles priorités en termes d'accès aux loisirs, au sport, à la culture, de participation à la vie locale, de renforcement de leur citoyenneté et de leur bien-être en général ?
LUN 01 JUILLET 17h30 - 20h30 Salle polyvalente de Landerneau	L'accès aux droits des familles et des jeunes adultes (16-25 ans) Comment mieux les informer sur leurs droits et les aides existantes ? Dans quels domaines renforcer l'accès aux droits et les aides (logement, mobilité, emploi, santé, culture...) ?

Je m'inscris

QR code pour s'inscrire

Ces ateliers participatifs avaient pour objectifs de :

- ✓ **Partager le diagnostic**
 - Les points forts et les points d'effort du territoire ;
 - Les services et les actions déployés pour répondre aux besoins et aux attentes des familles ;
 - Les usages et les appréciations des habitants.
- ✓ **Identifier les enjeux prioritaires**
 - Ce que le territoire et ses acteurs ont à gagner à agir en faveur des familles et des jeunes adultes.
- ✓ **Déterminer des pistes d'actions prioritaires clés**
 - Les services et les actions à améliorer / à renforcer ou qu'il serait utile de créer.

Pour l'animation des ateliers, la Communauté de Communes a été accompagnée par l'agence V°IF, spécialisée dans l'élaboration coopérative de projets sociaux de territoire.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Le diagnostic partagé de territoire

La méthodologie

Comme évoqué précédemment, le diagnostic présenté ci-après s'appuie sur plusieurs sources de données, et notamment celles :

- de l'INSEE,
- de la MSA, la CAF
- de l'Observatoire des territoires
- de l'Éducation Nationale
- des Services des collectivités (Conseil Départemental, communes, CCHPB)
- des partenaires associatifs (Mission Locale, PAEJ, ULAMIR, ...)

Ce diagnostic s'appuie également sur l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2019.



Les années de référence indiquées peuvent différer d'un indicateur à un autre. Cela s'explique par le fait que les organismes n'ont pas le même calendrier d'actualisation de leurs données d'une part, mais cela peut également s'expliquer par le contexte d'autre part. Par exemple, certaines données n'ont pas été actualisées en 2020 au regard de la crise sanitaire.

Enfin, le diagnostic a pu être partagé avec les partenaires et usagers du territoire, en s'appuyant sur :

- Des questionnaires sur des thématiques ciblées
- Des ateliers participatifs, animés en juin-juillet 2024



La population

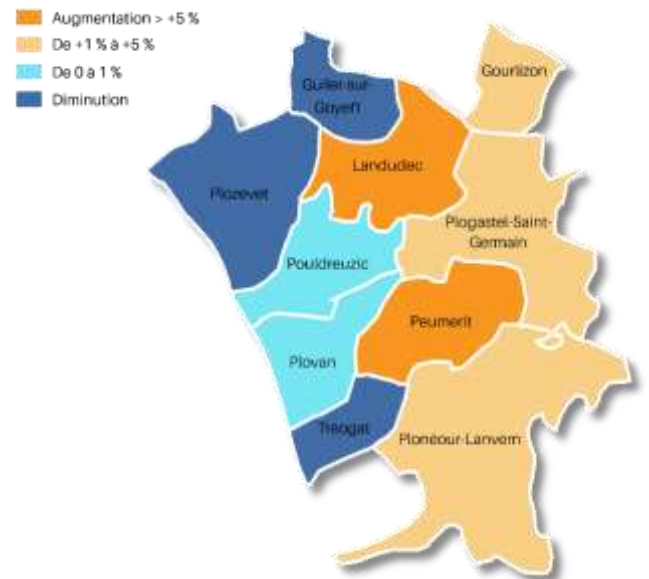
En 2021, la Communauté de Communes compte 18 529 habitants. La commune la plus peuplée du territoire est Plonéour-Lanvern avec 6 347 habitants et la plus faiblement peuplée est Guiler-sur-Goyen avec 523 habitants. La densité de population est relativement faible et se situe en dessous de la moyenne départementale et nationale : le territoire compte 87,8 habitants au km², contre 136,9 habitants au km² dans le Finistère et 106,5 habitants au km² au niveau national. ⁷



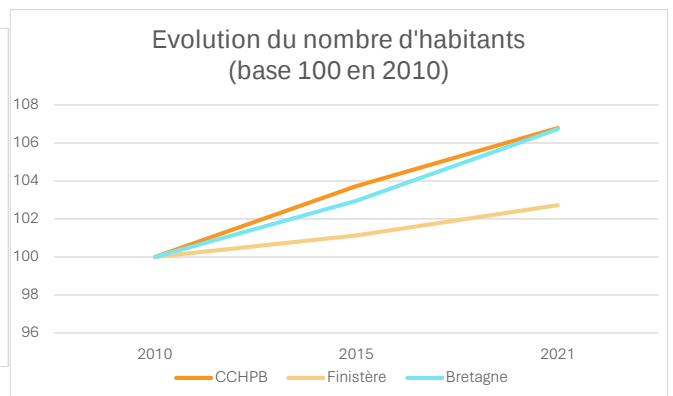
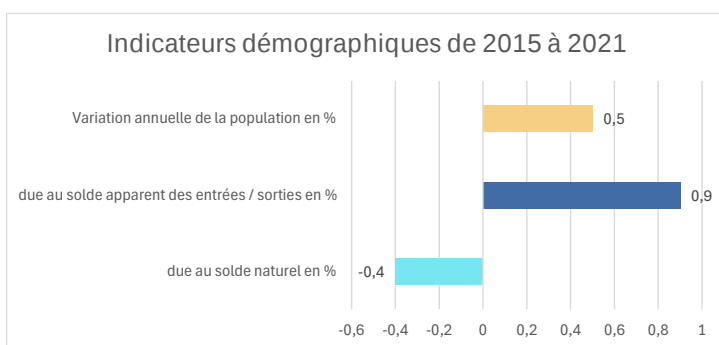
18 529 habitants en 2021 soit **2,70 %** d'habitants en plus depuis 2016

	2016	2021	
Commune	Population	Population	Taux de variation de la population entre 2016 et 2021
Guiler-sur-Goyen	532	523	-1,72
Plozévet	2980	2940	-1,36
Tréogat	583	578	-0,87
Pouldreuzic	2137	2143	0,28
Plovan	680	682	0,29
Plogastel-Saint-Germain	1929	2006	3,84
Gourlizon	897	937	4,27
Plonéour-Lanvern	6071	6347	4,35
Landudec	1419	1495	5,08
Peumerit	800	878	8,88
Total HPB	18028	18529	2,70
Finistère	908249	921638	1,45
Bretagne	3306529	3394567	2,59

Evolution de la population du Haut Pays Bigouden entre 2016 et 2021



Depuis 2010, la population a globalement augmenté en Bretagne, dans la Finistère et en Cornouaille, mais le Haut Pays Bigouden connaît une croissance de la population plus importante.⁸

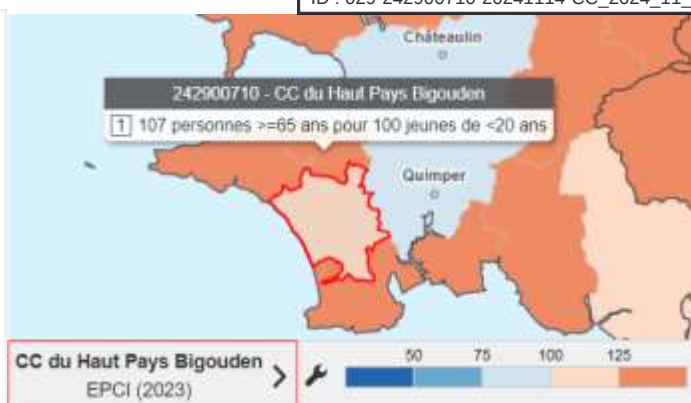


En 2021, le Haut Pays Bigouden compte 232 décès et 188 naissances domiciliées. Le nombre plus important de décès par rapport aux naissances explique une baisse du solde naturel de - 0,4 % entre 2014 et 2021. **L'augmentation de la population sur le Haut Pays Bigouden est liée au solde migratoire positif de +0,9 %.**

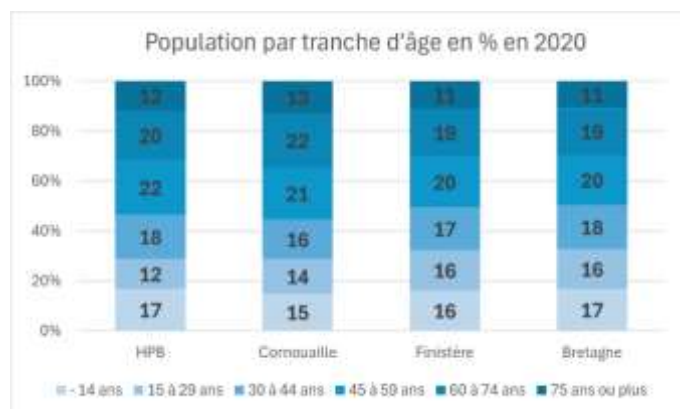
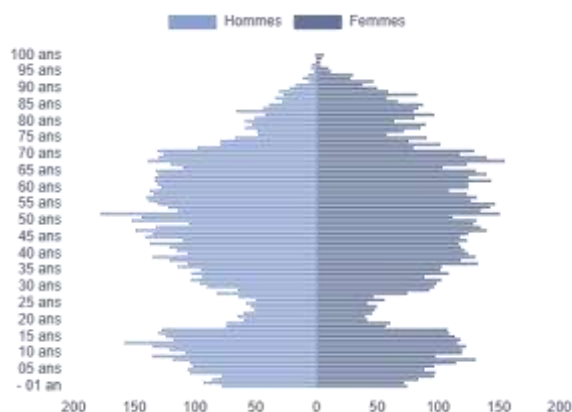
⁷ Source : Insee, RP2016, RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

⁸ Source : Sources : Insee, RP2016, RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

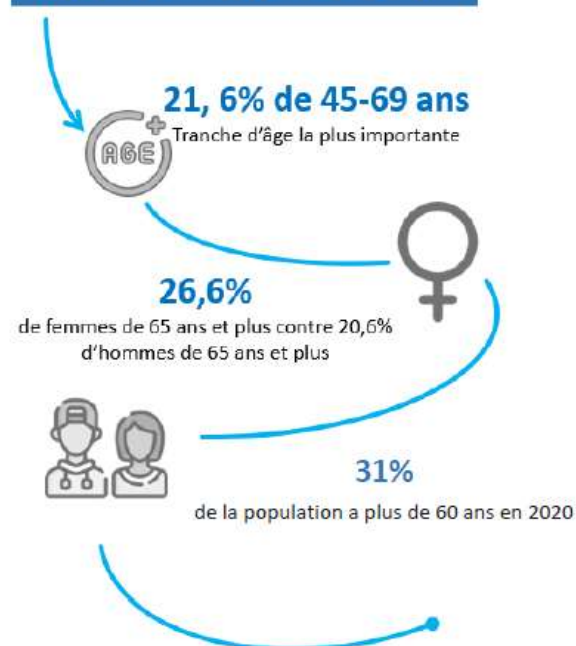
Indice



La population du Haut Pays Bigouden se caractérise par une forte représentation des plus de 60 ans, supérieure à la moyenne bretonne. En revanche, le territoire est moins vieillissant que le reste de la Cornouaille et reste familial avec une part importante d'enfants de moins de 14 ans et d'adultes de 30/59 ans. La part des 15/29 ans est sous-représentée sur le territoire en comparaison de la Cornouaille, du Finistère et de la Bretagne.

Pyramide des âges 2020¹⁰

REPARTITION PAR AGE



⁹ Source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

¹⁰ Source : datagencebretagne consulté en mars 2024

Données sociales, financières et socioprofessionnelles

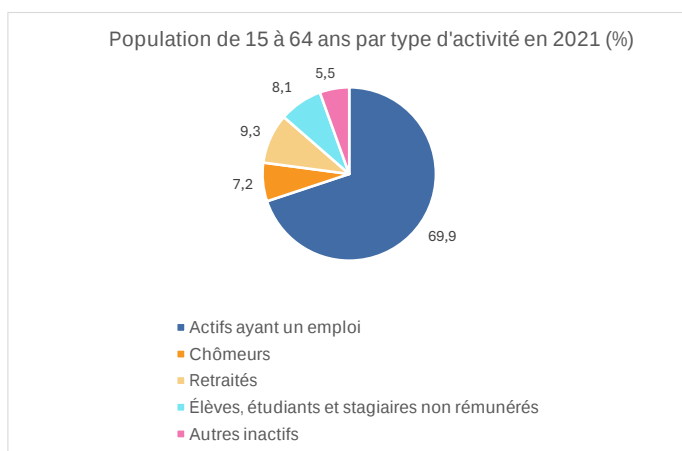
En 2021, le revenu médian du Haut Pays Bigouden s'élève à 22 560 €, avec un taux de pauvreté estimé à 9,8 %. En comparaison, le revenu médian du Finistère s'élève à 23 220 €, avec un taux de pauvreté estimé à 10,8 %. Cela signifie que dans le Haut Pays Bigouden, 9,8 % de la population gagne moins de 13 536 € par an. On constate que les classes d'âge les plus pauvres sont les jeunes adultes de 30 à 39 ans et les adultes de 50 à 59 ans. Même si le revenu médian tend à évoluer depuis 2016, il reste inférieur à la moyenne finistérienne. En revanche, le taux de pauvreté est moindre comparé à celui du Finistère.

Sur le territoire, la moitié des ménages est imposable ; ce qui est similaire à l'échelle du département (51 %).

En 2021, on constate que le revenu disponible des ménages les plus modestes (1^{er} décile - 13 970 €) est largement inférieur au revenu disponible des ménages les plus aisés (9^{ème} décile - 34 830 €). Cet écart est toutefois inférieur à la moyenne du Département.



Revenu médian en 2021 : **22 560 €**
soit une évolution de 12,85 % depuis 2016



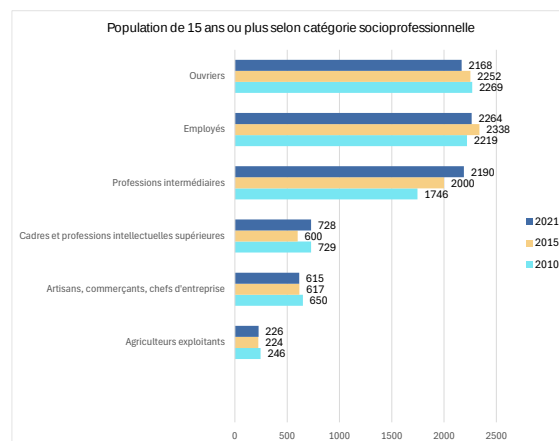
En 2021, sur le Haut Pays Bigouden, 69,9 % de la population est en activité, avec un emploi.

On dénombre 9,3 % de retraités, et 8,1 % d'étudiants.

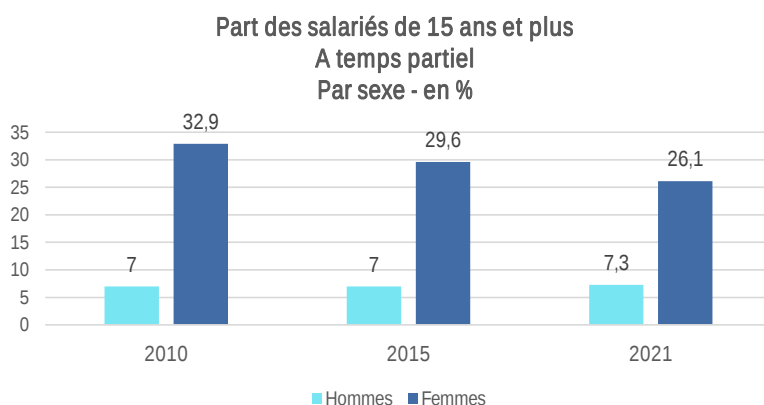
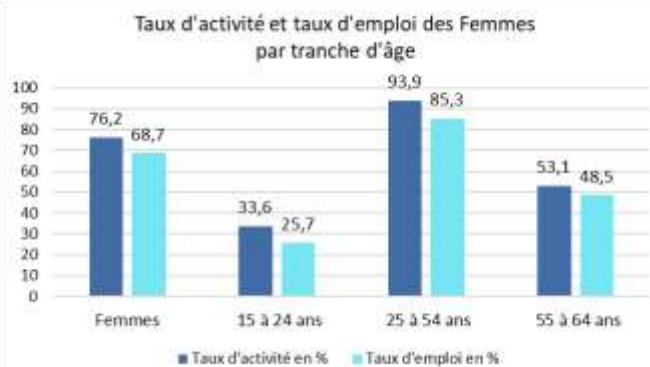
7,2 % de la population est au chômage, soit une moyenne inférieure au Finistère, qui, en 2020, comptabilisait 8,3 % de personnes au chômage.

Parmi ces actifs, la part des employés est la plus représentée en 2021. Elle a cependant reculé, tandis que la part des professions intermédiaires a davantage augmenté. Le Haut Pays Bigouden compte également une grande part d'ouvriers (2 168 en 2021).

La catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs est la moins présente sur le territoire, avec 226 agriculteurs en 2021.

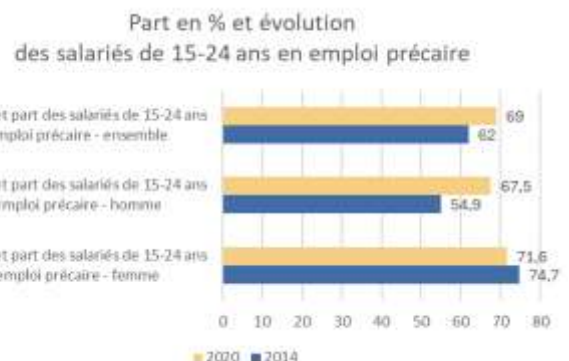


Le taux d'activité (soit les personnes en emploi ou au chômage) des femmes sont légèrement inférieurs à ceux des hommes. Il y a davantage de disparités dans la tranche d'âge 15-24 ans : les femmes sont moins en activité entre 15 et 24 ans que les hommes (9,3 points d'écart). A l'inverse, il y a peu d'écart pour l'activité des femmes et des hommes entre 55 et 64 ans (moins de 1 point). On constate que la tranche d'âge 25-54 ans est la plus active, que cela soit chez les femmes ou chez les hommes.



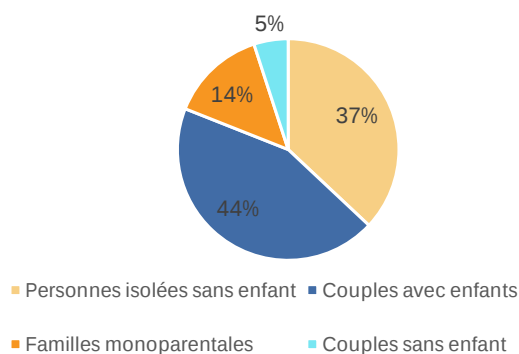
Même s'il tend à diminuer, de manière progressive, on constate que le taux de femmes à temps partiel est largement supérieur à celui des hommes (26,1 % de femmes sont à temps partiel en 2021 contre 7,3 % d'hommes). La part des hommes à temps partiel stagne, malgré une très légère hausse en 2021, qui peut toutefois s'expliquer par la crise sanitaire COVID-19, qui avait impacté toute activité.

La part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire tend – dans l'ensemble – à augmenter entre 2014 et 2020, passant ainsi de 62 % à 69 % sur le Haut Pays Bigouden. On constate cependant qu'elle augmente considérablement chez les hommes, passant de 54,9 % à 67,5 %, tandis qu'elle diminue chez les femmes, passant de 74,7 % à 71,6 %.



Evolution des allocataires CAF, sur le HPB entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'allocataires	3 010	3 061	2 986	2 967	2 950
Nombre de personnes couvertes	7 957	7 963	7 913	7 803	7 803
Taux de couverture	43,7%	43,7%	43,5%	42,9%	42,3%

Situation familiale des allocataires CAF

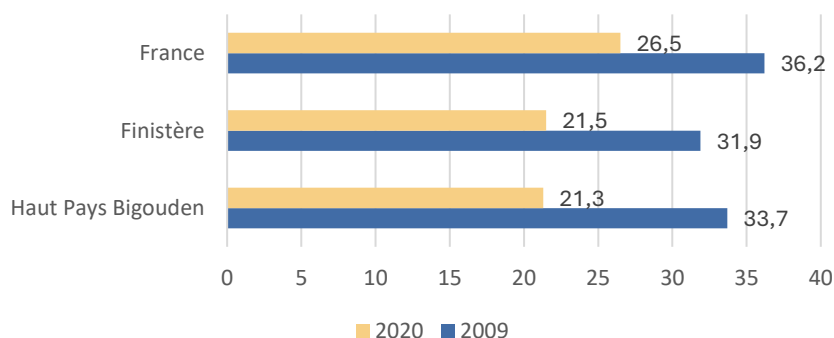
Le Haut Pays Bigouden recense 2 950 foyers allocataires à décembre 2023, pour un taux de couverture de 42,3 %. C'est -2,0 % de foyers allocataires en moins par rapport à 2019. La répartition des situations familiales a évolué depuis 2018. Les foyers allocataires étaient représentés à 50 % par des couples avec enfant(s) et de 32 % de personnes isolées.

En décembre 2023, la CAF recense 1 717 familles avec enfants ; elles représentent 58 % des foyers allocataires et 69 % des familles avec enfants de l'Intercommunalité. Parmi les familles allocataires, 24 % sont des familles monoparentales (28 % dans le Finistère).

La part des 15 ans et plus qui sont peu ou non diplômés tend à diminuer entre 2009 et 2020, que ce soit en France, dans le Finistère ou le Haut Pays Bigouden. Cette diminution est plus forte sur le Haut Pays Bigouden, passant ainsi de 33,7 % à 21,3 % de peu ou non diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans et plus, entre 2009 et 2020. Concernant la part des 15-24 ans ni scolarisés ni en emploi (NEET), on constate que les données sont disparates sur le territoire du Haut Pays Bigouden, et évoluent différemment selon les communes. A l'échelle communautaire, la part tend à diminuer entre 2015 et 2020, passant de 14,75 % à 13,28 % jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni scolarisés.

Part des non ou peu diplômé dans la population non scolarisée 15 ans et plus - en %

Aucun diplôme ou niveau BEPC/brevet



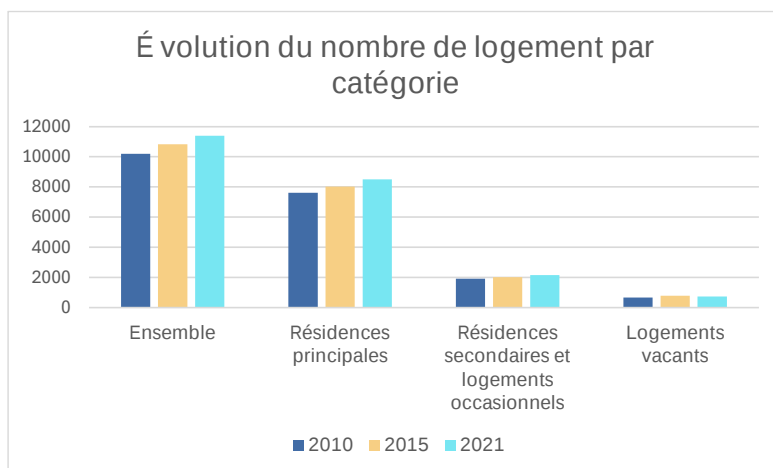
Le logement¹¹

L'année 2023 a été marquée par une crise du logement sur l'ensemble du territoire français. La Cornouaille n'a pas échappé à celle-ci.

L'Observatoire de l'Habitat de Cornouaille, initié par Quimper Cornouaille Développement, recense un ensemble de facteurs pouvant expliquer cette crise sans précédent, et notamment :

- Un contexte post crise sanitaire COVID et l'attractivité du territoire (cadre de vie, contexte économique, prix de l'immobilier, ...) ;
- La dégradation des conditions financières (emprunts, inflation, ...) ;
- Des évolutions juridiques (performances énergétiques, ZAN, ...) ;
- Le manque d'offres locatives (accroissement des offres saisonnières à hauteur de 30% pour la Cornouaille) ;
- L'augmentation de résidences secondaires ;
- La flambée des prix du foncier.

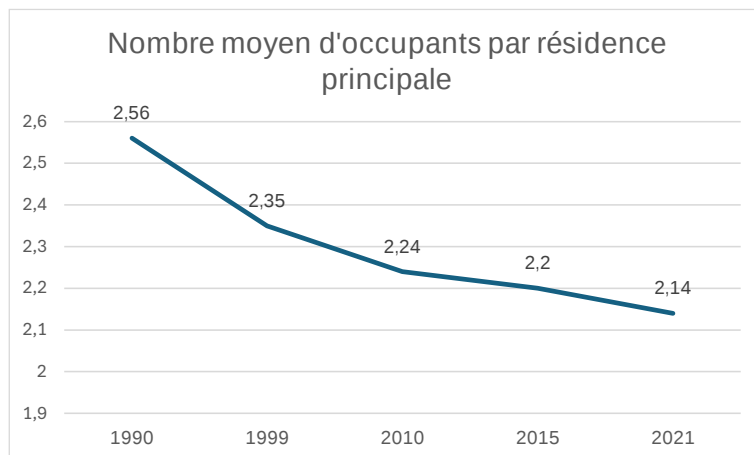
Sur le Haut Pays Bigouden, le marché du logement est également en tension, même s'il peut être moins impacté que sur le reste du territoire breton.



Ainsi, 11 389 logements sont recensés sur le Haut Pays Bigouden en 2021 ; 74,6 % de ces logements sont des résidences principales contre 18,9 % de résidences secondaires et 6,4 % de logements vacants. En grande majorité, le parc de logement se compose de maisons de grande taille, puisque 60,1 % des résidences principales se composent de 5 pièces et plus.

Le nombre de personnes composant les ménages tend à évoluer à la baisse, avec une moyenne de 2,14 habitants par résidence principale en 2021, contre 2,56 en 1990.

D'après le Programme Local de l'Habitat, le nombre d'occupants par résidence continuerait à baisser jusqu'à atteindre 2,06 habitants en 2030.

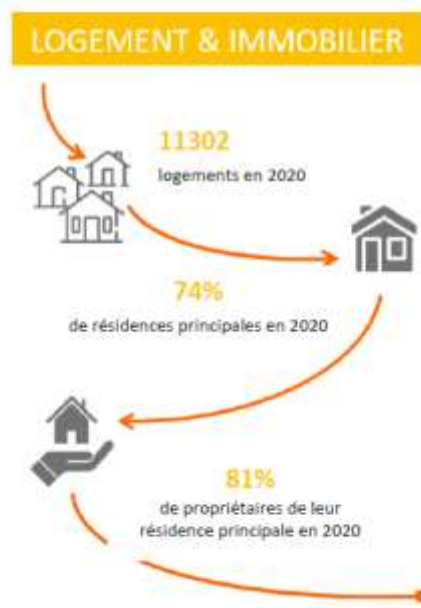
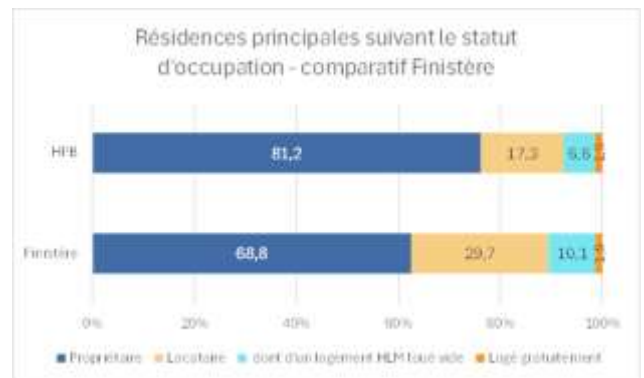
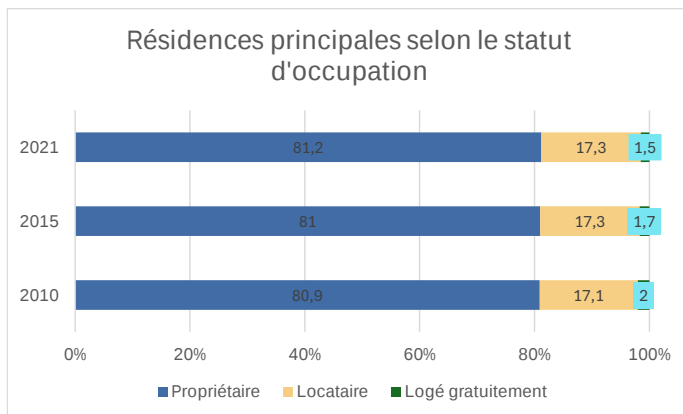


¹¹ Sources : PLH du HPB et INSEE

Les ménages du Haut Pays Bigouden sont en grande majorité propriétaires recensés en 2021, 6 897 étaient propriétaires.

On recense en effet 81,2 % de propriétaires sur le Haut Pays Bigouden contre 68,8 % en moyenne dans le Finistère. Il y a 17,3 % de locataires dans le HPB contre 29,7 % en moyenne dans le Finistère.

Cette moyenne est en hausse depuis la fin des années 90. D'après le Programme Local de l'Habitat, 61 % des nouveaux arrivants sur le territoire ont acheté un bien en 2019. Les ménages des entrants sont composés à 30 % de 2 personnes et à 34 % de 3 personnes.



Les services au public et l'action locale

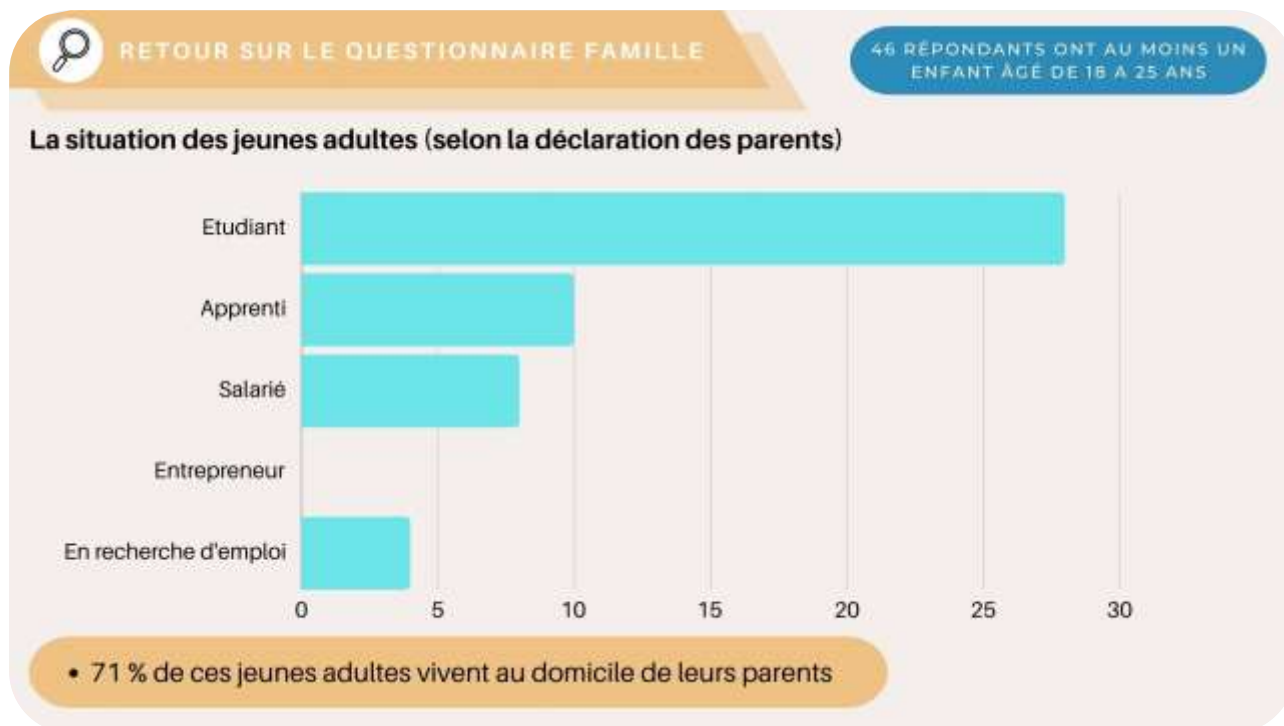
Une résidence habitat jeunes est présente sur le territoire. La Résidence Habitat Jeunes de la Fondation Massé-Trévidy est située à Plonéour-Lanvern et propose 12 logements sociaux, meublés et équipés, pour des jeunes travailleurs de 16 à 30 ans (apprentissage, premiers emploi), aux revenus modestes. Ces logements donnent droit à des allocations logements importantes (« APL Foyers »). La résidence est animée par une professionnelle de l'animation socio-culturelle.

Depuis mai 2024, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes est co-signataire d'une convention de partenariat avec l'association AILES, pour le déploiement sur le territoire du **dispositif Tiss'âges**. Tiss'âges est une solution d'habitat partagé et solidaire qui se décline – sur le Haut Pays Bigouden - en deux dispositifs :

- La cohabitation intergénérationnelle solidaire : entre un hébergeur de 60 ans et plus et un hébergé entre 16 et 30 ans. Elle consiste en la mise à disposition d'une chambre chez un sénior (avec salle de bain et cuisine partagées) contre la disponibilité d'un(e) jeune adulte qui lui rendra de menus services et participera aux charges (ou aura une participation financière modeste).
- L'hébergement temporaire chez l'habitant entre une personne disposant d'une chambre inoccupée et à proximité des lieux de travail, formation, stage et un jeune entre 15 et 30 ans.

Dans ces deux cas, une faible contrepartie financière est demandée. Ce dispositif permettra par ailleurs de prévenir et rompre l'isolement, tant des seniors que des jeunes bénéficiant du dispositif.

Le regard des usagers sur le logement (source : questionnaire familles)

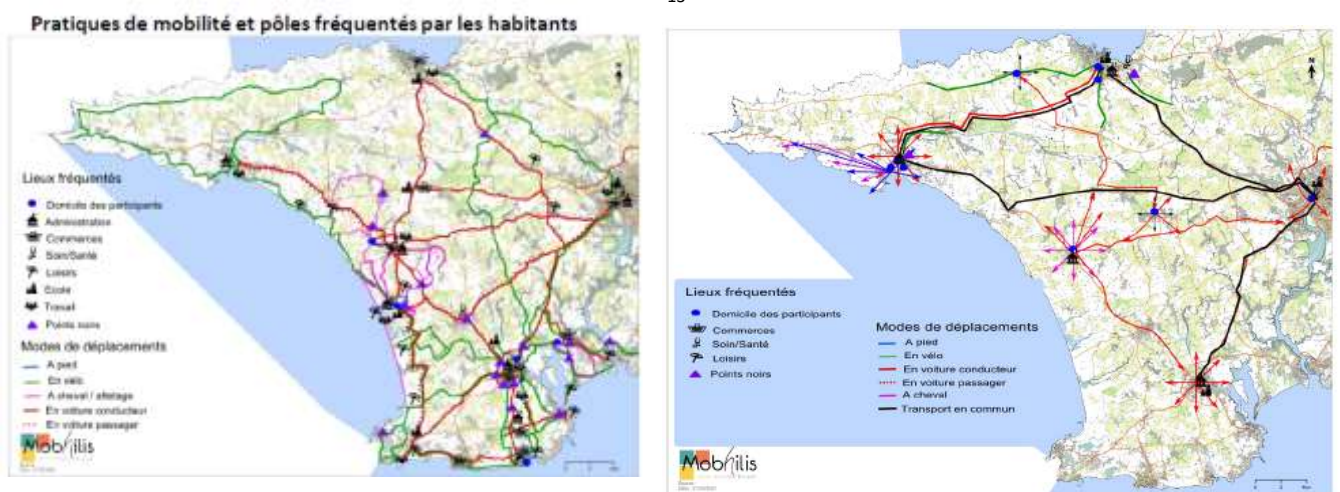


La mobilité

D'après le Laboratoire de la Mobilité Inclusive (LMI), 7 millions de français seraient en difficulté quant aux questions de mobilités. D'après France Mobilités, « la mobilité est un fondement de notre société. Elle façonne les vies, elle irrigue nos quotidiens. »¹²

En 2021, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a acquis la compétence "organisation de la mobilité", se positionnant ainsi en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Cette responsabilité, partagée avec la Région Bretagne, qui reste en charge de la gestion des services de transport en commun régionaux tels que le réseau BreizhGo, doit amener à coconstruire avec les acteurs locaux de la mobilité, une offre permettant d'accéder plus facilement aux services ou à l'emploi. Elle travaille par ailleurs en étroite partenariat avec le SIOCA, Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, notamment à l'élaboration de la Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille (STRAMOC).

13



On constate que la majorité des ménages du Haut Pays Bigouden dispose d'un véhicule. En effet, sur les 8 412 ménages du Haut pays Bigouden, 7 836 sont équipés d'au moins un véhicule (93,2 %). Dans certaines communes du territoire, comme Gourlizon, Guiler-sur Goyen ou Tréogat moins de 13,5 % de la population travaille dans sa commune de résidence.

Les services au public et l'action locale

À la fin de l'année 2022, une étude diagnostique sur les mobilités a été validée à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille, offrant ainsi un cadre stratégique pour la mise en œuvre d'actions concrètes visant à faciliter les déplacements et à réduire l'empreinte carbone sur le territoire. Dans cette optique, la CCHPB s'est engagée dans la mise en place opérationnelle de solutions visant à répondre aux enjeux de mobilité identifiés.

- 1- **Développer le covoiturage**
- 2- **Encourager la pratique du vélo**
- 3- **Favoriser le transport en commun**
- 4- **Développer la mobilité inclusive**

¹² <https://www.francemobilites.fr/thematiques/mobilite-pour-tous>

¹³ Source : SIOCA

L'accès aux Droits

En France, on estime que le taux de non-recours aux droits sociaux s'élève de 30% à 40 %. En 2022, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) a estimé le taux de non-recours au minimum vieillesse à hauteur de 50 %, tandis qu'il est estimé à 34 % et 30 % pour l'assurance chômage.

Les droits sociaux peuvent prendre différentes formes et concerner différents aspects du quotidien des ménages, tels que les modes d'accueil, le handicap, la santé, la solidarité, le logement, les loisirs, l'éducation, l'emploi. Ces droits peuvent être des allocations et aides financières, des prestations sociales, des accompagnements.

Selon la DREES, pour 4 personnes sur 10, le manque d'information est le principal motif de non-recours aux droits. Mais le non-recours aux droits peut également s'expliquer par :

- la complexité des démarches à effectuer,
- la crainte de conséquences négatives,
- le souhait ne pas bénéficier d'aides sociales par crainte de stigmatisation,
- le souhait de ne pas dépendre d'un service.



La DREES a par ailleurs constaté que la part de personnes ne recourant pas à leurs droits du fait de barrières sociales (craintes de stigmatisation) tend à évoluer, tandis que la part de personnes ne recourant pas aux droits faute d'information tend à diminuer. Il est à noter que nombre de démarches sont désormais dématérialisées, ceci pouvant engendrer des difficultés pour les populations éloignées du numérique : les personnes âgées, mais également les populations en situation de précarité.

En Assemblée Plénière du 24 mars 2022, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a adopté un avis sur l'accès aux droits et au non-recours qui appelle notamment à repenser les politiques publiques, pour favoriser une culture des droits.¹⁴

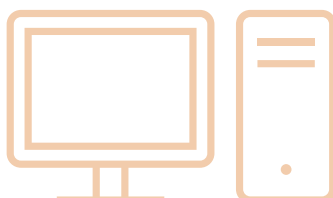
¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045464440>

Les services au public et l'action locale

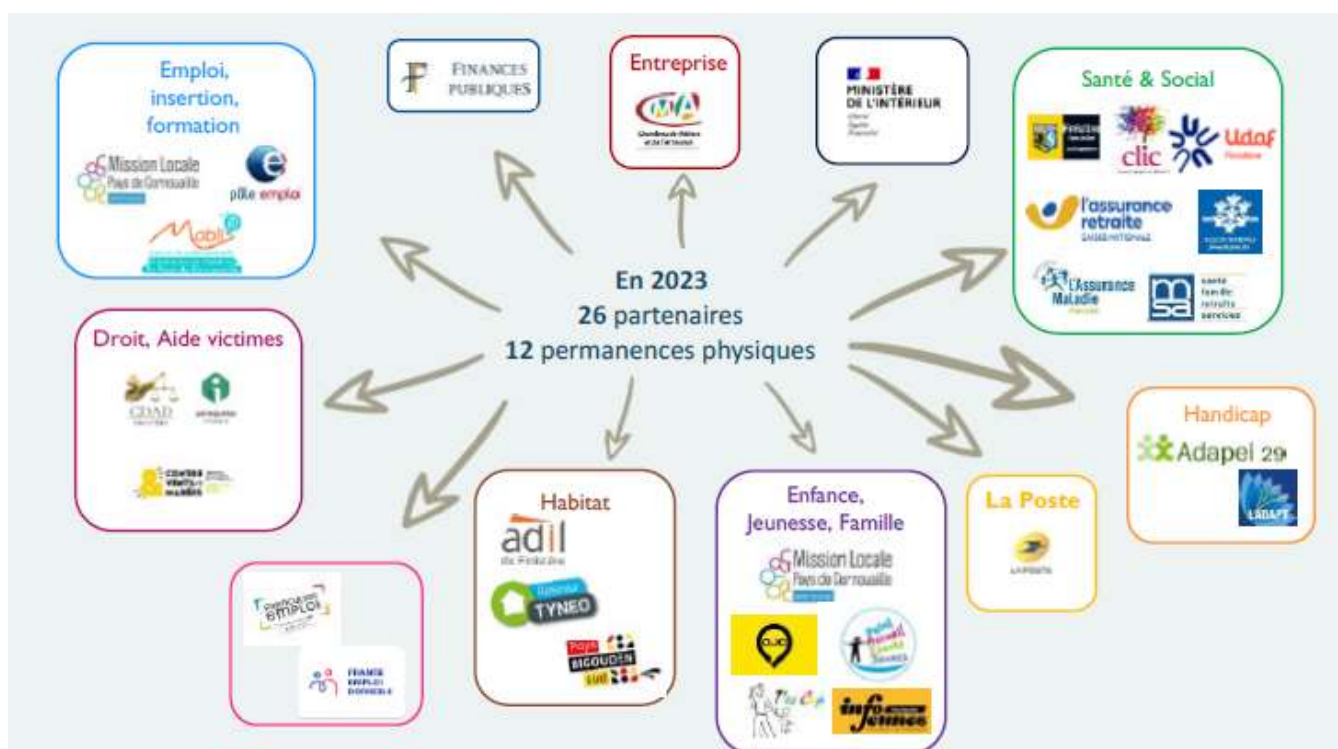
➤ France Services

France Services est une structure gérée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et situé à Pouldreuzic ; elle a été créée en septembre 2017.

Elle a pour vocation d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les usagers en fonction de la demande. Ce service délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par un agent dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, France Services conjugue présence humaine et outils numériques.



En 2023, l'offre France Services se compose de **25 partenaires dont 12 interviennent en présentiel** (permanences physiques avec rendez-vous) de manière hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle et ce, en complément des actions collectives réalisées dans l'année.



➤ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal dont sa mission principale est d'accompagner et de soutenir au quotidien les personnes qui traversent une situation difficile. Chaque commune du territoire dispose d'un CCAS.¹⁵

¹⁵ Obligatoire à partir de 1 500 habitants

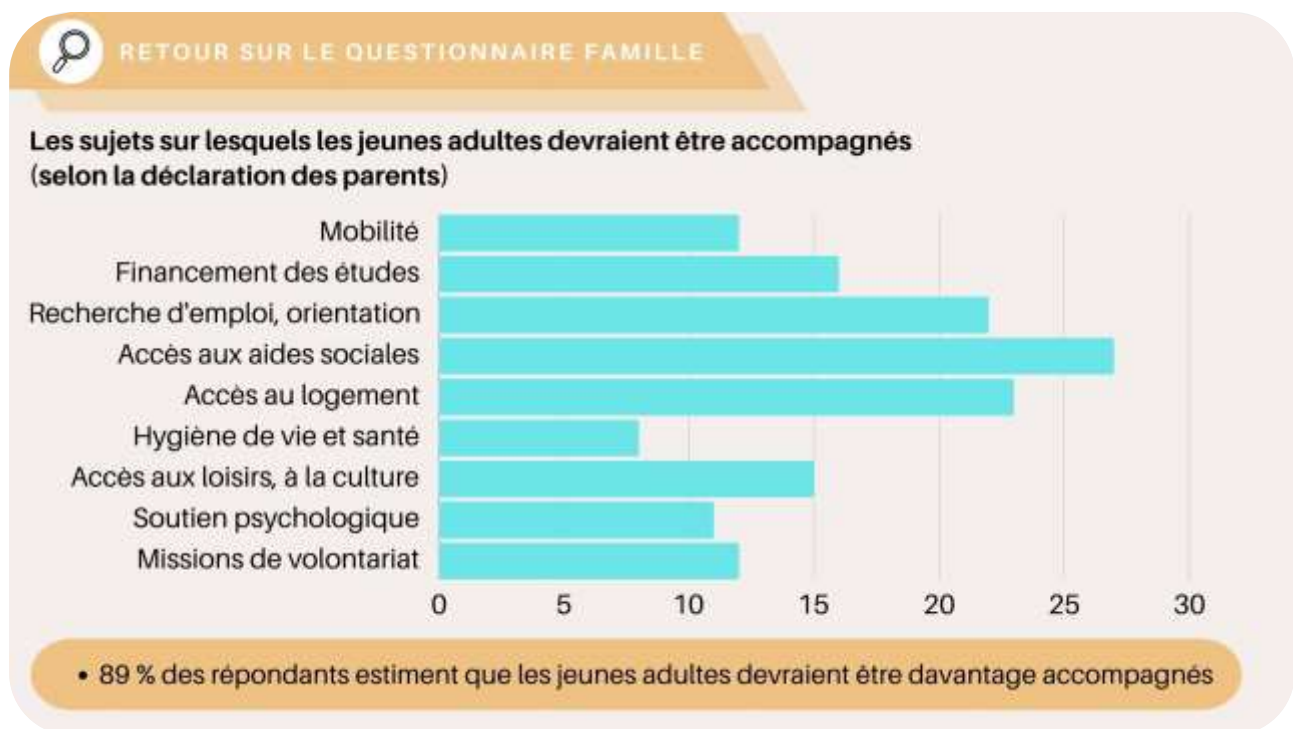
➤ **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Le territoire dispose également d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. La compétence actuelle du CIAS est libellée de la manière suivante : « en faveur des personnes âgées et handicapées, par la création et la gestion, de tout établissement d'accueil nécessitant une habilitation. Pour le maintien à domicile, le soutien à la gestion des services proposés par des associations locales ». Il veille à la cohérence et à la complémentarité des actions et accompagne les projets, sans pour autant remplacer les CCAS des communes. Il gère 3 établissements (2 Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; 1 résidence autonomie) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

➤ **Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)**

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Pays Bigouden est un service public mutualisé entre les Communautés de Communes du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud. Le CLIC est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, de leur famille et entourage et des professionnels du secteur sanitaire et médico-social.

Le regard des usagers sur l'accès aux droits (source : questionnaire familles)



L'inclusion

Selon l'UNESCO, « *des millions d'individus à travers le monde continuent d'être exclus de l'éducation pour des raisons telles que le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la religion, la nationalité, la situation économique ou le handicap. L'éducation inclusive s'efforce d'identifier et d'éliminer tous les obstacles à l'éducation* ».

Dès 2018, le Haut Conseil de la Famille recommande de favoriser l'inclusion dès le plus jeune âge, en crèche et en école maternelle, afin de ne pas fragiliser davantage enfants et familles et prévenir les risques. Du fait des délais de diagnostic et reconnaissances administratives, on constate que peu d'enfants de moins de 3 ans bénéficient de l'Allocation d'Education pour Enfant en situation de Handicap (AEEH). Les enfants en situation de handicap peuvent par ailleurs être scolarisés partiellement ou pas du tout, malgré une obligation scolaire de tous les enfants dès 3 ans.

Les facteurs d'exclusion peuvent également être liés à la situation familiale (familles monoparentales, violences intrafamiliales...), l'origine sociale ou ethnique (enfants allophones ou issus de familles migrantes/itinérantes, ...). En 2018, l'INSEE indique que « *41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants* ». Par ailleurs, des études ont démontré que les enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales peuvent présenter davantage de problèmes de santé (physique, psychologique).

En France, la notion d'inclusion scolaire apparaît au début des années 2000. Auparavant, on parle davantage d'intégration. L'organisation actuelle de la scolarisation dite inclusive est récente et apparaît dans la Loi dite de l'École de la Confiance, en 2019. Lors de la 9^{ème} édition du Comité Interministériel du Handicap (CIH) qui s'est tenue le 16 mai 2024, il a été annoncé de nouvelles mesures pour renforcer le plan d'action pour accompagner les élèves en situation de handicap dans leur parcours scolaire, comme la transformation des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) en PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) pour permettre à l'Éducation Nationale d'apporter une première réponse aux besoins des élèves, sans recours préalable à la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap). Ces mesures prévoient également la création de SESSAD¹⁶ école, la création d'un fonds de soutien à l'achat de matériel pédagogique adapté, l'évolution du cadre d'emploi des AESH (Accompagnateurs des Elèves en Situation de Handicap).



¹⁶ Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

En France, et depuis 2005, on constate une évolution constante du nombre d'enfants de handicap ou à besoin spécifique scolarisés dans le premier et le second degré. En revanche, la scolarisation en établissement spécialisé tend à stagner.

En 2021, sur le Haut Pays Bigouden, on recense **129 enfants sont couverts par l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) dont 52 enfants relevant de la MSA et 62 relevant de la CAF**. Dans le Finistère, on estime que 6 008 enfants sont couverts par l'AEEH. Cette allocation, versée aux parents par la CAF ou la MSA notamment, est une aide financière. Elle permet d'aider les parents dans le paiement de dépenses liées au handicap de leur enfant.

En 2023, on recense **193 enfants** et jeunes du Haut Pays Bigouden - âgés de 0 à 25 ans – ayant une ouverture de droits auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap du Finistère (MDPH 29). Ils totalisent **623 droits ouverts**, soit 3,2 droits par usagers, une moyenne légèrement inférieure à la moyenne départementale (3,4). En comparaison, il y avait 147 enfants et jeunes ayant des droits ouverts en 2021 et 176 en 2022.

Ces droits concernent davantage les jeunes de 12-25 ans (146 en 2023), puis les enfants de 4-11 ans (41 en 2023) et enfin les enfants de 0-3 ans (6 en 2023). Cette faible part des ouvertures de droits pour cette tranche d'âge s'explique notamment par le peu de diagnostic établi sur les premières années de l'enfant.

Les droits ouverts par la MDPH peuvent être les suivants, en fonction des besoins évalués puis statués par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) :

- ✓ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- ✓ Allocation aux adultes handicapés (AAH) et son complément
- ✓ Carte d'invalidité/ de priorité/ de stationnement
- ✓ Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)
- ✓ Prestation de compensation du handicap (PCH)
- ✓ Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
- ✓ Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
- ✓ Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
- ✓ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ✓ Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)



Tant aux échelles nationales que départementales, on constate également d'enfants suivis par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance. Entre 2022 et 2023, le département du Finistère recense notamment une augmentation de 37 % de mineurs confiés, soit une augmentation de 200 enfants.

Le territoire du Haut Pays Bigouden est également marqué par une augmentation des besoins liés à la Protection de l'Enfance. Le Conseil Départemental du Finistère constate ainsi une **augmentation de 25 % d'enfants de moins de 12 ans faisant l'objet d'un placement** entre 2022 et 2023, et une augmentation de 54 % entre 2021 et 2023 (20 enfants en 2023). Le nombre d'enfants de moins de 12 ans bénéficiant d'un accompagnement par un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) a lui aussi augmenté entre 2021 et 2023 (55,6 % - soit 14 enfants en 2023), avec une très forte hausse entre 2021 et 2022 (88,9 %). Les mesures judiciaires d'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) ont également augmenté entre 2021 et 2023 (50 % - soit 21 enfants en 2023), avec un pic également constaté entre 2021 et 2022 (92,9 %). On constate en revanche une légère diminution des Aides Éducatives à Domicile (AED) et une stagnation des Informations Préoccupantes durant cette même période.¹⁷



Les services au public et l'action locale

Il existe de nombreux services et associations sur le territoire, œuvrant dans les domaines de l'inclusion (handicap, social, protection de l'enfance ...).

Il n'y a cependant pas d'ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ni d'établissement médico éducatif pour les enfants du primaire sur le territoire du Haut Pays Bigouden, obligeant les familles à scolariser leurs enfants à Quimper ou au-delà. Il y a en revanche sur le territoire 2 ESAT, situés à Plonéour-Lanvern et Landudec. Les CMP (Centre Médico-Psychologique) et CMPI (Centre Médico-Psychologique Infantile) sont également situés à Quimper, au sein de l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale). Le territoire est couvert par un RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés), qui intervient dans les écoles des communes du territoire en plus des communes du Cap Sizun.

Pour l'année scolaire 2023-2024, on recense 17 AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) qui accompagnent des enfants en situation de handicap, dans les écoles primaires, publiques et privées, du territoire. Les enfants en situation de handicap sont par ailleurs accueillis au sein des accueils périscolaires et extrascolaires du territoire. La fréquentation des structures par les enfants bénéficiant de l'AEEH est en augmentation :

	2020	2021	2022
Périscolaire	15	18	16
Extrascolaire	13	18	19

Afin de garantir l'accès aux services, les collectivités et associations partenaires peuvent proposer des modulations tarifaires, en fonction des ressources des familles (par exemple « cantine à 1 € »). S'agissant des accueils périscolaires et extrascolaires bénéficiant d'un agrément Jeunesse et Sports, et conformément aux attentes de la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs sont obligatoirement modulés. A ce jour, les tarifs ne sont pas homogènes à l'échelle du territoire et il n'est pas systématiquement proposé de tarification sociale.

¹⁷ Source Conseil Départemental Finistère

La famille - la parentalité

La Parentalité – de quoi parle-t-on ? Depuis 2011, le Comité National de Soutien à la Parentalité définit la Parentalité de la façon suivante :

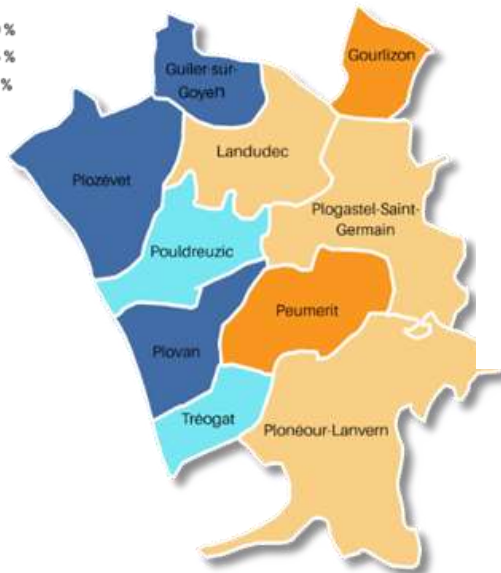
« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. »

En 2020, on recense **2 845 familles avec enfants** (couples ou familles monoparentales) sur le Haut Pays Bigouden. 9 921 personnes vivent au sein d'une de ces familles.

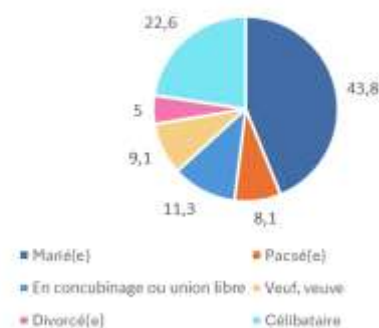
La part des familles avec enfants est plus importante dans les communes de l'Est du Haut Pays Bigouden.

Concernant le statut conjugal, on constate que 43,8 % des personnes sont mariées, et 11,3 % sont en union libre ou en concubinage. Les célibataires représentent 22,6 % de la population des 15 ans et plus.

Part des familles avec enfant(s) parmi les ménages



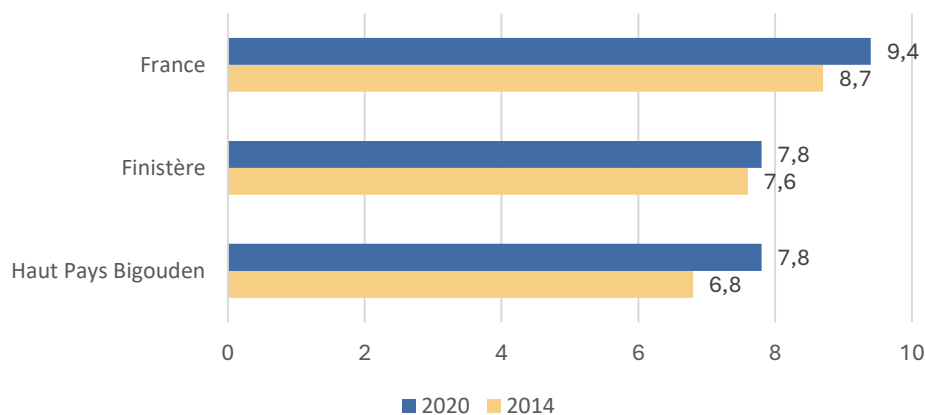
Statut conjugal des + de 15 ans en 2020 en %



2 845 familles avec enfants en 2020

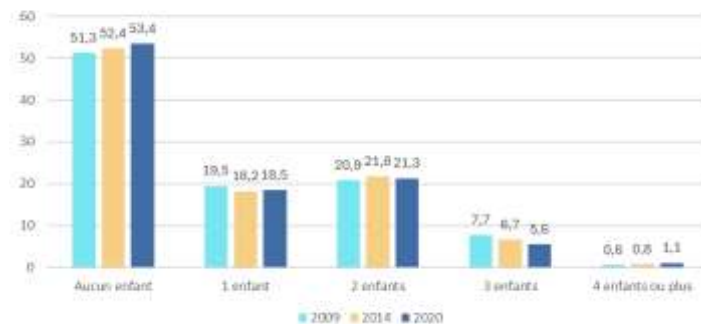
La part des familles monoparentales est en augmentation sur l'ensemble du territoire français comme sur le Haut Pays Bigouden. Ainsi, en 2020, on recense 658 familles monoparentales (7,8 % des ménages), alors qu'elles étaient 542 en 2014 (6,8 % des ménages). Actuellement, la part des familles monoparentales du Haut Pays Bigouden est similaire à celle du Finistère, mais inférieure à la moyenne nationale (9,4 %).

Évolution de la part des familles monoparentales en % - sur les ménages

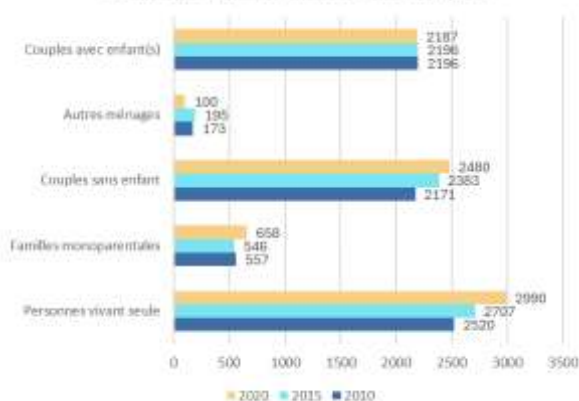


Le nombre de ménages sur la Haut Pays Bigouden est en hausse : en 2020, on compte 8 415 ménages, alors qu'en 2010 on en comptabilisait 7 617, soit une évolution de 10 %. Il s'agit notamment de couples sans enfant ou de personnes vivant seules, la part de couples avec enfant(s) ayant très légèrement diminuée. En revanche, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 18 % entre 2010 et 2020. Le nombre d'enfants par famille a diminué : il y a davantage de familles qui ont 2 et 3 enfants, la majorité des familles (53,4 %) n'a pas d'enfant.

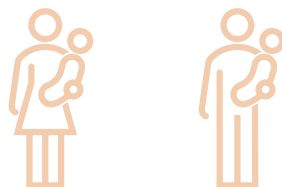
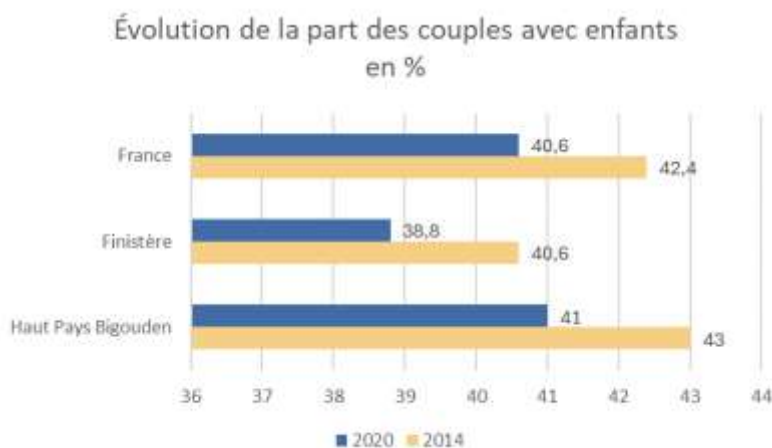
Évolution des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans en %



Évolution de la composition des ménages



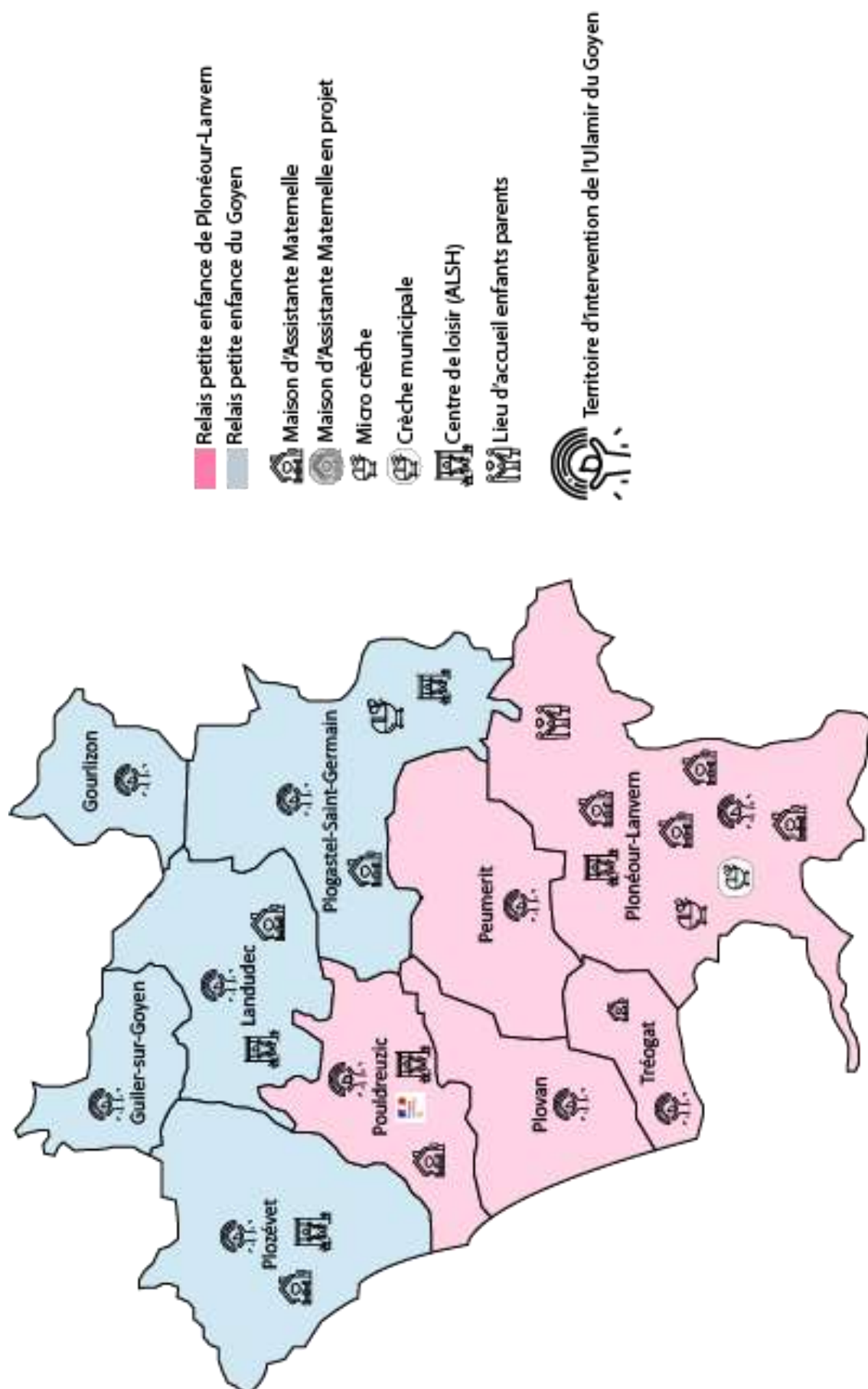
On constate que la part des couples avec enfants est en diminution, Haut Pays Bigouden que dans le Finistère et plus globalement en France. Ainsi, sur le Haut Pays Bigouden, en 2014, on recense 43 % de couples avec enfants contre 41 % en 2020. Cela diminue de façon similaire dans le Finistère (de 40,6 % à 38,8 %) et en France (de 42,4 % à 40,6 %). Dans la majorité des familles se composant d'un couple avec enfants, les 2 membres du couple sont actifs avec un emploi.



658 familles monoparentales SOIT 23 % des familles avec enfants en 2020

41 % des familles ont des enfants

Les services au public et l'action locale



Le territoire bénéficie de plusieurs structures - crèches, accueils de l'enfance - qui assurent le quotidien des actions de parentalité.

Les structures du territoire proposent par ailleurs de nombreuses actions de prévention à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Par ailleurs, les partenaires proposent régulièrement des temps forts destinés aux parents et professionnels, sur des sujets variés tels que des ateliers sur le développement psychomoteur, des soirées ciné-débat ou des ateliers sur le sommeil, l'adolescence, les addictions, les écrans, etc.

Certaines communes proposent un service d'accompagnement à la scolarité ou d'aide aux devoirs.



Des besoins et problématiques identifiés par les professionnels pour les professionnels ...

La parentalité est un sujet important et majeur pour les professionnels, qui évoquent notamment le besoin d'avoir un socle commun, de donner un sens commun à la parentalité, pour l'ensemble des structures petite-enfance et enfance du territoire. Des problématiques sont par ailleurs relayées telles que les difficultés de recrutement de professionnels, de mobiliser intervenants et professionnels, notamment en soirée, ou encore la nécessité de revoir certains fonctionnements pour s'adapter aux évolutions diverses. Par exemple, du fait du contexte démographique, les crèches doivent réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation des commissions d'attribution des places.



... Et pour les parents ...

D'après les professionnels, les familles expriment le besoin de temps de sensibilisation et de prévention, d'aborder certaines thématiques telles que les limites, le cadre à donner à l'enfant, le sommeil, l'alimentation, la propreté, les morsures, dans des temps dédiés.

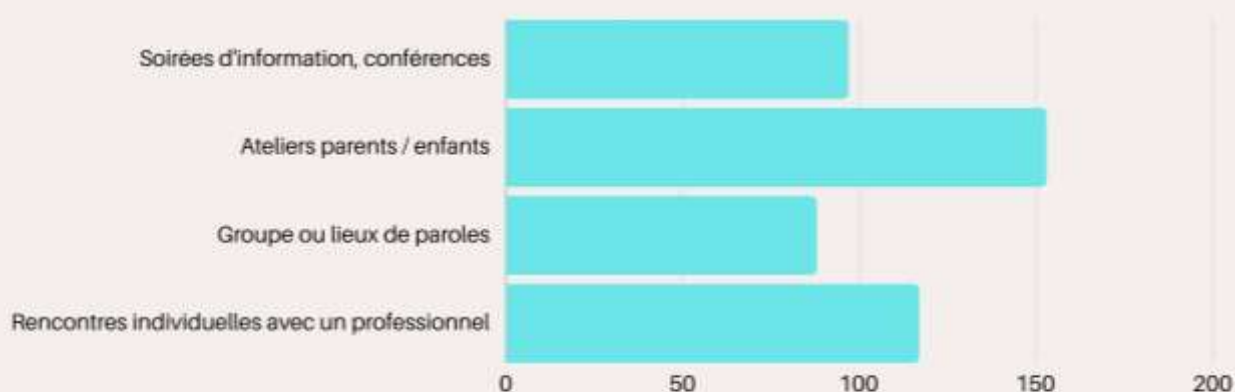


Sur 318 personnes interrogées, 175 souhaiteraient qu'il y ait davantage d'actions de soutien à la parentalité.



RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les propositions à développer en termes de soutien à la parentalité

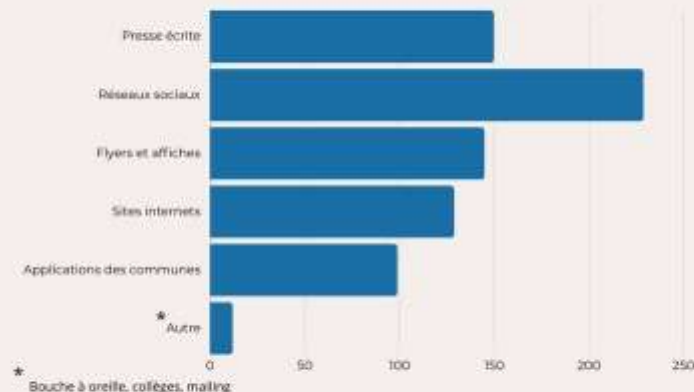


- 55 % des répondants aimeraient qu'il y ait plus d'actions de soutien à la parentalité



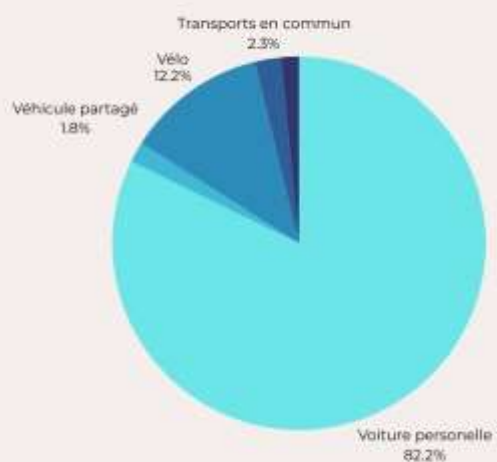
RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les outils de communication utilisés par les parents



Pour améliorer la communication, les familles proposent l'utilisation : d'une newsletters, d'un site internet jeunesse, des panneaux interactifs des communes, des outils des écoles et communes (portails famille, pronote, cahiers)...

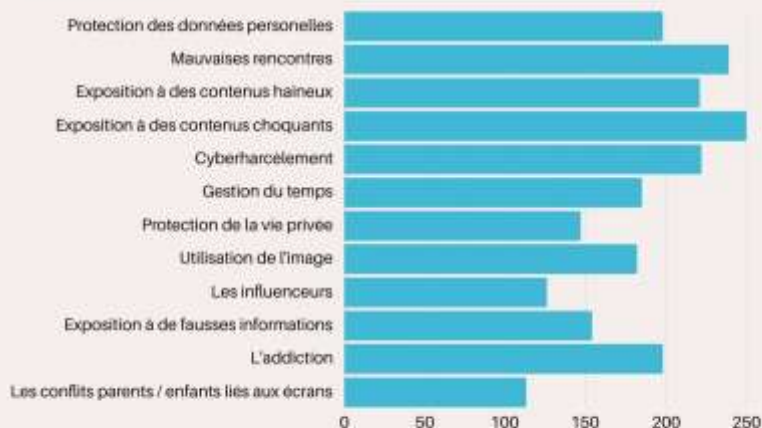
Les moyens de transport des familles



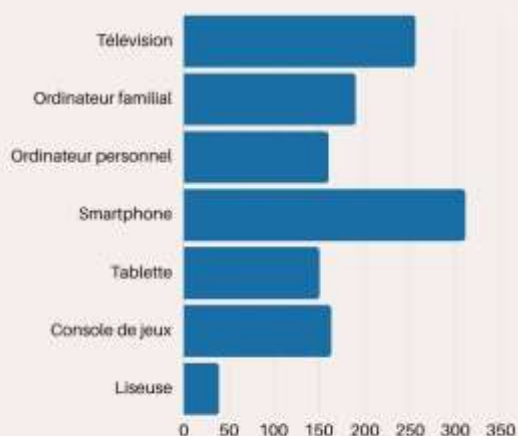


RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les préoccupations des parents concernant les usages du numérique



L'équipement numérique des familles

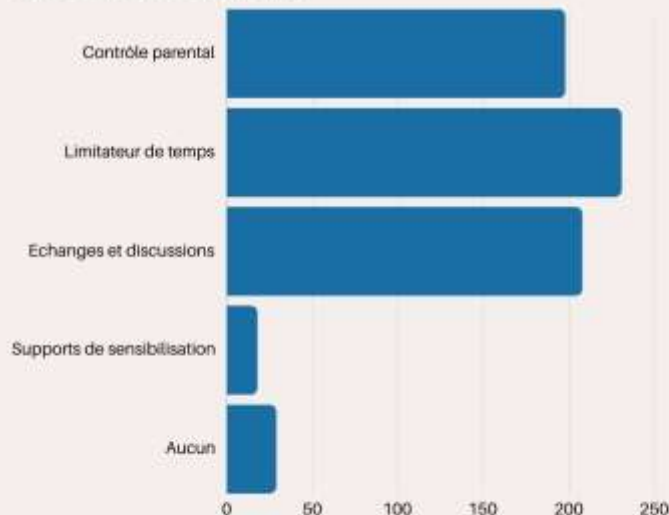


- En moyenne les familles disposent de 4,2 écrans par foyer

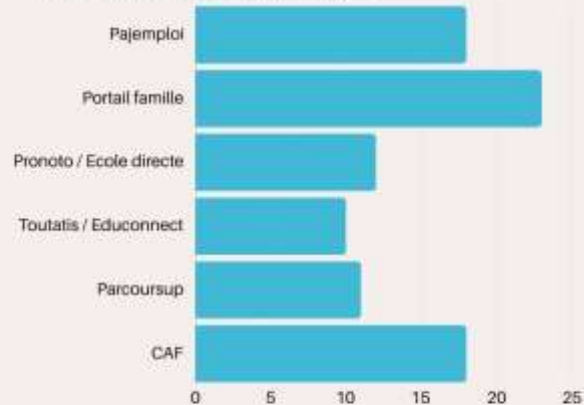


RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les outils de contrôle numérique utilisés par les parents



Les sites internet sur lesquels les parents rencontrent des difficultés



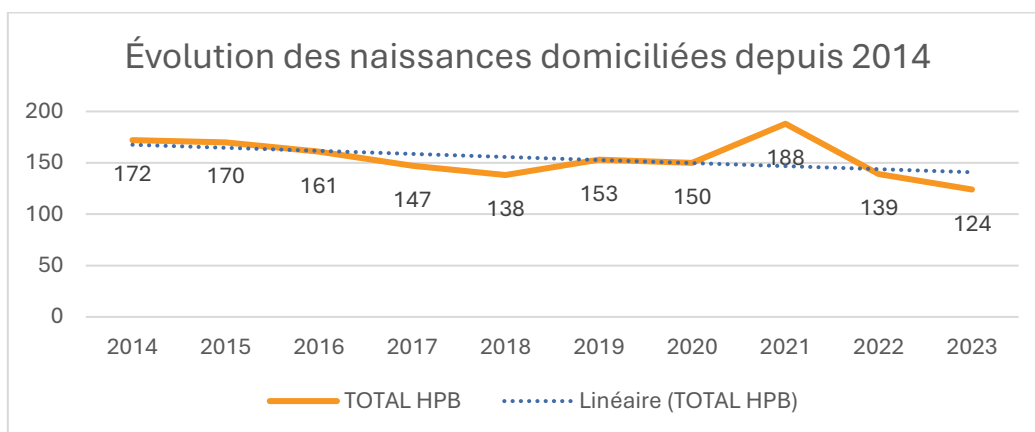
- seulement 19 % des personnes ont répondu à cette question

Petite-Enfance

En 2023, on recense **124 naissances** sur le Haut Pays Bigouden, soit une baisse considérable et similaire aux moyennes départementales, régionales et nationales. Cette baisse est constante depuis 2021 et représente le plus bas taux de naissance enregistré depuis 2014 à minima.

On constate par ailleurs que le nombre d'enfants de moins de 3 ans a tendance à augmenter davantage sur le sud du Haut Pays Bigouden que sur le nord du territoire.

En 2020, on comptabilise **865 enfants** de 0 à 4 ans.



Le territoire du Haut Pays Bigouden est couvert par 2 Relais Petite Enfance (RPE). Un Relais Petite Enfance est un espace dédié aux échanges et aux ressources à la disposition des parents, des futurs parents ainsi que des professionnels de la Petite Enfance. Les RPE ont pour mission d'accompagner les parents et les futurs parents dans divers aspects de la parentalité, notamment dans leur recherche de mode de garde. Ils fournissent des informations sur les différentes options de garde disponibles sur le territoire, aident à déterminer quel mode de garde correspond le mieux aux besoins spécifiques de chaque famille, et apportent des conseils pratiques sur les démarches à effectuer en tant que particulier employeur, comme le fonctionnement de Pajemploi par exemple.

En 2024, le territoire compte par ailleurs¹⁸ :

- ✓ 1 crèche publique pouvant accueillir jusqu'à 25 enfants
- ✓ 2 micro-crèches privées pouvant accueillir chacune jusqu'à 12 enfants
- ✓ 75 assistant(e)s maternel(le)s en activité
- ✓ 9 Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

¹⁸ Source CAF



154 enfants ne résidant pas sur le territoire du Haut Pays Bigouden sont accueillis sur le territoire



146 enfants résidant sur le territoire du Haut Pays Bigouden sont accueillis sur le territoire



192 enfants résidant sur le territoire du Haut Pays Bigouden sont accueillis en dehors du territoire

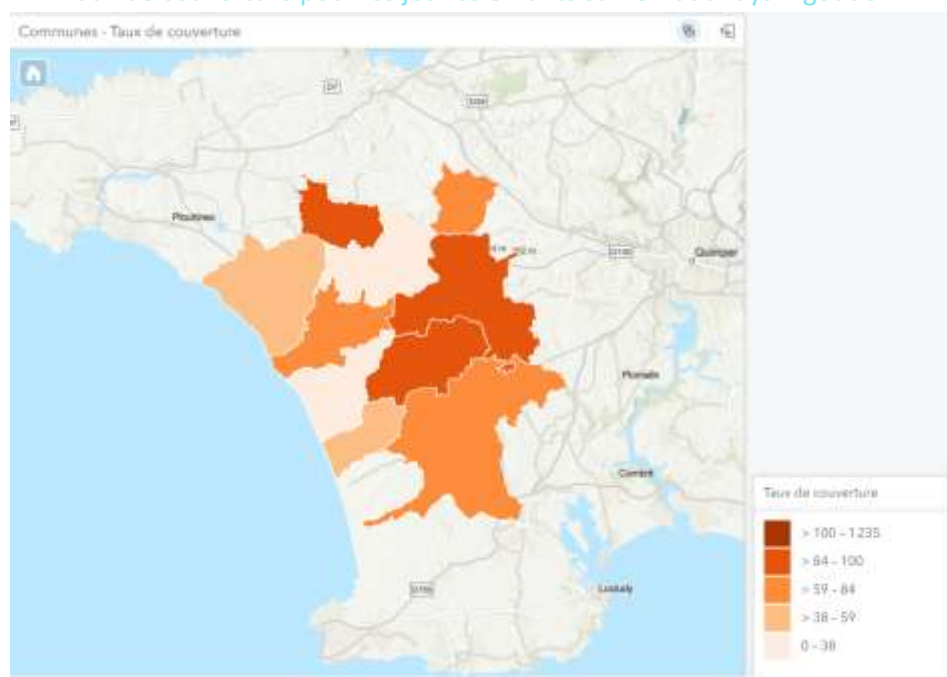
19

En 2021, le taux de couverture du Haut Pays Bigouden est estimé à **74.5 %**. Il est légèrement inférieur à la moyenne départementale du Finistère (80.4 %) mais largement supérieur à la moyenne nationale (59.8 %). Le taux de couverture correspond au nombre de places disponibles – tout mode d'accueil confondu – pour les enfants de moins de 3 ans.

On constate par ailleurs que la scolarisation des enfants de 2 ans tend à augmenter : ainsi, en 2016, 91 enfants de 2 ans sont scolarisés sur le territoire, contre 93 en 2020.

Lors de la rentrée scolaire 2023-2024, on comptabilise 238 enfants de moins de 3 ans scolarisés, sur le territoire ou en-dehors du territoire (par dérogation scolaire). Comme indiqué dans l'analyse des besoins sociaux de 2019, on constate un fort taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.

Taux de couverture pour les jeunes enfants sur le Haut Pays Bigouden²⁰



19 Source images : CANVA

²⁰ Source : <https://insights.arcgis.com/#/view/eefc5d8a4cab4a16ab5c3197ff6ba64b>



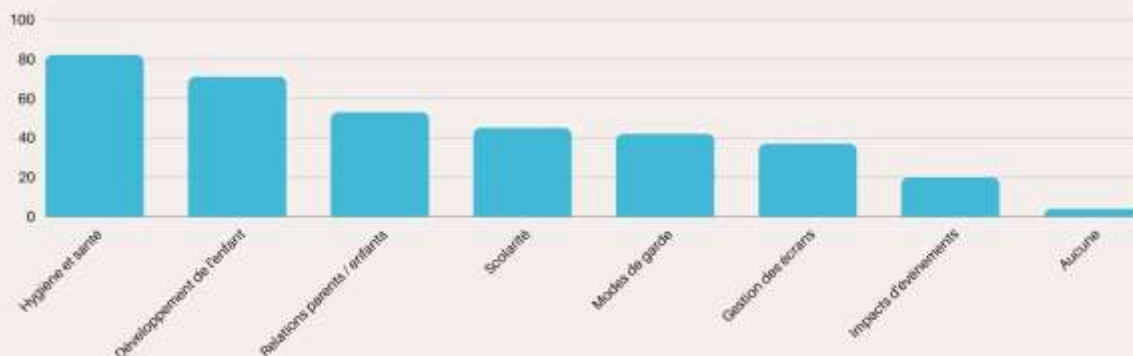
RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

10
UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

Les enfants de moins de 3 ans

- premier enfant pour 28 % des répondants
- 13 répondants ont 2 enfants de moins de 3 ans
- 2 répondants ont un enfant à naître

Les préoccupations des parents

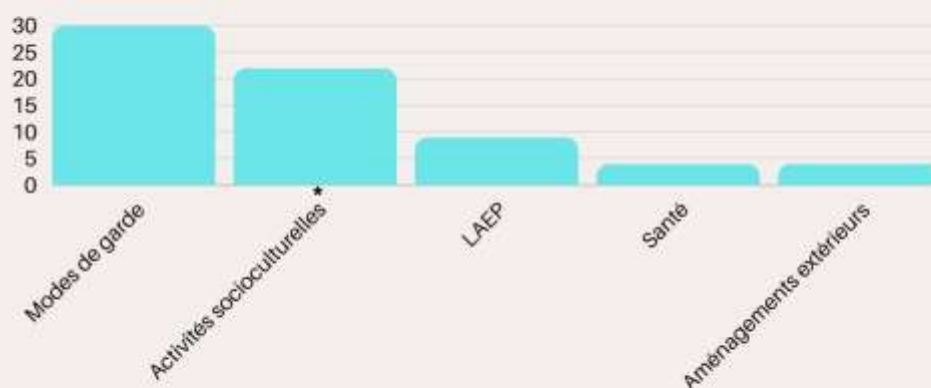


61 % des répondants déclarent avoir eu du mal à trouver un mode de garde. Ce pourcentage est cependant à nuancer car la situation tend à évoluer en 2024. Par exemple, la commission d'attribution des places pour la crèche municipale de Plonéour-Lanvern a pu répondre - pour la première fois - à l'ensemble des demandes. La baisse des naissances en 2024 explique en partie cette évolution.



RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les services à développer pour les 0/3 ans selon les répondants



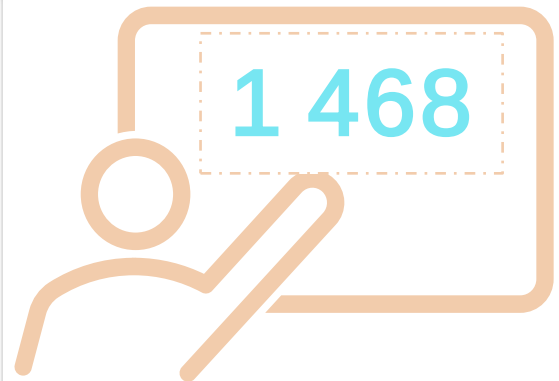
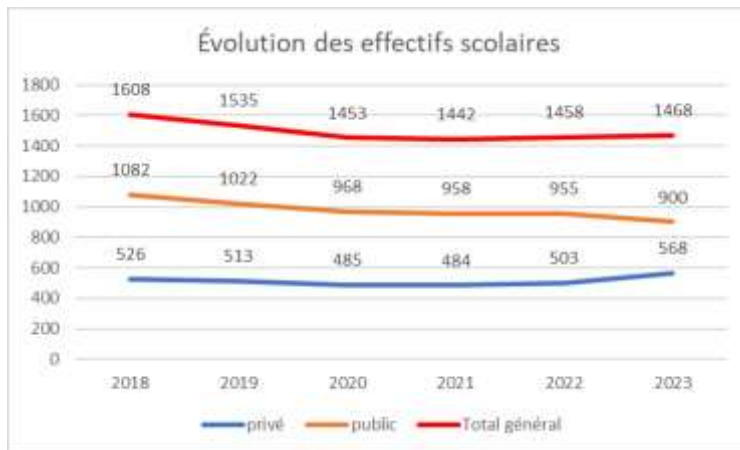
* développement des médiathèques, ludothèques, activités, spectacles...

- 44 % des répondants ne connaissent pas le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants / Parents)
- 58 % des répondants trouvent qu'il manque des services pour les jeunes enfants

Enfance

A noter : depuis 2019, l'école est obligatoire dès 3 ans. Ceci a donc pu influencer sur l'évolution des effectifs scolaires, notamment s'agissant des écoles maternelles.

Sur le Haut Pays Bigouden, on compte 1 468 élèves en 2023 : 39 % des élèves sont en école maternelle et 61 % des élèves en élémentaire. Les effectifs scolaires ont tendance à diminuer de manière générale, hormis dans le secteur privé, qui voit ses effectifs augmenter légèrement depuis 2022.



Enfants scolarisés en 2023 - premier degré

Le territoire compte :

- ✓ 12 établissements scolaires
- ✓ 1 établissement scolaire intercommunal

Publics et Privés confondus.

Par ailleurs, chaque école dispose d'un service de restauration scolaire et d'accueils (garderies) le matin avant l'école et le soir après l'école.

On constate que les services périscolaires et extrascolaires sont davantage fréquentés. Ainsi, en 2019, la Caisse d'Allocations Familiales estimait la fréquentation des structures périscolaires déclarées à 95 753 heures, tandis qu'en 2022, on estime la fréquentation de ces services à 123 099 heures. S'agissant de l'extrascolaire, 96 267 heures de fréquentation ont été déclarées en 2019, contre 101 172 en 2022.

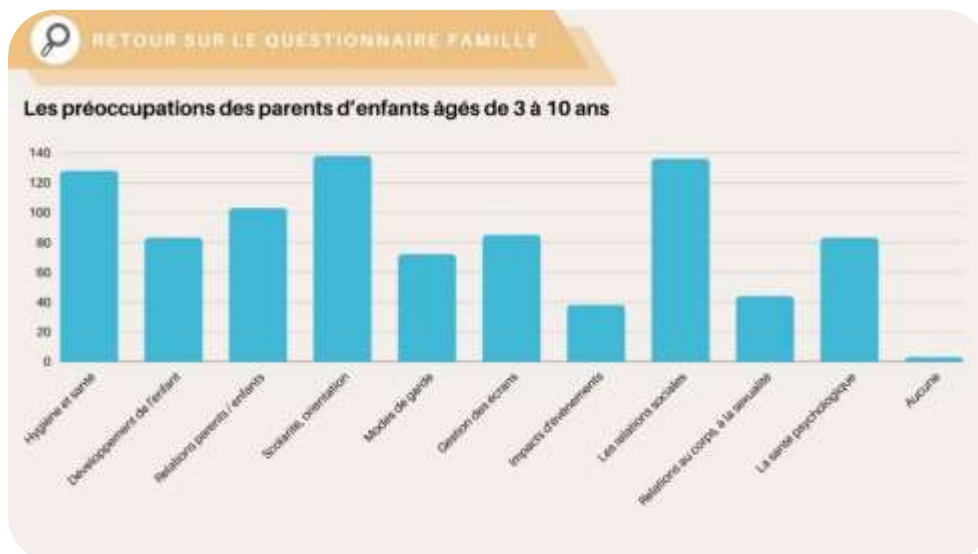
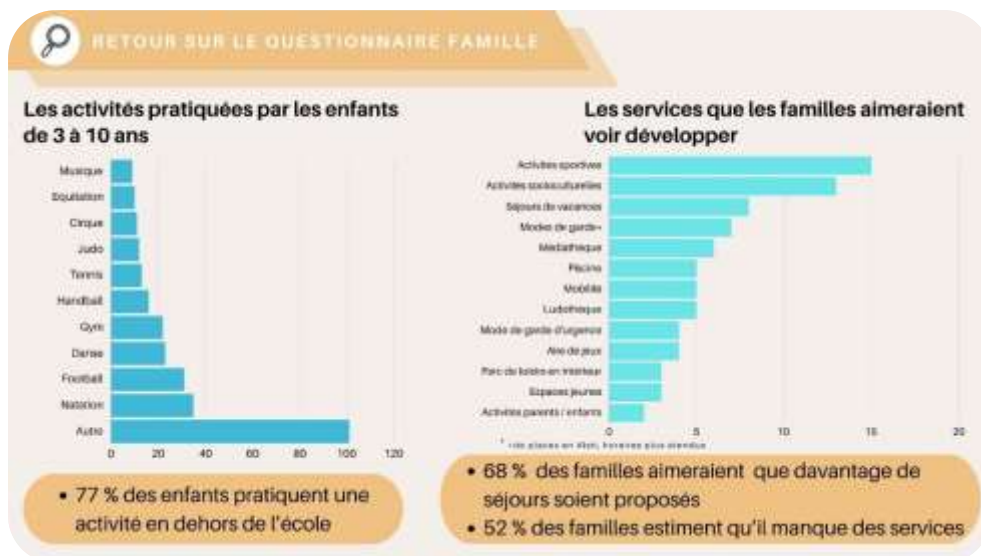
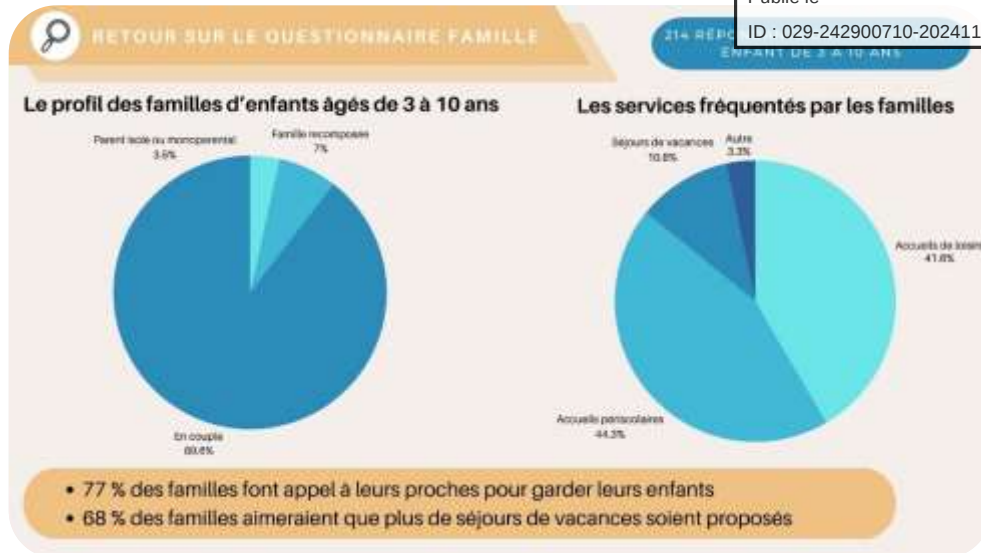
21



Indice de de position sociale pour les écoles primaires du Haut Pays Bigouden : 107

L'indice de position sociale mesure les conditions d'apprentissage des enfants en fonction de la situation sociale des familles. Plus l'indice est élevé, plus les conditions sont favorables. Cet indice est compris entre 45 et 185.

²¹ Source : Education Nationale



Jeunesse

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est compétente en matière de Jeunesse. A ce titre, elle mène des actions à destination des adolescents et jeunes adultes du territoire autour des loisirs, de la prévention, de l'Information Jeunesse.

Inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture apparaît comme un droit fondamental, comme l'a rappelé le Défenseur des Droits en 2023.

Accéder aux loisirs, aux sports et à la culture est facteur d'éducation, de développement, de lien social et est essentiel à la santé mentale et physique des jeunes et des enfants. Pourtant, selon la situation de vulnérabilité de l'enfant ou du jeune, ce droit n'est pas toujours respecté. C'est le cas de jeunes en situation de précarité sociale, financière, en situation de handicap ou confiés à l'aide sociale à l'enfance par exemple. Même si la vulnérabilité peut être complexe à définir, notamment pour le public jeunesse regroupant des tranches d'âges aux préoccupations différentes, on peut souligner que, dans son dossier publié en février 2023, la DREES rappelle que les jeunes de 18 à 24 ans sont une population particulièrement vulnérable sur le plan économique notamment.

D'autre part, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) fait état dans son rapport de 2023 du témoignage de l'ensemble des acteurs quant à l'écart important existant entre l'offre de soin et les besoins en augmentation. Cet écart creuse les inégalités, accroît le temps d'accueil et augmente les facteurs de risques. Le rapport précise que « la santé mentale est considérée comme la première problématique de santé publique chez l'enfant en France et au niveau international. »²²

La jeunesse sur le territoire : chiffres repères

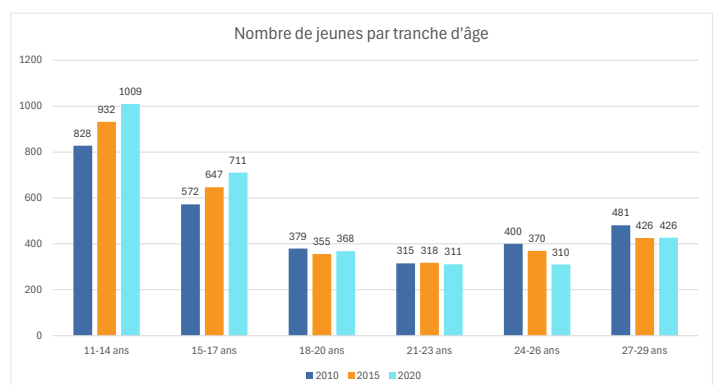


Indice de jeunesse du Haut Pays Bigouden : 72

Cela signifie qu'il y a sur le territoire 72 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans.

Entre 2014 et 2020, on constate que l'indice de jeunesse, qui sert à mesurer le niveau de vieillissement de la population, tend à diminuer. Alors que l'indice s'élevait à 79 en 2014, il est estimé à 72 en 2020, sur le Haut Pays Bigouden. Il est légèrement inférieur à celui du Finistère (74 en 2020 contre 84 en 2014).

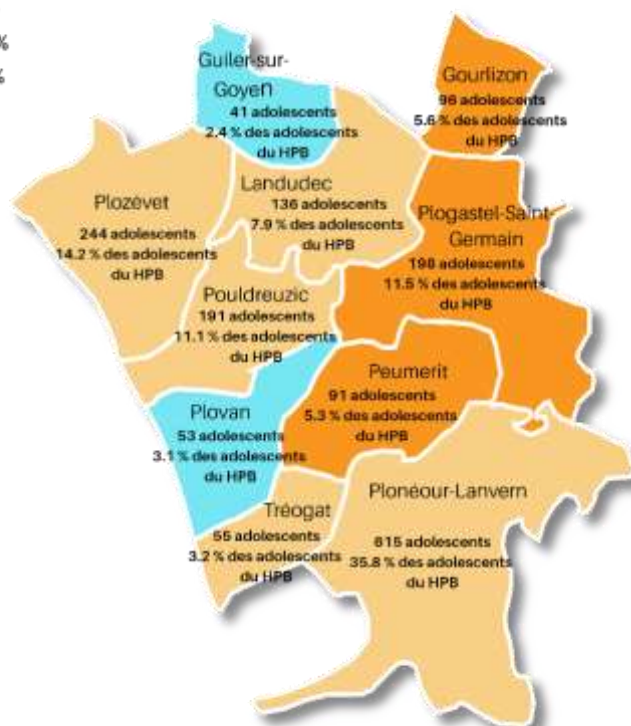
L'augmentation du nombre d'enfants à partir de 2010 sur le Haut Pays Bigouden se répercute aujourd'hui sur le nombre d'adolescents qui sont plus nombreux qu'en 2010 et 2015. Le territoire compte 1720 adolescents de 11 à 17 ans. La génération des jeunes de 20 ans est la moins représentée. C'est entre 17 et 18 ans que la baisse du nombre de jeunes est la plus importante. En 2020, on comptait 234 jeunes âgés de 17 ans, contre seulement 131 jeunes de 18 ans.



²² https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/affiche_seminaire_hcfea_11_avril_2023.pdf

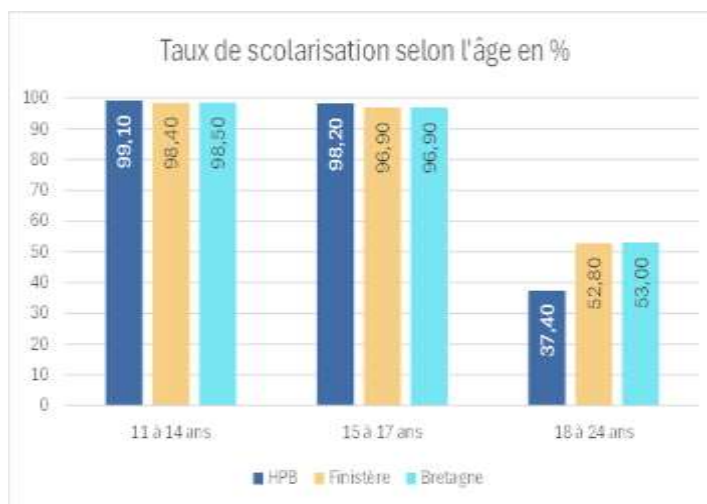
Part des adolescents par rapport à la population communale et l'HPB en 2020

- Plus de 10 %
- De 8 % à 10 %
- Moins de 8 %



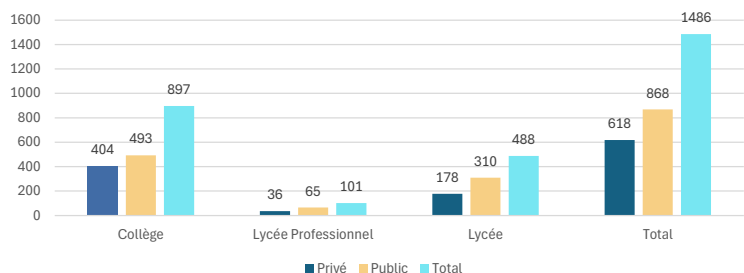
En 2020, les 1 720 adolescents de 11 à 17 ans du Haut Pays Bigouden représentaient 9,32 % de la population totale. A Gourlizon, Plogastel-Saint-Germain et Peumerit, la part d'adolescents représente plus de 10 % de la population communale.

La majorité des adolescents du territoire vit à Plonéour-Lanvern (35,8 % soit 615 adolescents).



On remarque que 99,1 % des 11-14 ans et que 98,2 % des 15-17 ans du Haut Pays Bigouden sont scolarisés. Ces taux de scolarisation sont supérieurs à ceux du Finistère et de la Région Bretagne, tous deux similaires : 98,5 % de 11-14 ans et 96,9 % de 15-17 ans. En revanche, le nombre de 18-24 ans scolarisé est largement inférieur à ceux du Finistère et de la Région Bretagne, proches de 53 %. Sur les 783 jeunes du HPB âgés de 18 à 24 ans, 37,4 % d'entre eux sont scolarisés. Cependant, une grande majorité de jeunes du HPB quittent le territoire pour leurs études supérieures.

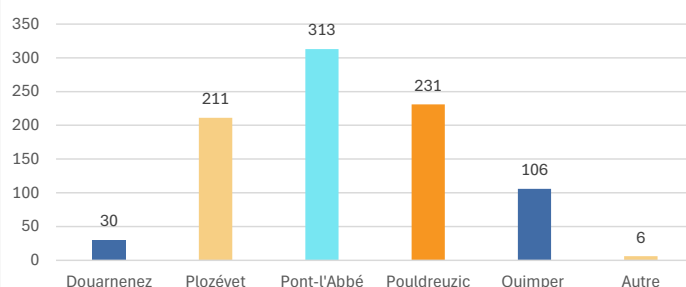
Nombre de jeunes du Haut Pays Bigouden scolarisés dans le secondaire - rentrée 2023



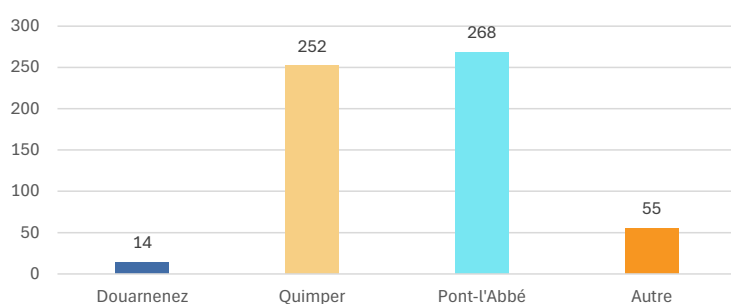
D'après les chiffres transmis par l'Éducation Nationale, à la rentrée 2023 les jeunes du Haut Pays Bigouden sont majoritairement scolarisés dans un établissement public.

49 % des collégiens sont scolarisés sur le territoire du Haut Pays Bigouden, 34 % dans un des établissements de Pont-l'Abbé.

Effectif des collégiens résidant dans le Haut Pays Bigouden par commune de scolarisation - rentrée 2023



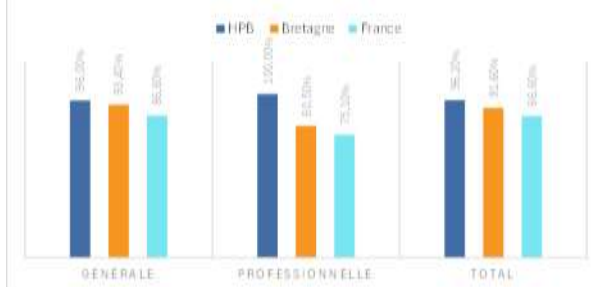
Effectif des lycéens résidant dans le Haut Pays Bigouden par commune de scolarisation - rentrée 2023



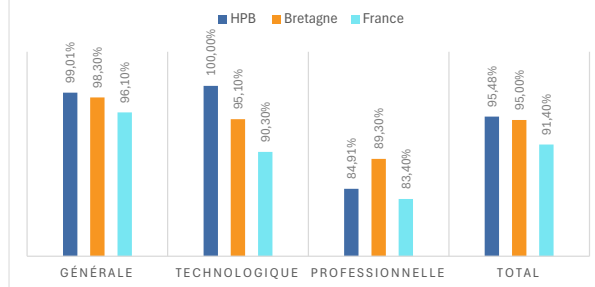
A la rentrée 2023, 45,5 % des lycéens sont scolarisés dans un établissement de Pont-l'Abbé et 55,5 % en dehors du Pays Bigouden.

Mis à part pour les résultats du baccalauréat en filière professionnelle, les collégiens et lycéens du Haut Pays Bigouden ont un taux de réussite au brevet et au baccalauréat supérieur à ceux de l'Académie et du reste de la France.

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet - juin 2024



Taux de réussite au Baccalauréat juin 2024



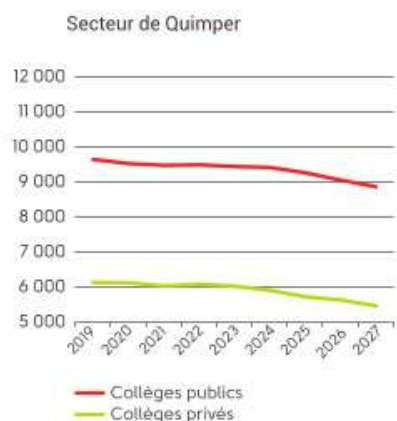
Les services au public et l'action locale

Les établissements scolaires

D'après l'observatoire des collèges réalisé par l'agence Adeupa, les effectifs de collégiens ont tendance à diminuer depuis 2009 sur l'ensemble du Finistère. Les projections prévoient moins de 40 000 collégiens à la rentrée 2027-2028, soit un recul de 7 % en six ans.

Projections du nombre de collégiens

Source : Constat de rentrée - DSDEN 29 - DIV2 et projections ADEUPa



Sectorisation des collèges publics 2022-2023



Source : Conseil Départemental du Finistère
 Ref : 444_20201123JB_gnnp_sectorisation2021-2022

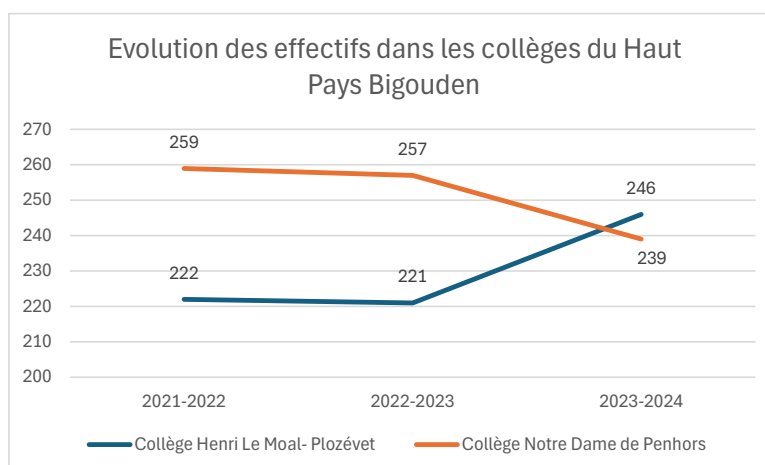
Le Haut Pays Bigouden recense deux collèges sur son territoire : le collège public Henri Le Moal et le collège privé Notre Dame de Penhors. Sur les 222 élèves scolarisés à Plozévet, 187 sont originaires du Haut Pays Bigouden. Le collège dispose également d'un internat qui accueille 21 internes à la rentrée 2023. En 2021-2022, sur les 450 collégiens vivant dans le Haut Pays Bigouden et scolarisés dans le public :

- 23 fréquentent le collège public de Douarnenez,
- 41 fréquentent un collège public de Quimper,
- 187 fréquentent le collège public de Plozévet,
- 207 fréquentent le collège public de Pont-l'Abbé.



Indice de position sociale des collèges du HPB :

110.7 à Plozévet / 113 à Pouldreuzic



Les loisirs

A ce jour, l'animation jeunesse 11-17 ans est confiée par convention de partenariat au centre social l'ULAMIR du Goyen. Le projet s'articule autour de 3 axes :

- Déployer une animation sociale et de loisirs partagée sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et leur permettre d'être acteurs de leurs loisirs ;
- Développer le travail partenarial pour dynamiser et diversifier les actions pour la jeunesse.

L'ULAMIR Centre Social du Goyen propose des animations pour les jeunes de 11-17 ans, les mercredis, les weekends pendant les périodes scolaires et les jours de semaines pendant les vacances. En 2023, 173 jeunes différents ont participé aux animations de l'ULAMIR.

Accueil, information, orientation

La Structure infos Jeunes (SIJ) - mutualisée avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud - propose des permanences d'accueil à Pont L'Abbé et intervient dans les établissements scolaires du territoire. Lieu d'accueil et d'information, la SIJ aide les jeunes à trouver des réponses et les accompagne dans leurs projets. La SIJ informe de manière anonyme et gratuite sur toutes les thématiques qui peuvent les intéresser : la vie quotidienne, les études/formations, les loisirs, la santé, le logement, sur comment trouver un job d'été/un emploi, la mobilité internationale, etc.

La Mission Locale : La Mission Locale est un espace d'accueil, d'information et d'accompagnement au service des jeunes de 16 à 25 ans résidants sur le territoire de la Cornouaille. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour mettre en œuvre les étapes nécessaires à son insertion sociale et professionnelle. Orientation, formation, emploi, accès aux droits, mobilité, loisirs, culture sont autant de domaines d'intervention sur lesquels une équipe de professionnels est mobilisée.

Santé

Depuis 2021, la Communauté de Communes a signé une convention avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), pour la mise en place de permanences, de « **Consultation Jeunes Consommateurs** », à France Services.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) s'adresse aux 11-25 ans. Il propose des entretiens sur rendez-vous et intervient dans les deux collèges du Haut Pays Bigouden. Le PAEJ est un dispositif de proximité organisé autour d'une mission de prévention, d'accueil, de sensibilisation et d'orientation. Son action est centrée sur l'écoute de la parole des personnes accueillies. Il ne se situe ni dans le cadre du soin, ni dans celui d'un accompagnement prolongé.

Le groupe prévention du Pays bigouden est piloté par la Structure Infos jeunes. Il est composé de plusieurs partenaires de la santé et de la jeunesse et a pour objectif de prévenir et réduire les prises de risques des jeunes en milieu festif.

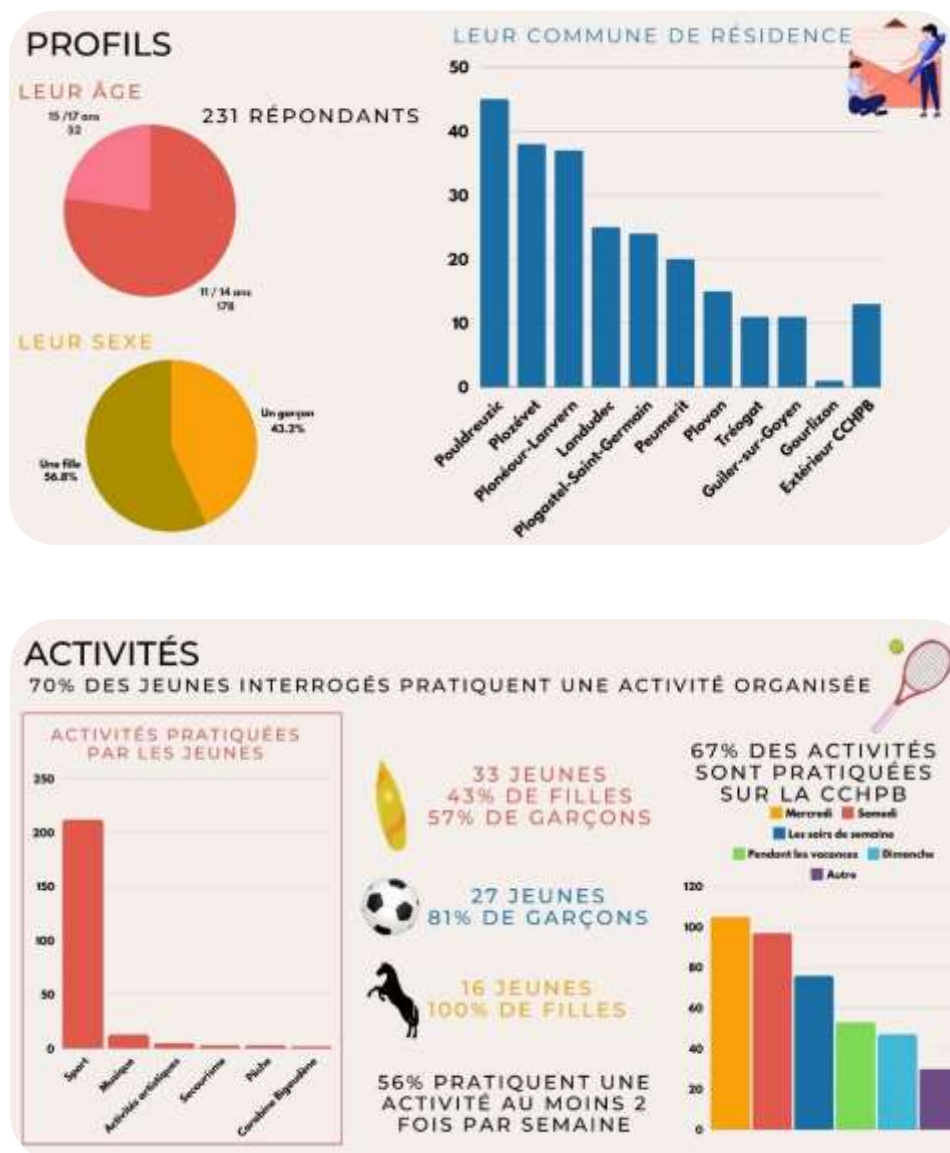
La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) rassemble les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social afin de coordonner les acteurs de santé du territoire et d'améliorer l'accès aux soins, la prise en charge des patients. Elle organise des actions à destination des adolescents (prévention des addictions par exemple) et des parents (permanences d'écoute et d'orientation par exemple).

Participation et Citoyenneté

Plusieurs dispositifs de participation des jeunes sont proposés sur le territoire. Il peut s'agir par exemple de conseils municipaux de jeunes, de création de Juniors Associations, de dispositif « Argent de poche » ou Jobs d'été, etc.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a créé en 2024 la **Bourse projet jeunesse** : elle vise à soutenir les initiatives et valoriser l'engagement des jeunes habitants du Haut Pays Bigouden dans la vie locale.

La Communauté de Communes a diffusé en 2022 un questionnaire à destination des jeunes du Haut Pays Bigouden. 231 jeunes y ont répondu, en majorité les collégiens scolarisés dans les deux collèges du territoire.

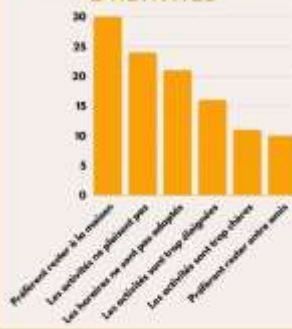


D'après les réponses, 70 % des jeunes interrogés pratiquaient une activité extrascolaire, en grande majorité une activité sportive. Les trois sports les plus pratiqués par les jeunes étant le surf (43 % de filles et 57 % de garçons), le football (81 % de garçons) et l'équitation (100 % de filles). 56 % des jeunes interrogés pratiquaient une activité au moins 2 fois par semaine.

LES JEUNES SANS ACTIVITÉ



LES RAISONS POUR LESQUELLES CERTAINS JEUNES NE FONT PAS D'ACTIVITÉS



25 % DES JEUNES SANS ACTIVITÉ DÉCLARENT NE PAS SE DÉPLACER SOUVENT CONTRE SEULEMENT 8,6% DES JEUNES FAISANT UNE ACTIVITÉ

70 % DE FILLES

17% DÉCLARENT AVOIR UN PARENT VIVANT DANS UNE AUTRE COMMUNE CONTRE 7,4% DES JEUNES FAISANT UNE ACTIVITÉ

40% DES JEUNES NE FAISANT PAS D'ACTIVITÉ VOUDRAIENT UNE DIVERSITÉ DANS LE TYPE D'ACTIVITÉS PROPOSÉES

Occupation pendant le temps libre	Jeunes pratiquant une activité (162)	Jeunes ne pratiquant pas d'activité (89)
portable, ordi, tablette	60,4%	75,3%
jeux vidéo	39%	46%
sortir avec des amis	78%	65%
lecture	41%	32%
aller en ville	33%	27%
city stade	33%	34%
seul(e)	18%	13%

Les jeunes ne pratiquant pas d'activités extrascolaires, sont majoritairement des filles.

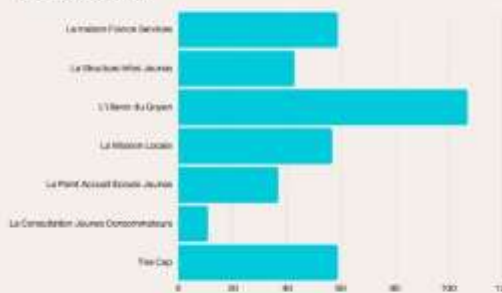
Ils sont également plus nombreux à passer leur temps libre devant un écran.



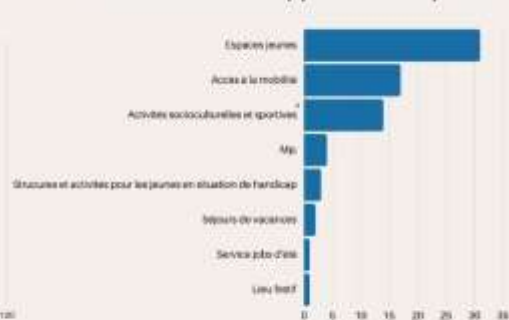
RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

142 RÉPONDANTS ONT AU MOINS UN ENFANT ÂGE DE 11 À 17 ANS.

Les services connus par les parents d'adolescents



Les services à développer selon les parents



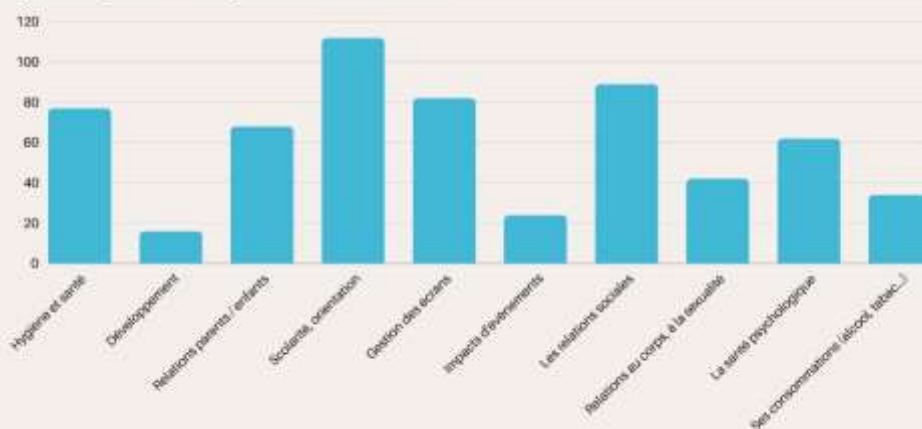
* Police, subvention, services sportifs, accès de musique...

- 73 % des répondants ne fréquentent pas ces structures
- 61 % des répondants estiment qu'il manque des structures pour les adolescents



RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE FAMILLE

Les préoccupations des parents d'adolescents



En conclusion

Le diagnostic partagé de territoire a permis d'identifier les points forts, points d'effort et points d'appui autour des 4 axes thématiques abordés en ateliers :

- L'inclusion
- L'accès aux droits
- La jeunesse
- La parentalité

Ces données figurent ci-après, retranscrites de manière synthétique, par axe.

Les thématiques du logement, de la mobilité, la culture sont des axes abordés au travers d'autres dispositifs tels que le PLH ou le pacte culturel par exemple.



L'inclusion de tous les enfants

Points forts

— existants sur le territoire et relevés par les acteurs

- 13 écoles avec une offre de restauration scolaire et accueil périscolaire dans chacune
- Une scolarisation importante des enfants de moins de 3 ans
- Une offre de centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires
- Des projets inclusifs initiés par des structures et des associations et des initiatives pour adapter l'accueil (fiche de renseignement spécifique par exemple)
- Des associations accompagnant les parents et les professionnels sur les champs de l'inclusion et de la santé (CPTS, PRH, ADAPEI, Joyeux Penn Kalet, ...)
- Des AESH dans la plupart des écoles du territoire
- Le guide "grandir en pays Bigouden" recensant les partenaires et services ressources sur les domaines de l'inclusion
- Des permanences du CDAS et des visites à domicile possibles

Points d'effort

... ou de vigilance qui peuvent être améliorés

- Des relations entre les collectivités et l'Éducation Nationale qui restent à conforter
- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans pouvant être choisie pour des raisons financières
- Peu de tarifications sociales (QF, cantine à 1€) sur le territoire
- Un manque de places qui semble émerger
- Pas d'ULIS, UPE2A ou de SEGPA sur le territoire
- Pas d'IME, CMP, CMPP, CMPI ... sur le territoire
- Des listes d'attente conséquentes pour le RASED et les établissements médico sociaux
- Un manque de formation des professionnels, bénévoles
- Des notifications d'aide humaine pas toujours adaptées aux besoins des enfants et aux fonctionnements des services s'agissant notamment des structures péri et extrascolaires. Celles-ci ne sont pas toujours associées aux équipes de suivi de scolarisation et ne peuvent pas faire valoir les besoins sur ces temps auprès de la CDAPH/MDPH.
- Des intervenants et partenaires multiples > nécessité de coordination du réseau
- Une augmentation des informations préoccupantes et des mineurs confiés/placés

Points d'appui

... les dispositifs structurels, moyens pouvant être mobilisés

- Des dispositifs "passerelle" : (Éducation Nationale / réseau des professionnels petite-enfance/enfance), animés par la chargée de coopération
- Un réseau d'acteurs : réseau enfance et chargée de coopération enfance
- Des dispositifs existants et pouvant être déployés : CAF (financements) ; Etat (cantine à 1€).
- Un réseau des professionnels pour développer les pratiques inclusives/déploiement d'outils
- Des chargées de coopération handicap et un Pôle Ressource Handicap qui peuvent organiser des actions de formations et de sensibilisations
- Des évolutions réglementaires à venir sur l'organisation des PIAL (Éducation Nationale)
- Réseau à développer > compétence vie associative ? Guide des loisirs de la CCHPB 2016 à actualiser ?
- Le CDAS et les acteurs de la protection de l'enfance peuvent organiser des temps de sensibilisation aux professionnels et des enfants

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Parentalité - soutien aux familles

Points forts

— existants sur le territoire et relevés par les acteurs

- Un taux de couverture d'accueil du jeune enfant élevé par rapport à la moyenne nationale et un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans élevé
- Deux Relais Petite-Enfance (RPE)
- Une offre de restauration scolaire et de service périscolaire dans toutes les écoles du territoire
- Une offre d'accueils de loisirs les mercredis et les vacances scolaires
- Un fort tissu associatif
- Les services proposés par le CD 29 (PEPS, PMI, CDAS, ...) qui peuvent se déplacer à domicile
- Un centre social avec un secteur famille
- Un LAEP mensuel à Plonéour-Lanvern
- Une CPTS proposant des actions parentalité

Points d'effort

ou de vigilance qui peuvent être améliorés

- Pas d'offre de garde collective sur le nord du HPB et une évolution des conditions d'exercice des Assistants Maternels (ASMAT)
- Un manque de connaissance des missions et du fonctionnement des RPE du fait d'évolutions réglementaires constantes
- Peu de tarification sociale (QF) pouvant accroître le risque de précarité
- Un manque de places en accueil de loisirs > des enfants non accueillis
- Manque de lien entre la communauté de communes et certaines associations, notamment les clubs sportifs
- Les familles peuvent ne pas oser aller au devant de ces services (craintes de stigmatisation par exemple)
- Seules 2 communes conventionnées
- Une offre LAEP insuffisante pour les familles : pas de couverture sur le nord du HPB ; créneaux peu adaptés
- Peu d'ateliers parents/enfants et parents/ados sur le HPB
- Des actions proposées essentiellement à Pont l'Abbé

Points d'appui

— les dispositifs, structures, moyens, pouvant être mobilisés

- De nouveaux dispositifs et financements CAF à valoriser dans le cadre du Service Public de la Petite-Enfance
- Des évolutions réglementaires appuyant les missions du RPE et réseau petite-enfance existant
- Coordination petite-enfance, enfance à l'échelle communautaire depuis 2024
- Des dispositifs existants et pouvant être déployés : CAF (financements) - État (cantine à 1€)
- Un réseau à développer > compétence vie associative ? Guide des loisirs de la CCHPB 2016 à actualiser ?
- Réseau des professionnels pouvant développer la communication
- Des dispositifs CAF pouvant être déployés : financement EVS
- Un Réseau de professionnels à l'échelle Ouest Cornouaille, des structures existantes (ULAMIR, Hamac et Trampoline, la CPTS, une chargée coop. petite-enfance)
- Envisager le développement d'actions sur le HPB
- Coordination jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Le bien-être et l'épanouissement des adolescents

Points forts

... existants sur le territoire et relevés par les acteurs

- Deux collèges sur le territoire - peu de situations de décrochage scolaire - une association d'accompagnement à la scolarité (T'es Cap)
- Une Structure Info Jeunes intercommunautaire - des instances partenariales pilotées par la SIJ (ex: "Groupe Prévention")
- L'animation jeunesse de l'ULAMIR ; des expérimentations d'accueils jeunes sur des communes (Plovan, Pouldreuzic)
- Des permanences d'écoute par les partenaires (PAEJ / CJC / Mission Locale / Contre Vents et Marées)
- Une pratique sportive répandue - des associations et équipements sportifs de proximité
- Des actions culturelles à destination des jeunes (ex : vent de jeunesse sur le patrimoine - parkour culturel de l'Ulamir en lien avec Dihun)
- Conseillère numérique France Services
- Des conseils municipaux des jeunes dans certaines communes
- Des dispositifs soutenant les actions des jeunes (ex bourses projets jeunesse, pass culture, ...)

Points d'effort

ou de vigilance qui peuvent être améliorés

- Pas de lycée ni d'offre de formation professionnelle sur le territoire
- Pas de permanence sur le territoire du HPB / identification moindre de la part des parents
- Un manque "d'Aller vers" / des constats d'incivilité
- CJC peu connue / une offre de prise en charge de la santé mentale pas sur le territoire
- Un problème d'accès aux infrastructures (mobilité, accès aux salles...)
- Manque de lien entre certaines associations (notamment sportives) et la CCHPB
- Constat d'usage excessif des écrans de la part de certains jeunes
- Un sentiment de manque de considération de la parole des jeunes (impliquer les jeunes dans les décisions les concernant)
- Faible sollicitation du dispositif On s' lance et des dispositifs pass sports et culture (manque d'aller/vers, de communication...)

Points d'appui

... les dispositifs, structures, moyens, pouvant être mobilisés

- Association Wakandouar peut proposer des formations professionnelles sur les métiers "verts"
- Structure existante > développer la présence physique sur le HPB
- Le dispositifs PS jeunes de la CAF
- La possibilité de déployer un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / Préfecture 29
- Un réseau fort des professionnels de la jeunesse / un Groupe Prévention - des actions partenariales
- Un réseau à développer > compétence vie associative ? Guide des loisirs de la CCHPB 2016 à actualiser ?
- Des dispositifs pouvant être déployés : Territoire Numérique Educatif (CD 29 + CCHPB + collèges + lycées + réseau jeunesse)
- Service et coordination jeunesse de la CCHPB
- Communication sur les dispositifs et les financements CAF > Valoriser les savoir-faire et les compétences des jeunes

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

L'accès aux droits des familles et des jeunes (16-25 ans)

Points forts

... existants sur le territoire et relevés par les acteurs

- France Services : lieu d'interconnaissance entre acteurs - 14 partenaires proposent des permanences et bénéficient de l'appui de 11 opérateurs nationaux.
- Le CDAS organise des RDV à France Services et à domicile

- Un accès numérique dans plusieurs lieux du territoire (France Services, bibliothèques...)
- Une conseillère numérique et l'association AgirABCD qui intervient sur Plonéour-Lanvern

- Un CCAS dans chaque commune (même dans celles qui n'en ont pas l'obligation), un CIAS et un CDAS du Pays bigouden.

- Des acteurs ressources pour les jeunes (SJJ, MLPC, résidence habitat jeunes) et d'autres relais dans l'accompagnement (associations, clubs sportifs, services publics, structures, ...)
- Des aides financières (CAF, CCAS, CDAS) des actions et des dispositifs pour soutenir les familles (PMI, LAEP, CAF, tarification modulée QF...)

- Des structures et dispositifs pour faciliter l'accès au logement (RHJ, Tiss'âge)

Points d'effort

ou de vigilance qui peuvent être améliorés

- Une augmentation significative du nombre de familles monoparentales et une fragilisation des situations économiques des familles et des jeunes
- Faible itinérance et certains partenaires qui ne sont pas présents physiquement sur le HPB (CAF, CPAM, MSA...)
- La dématérialisation accrue des démarches administratives (risque de non-recours)
- Faible offre de transport (+ pénurie d'offres d'autoécoles) qui entrave la mobilité et l'accès aux services

- Une information pas toujours accessible sur les aides et les critères d'éligibilité des CCAS

- Un expérimentation d'aller/vers sur l'espace public qui n'a pas atteint ses objectifs
- Des acteurs de première ligne pas toujours formés ou informés (agents d'accueil, clubs de sport...)

- Une difficulté d'accès au logement notamment pour les jeunes et les familles monoparentales

Points d'appui

... les dispositifs, structures, moyens, pouvant être mobilisés

- Les CCAS, France services et les associations, en contact régulier avec les jeunes adultes et les familles du territoire, constituent des relais de proximité pour communiquer sur les acteurs, les dispositifs, les aides pouvant soutenir les familles
- Une démarche engagée par la conseillère numérique de se déplacer sur les communes
- Un chargé de mobilité - projets de covoiturage en cours

- Un réseau des élus du CCAS
- Un CIAS

- Un travail interservices entre les chargées de coopération et l'équipe de France Services

- Un Programme Local de l'Habitat mutualisé 2025-2030

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

CTG 2025-2029

Le projet / les actions

Les axes thématiques

Lors du bilan intermédiaire de la CTG 2020-2024, le Comité de Pilotage CTG a souhaité voir réduit le nombre de thématiques inscrites pour déterminer une feuille de route ambitieuse mais réaliste et réalisable et se limiter aux champs d'action de la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, certaines actions peuvent être mises en œuvre de manière transversale.

Quatre thématiques ont été proposées par l'équipe projet et approuvées par le COPIL puis par les élus communautaires, et ce afin de structurer les projets de la CTG 2025-2029.

La CTG 2025-2029 du Haut Pays Bigouden s'articule autour de 4 axes thématiques :



L'inclusion de tous les enfants (0 à 12 ans)

Comment faciliter le bien grandir des enfants en situation de fragilité (en situation de handicap, vivant dans des familles en situation de précarité, victime ou témoin de violence, allophone) ? Quelles améliorations en termes d'accueil, de scolarisation, d'accès aux loisirs, au sport, à la culture ?



Le soutien aux familles – la parentalité

Comment mieux accompagner les familles sur le territoire ? Dans quels domaines renforcer le soutien ? et sous quelles formes ?



Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans

Comment améliorer leur qualité de vie et leur vie sociale sur le territoire ? Quelles priorités en termes d'accès aux loisirs, au sport, à la culture, de participation à la vie locale, de renforcement de leur citoyenneté et de leur bien-être en général ?

L'accès aux droits des familles et des jeunes adultes (16-25 ans)

Comment mieux les informer sur leurs droits et les aides existantes ? Dans quels domaines renforcer l'accès aux droits et les aides (logement, mobilité, emploi, santé, culture ...) ?



Les enjeux identifiés, les orientations prises

A partir de ces thématiques, la phase de diagnostic partagé a permis de dégager des enjeux, émergents des points forts, points d'effort et points d'appui identifiés et décrits précédemment.

Ces enjeux ont été discutés en équipe projet puis avec les participants aux ateliers CTG et enfin arbitrés par les élus.

A partir de ces enjeux, les élus ont arrêté des orientations et un plan d'actions, traduit ci-après en **fiches orientation**.

Pour chaque action déclinée à partir de ce plan, une **fiche action** dédiée sera rédigée, avec les informations relatives aux objectifs, partenaires, moyens, indicateurs d'évaluation.²³

Un enjeu, c'est quoi ?

Un enjeu est déterminé à partir d'un diagnostic (points forts, points d'effort, points d'appuis). Il correspond à ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre, au regard de ce que le territoire a à perdre ou à gagner.

Depuis les enjeux identifiés, les élus adoptent alors une stratégie, qui se traduit par des orientations et des objectifs à atteindre. Ceci se matérialise alors par les actions déployées par les acteurs du territoire.

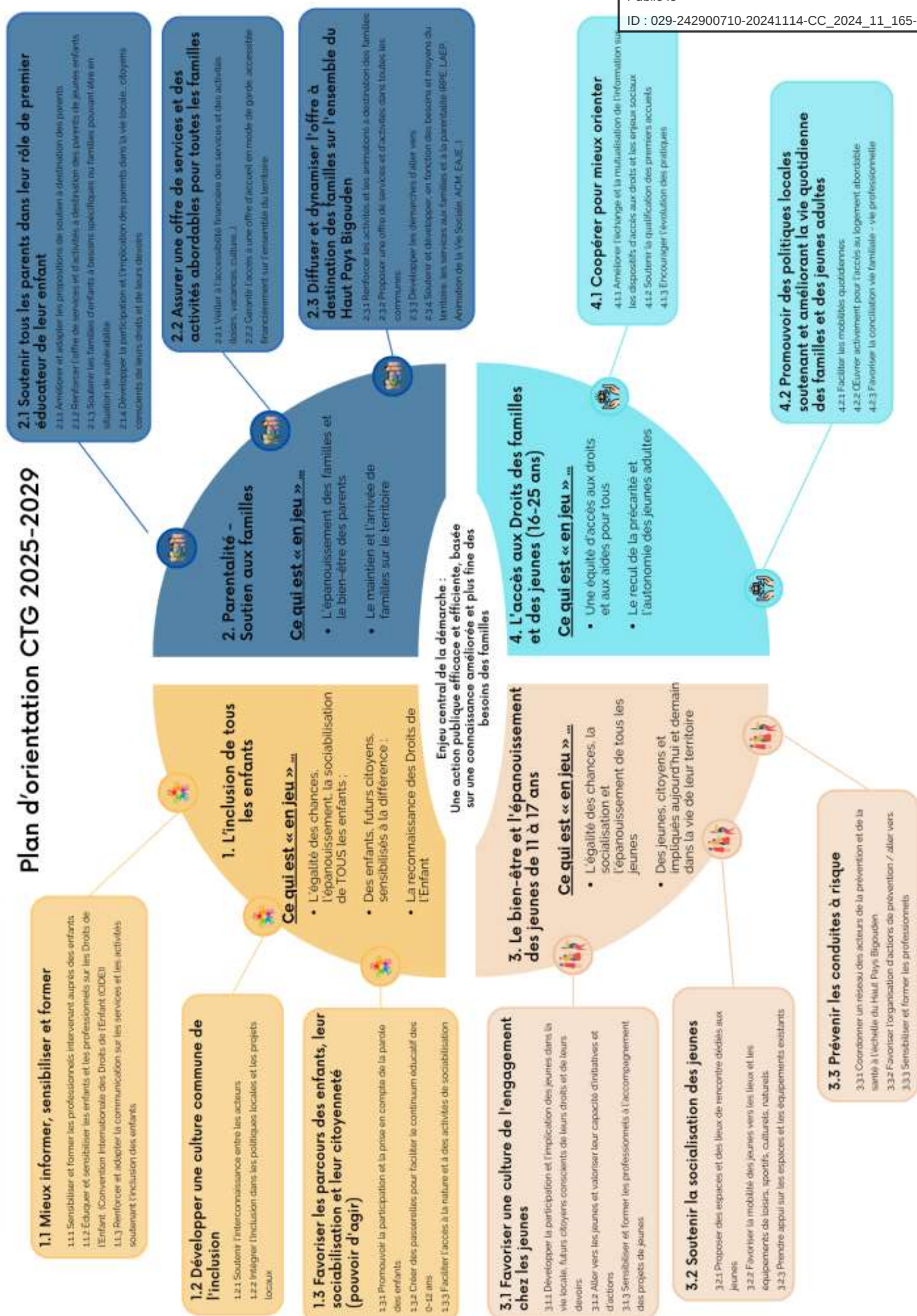
Pour l'ensemble des élus et acteurs du territoire, ce qui est « en jeu », c'est une action publique efficace et efficiente, basée sur une connaissance améliorée et plus fine des besoins des familles.

Les enjeux permettent notamment d'évaluer l'impact social des orientations de la présente Convention Territoriale Globale.



²³ Fiche action type en annexe

Plan d'orientation CTG 2025-2029





Axe 1 : L'inclusion de tous les enfants (0 à 12 ans)

Comment faciliter le bien grandir des enfants en situation de fragilité (en situation de handicap, vivant dans des familles en situation de précarité, victime ou témoin de violence, allophone) ? Quelles améliorations en termes d'accueil, de scolarisation, d'accès aux loisirs, au sport, à la culture ?

1. L'inclusion de tous les enfants

Ce qui est « en jeu » ...

- L'égalité des chances, l'épanouissement, la sociabilisation de TOUS les enfants ;
- Des enfants, futurs citoyens, sensibilisés à la différence ;
- La reconnaissance des Droits de l'Enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE))

1.1 Mieux informer, sensibiliser et former

- 1.1.1 Sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des enfants
- 1.1.2 Éduquer et sensibiliser les enfants et les professionnels sur les Droits de l'Enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE))
- 1.1.3 Renforcer et adapter la communication sur les services et les activités soutenant l'inclusion des enfants

1.2 Développer une culture commune de l'inclusion

- 1.2.1 Soutenir l'interconnaissance entre les acteurs
- 1.2.2 Intégrer l'inclusion dans les politiques locales et les projets locaux

1.3 Favoriser les parcours des enfants, leur sociabilisation et leur citoyenneté (pouvoir d'agir)

- 1.3.1 Promouvoir la participation et la prise en compte de la parole des enfants
- 1.3.2 Créer des passerelles pour faciliter le continuum éducatif des 0-12 ans
- 1.3.3 Faciliter l'accès à la nature et à des activités de sociabilisation

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	1.1 Mieux informer, sensibiliser et f		
Objectifs	1.1.1 Sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des enfants 1.1.2 Éduquer et sensibiliser les enfants et les professionnels sur les Droits de l’Enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)) 1.1.3 Renforcer et adapter la communication sur les services et les activités soutenant l'inclusion des enfants		
Exemples d’actions existantes	- Organisation de temps d’échanges, d’information entre les acteurs : groupes de travail enfance, petite-enfance - Organisation d’une journée de présentation des outils existants dans le Finistère auprès des professionnels et des élus, en partenariat avec le Pôle Ressource Handicap et la CC du Pays Bigouden Sud - Soutien aux professionnels en lien avec le Pôle Ressource Handicap (par exemple, prêt de malles inclusion, organisation d’un café pédagogique) - Parution d’un annuaire communautaire des services proposés aux familles sur le territoire du HPB, avec une rubrique dédiée au handicap et à l’inclusion		
Pistes d’action complémentaires	- Proposer des formations aux professionnels accompagnant les enfants à besoins spécifiques (professionnels des crèches, assistants maternels, professeurs des écoles, animateurs de centres de loisirs et d’activités associatives ...) - Dispenser des temps de sensibilisation en direction des acteurs sur les droits des enfants (dont les droits culturels) - Organisation de temps forts pour sensibiliser au handicap et communiquer sur les dispositifs existants (par exemple, ciné forum)		
Axes transversaux abordés	Enfance/Petite-enfance/Jeunesse Parentalité Accès aux droits		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	PRH CNFPT État (Education / Jeunesse) Professionnels Associations Elus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	CAF Education Nationale		
Exemples d’indicateurs de réalisation	Nombre de formations ou d’actions organisées Nombre d’acteurs formés selon leurs profils (élus, pro., bénévoles) Questionnaires de satisfaction et d’évaluation des sessions de formation/sensibilisation Nombre de familles avec enfants en situation de handicap ou à besoin spé. répondant aux questionnaires et participant aux actions		

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	1.3 Favoriser les parcours des enfants et leur citoyenneté (pouvoir d’agir)		
Objectifs	1.3.1 Promouvoir la participation et la prise en compte de la parole des enfants 1.3.2 Créer des passerelles pour faciliter le continuum éducatif des 0-12 ans 1.3.3 Faciliter l'accès à la nature et à des activités de sociabilisation		
Exemples d’actions existantes	- Participation à l’organisation des Semaines de la Petite Enfance - Organisation de temps d’échanges, d’information entre les acteurs : groupes de travail techniques, intercentres ...		
Pistes d’action complémentaires	- Développer des actions de participation des enfants sur les réflexions, les projets et les actions qui impactent leur vie quotidienne - Développer la communication sur les actions inclusives menées par les acteurs locaux (associations, clubs sportifs, ...) - Développer les passerelles et les articulations entre les différentes structures et les services fréquentés par les enfants/jeunes - Développer le « aller-vers » : faciliter / développer les interventions d’acteurs locaux au sein des équipements et des structures du territoire		
Axes transversaux abordés	Enfance/Petite-enfance/Jeunesse Parentalité Accès aux droits		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Conseil Départemental Education Nationale SDJES Professionnels Associations Elus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	CAF		
Exemples d’indicateurs de réalisation	Nombre de conseils d’enfants/jeunes existants ou nouvellement créés Nombre d’instances organisées/d’actions proposées/mises en œuvre Questionnaires d’évaluation auprès du réseau des acteurs et des participants (enfants, jeunes, familles) Nombre d’associations et structures proposant des actions inclusives		



Axe 2 : Le soutien aux familles – la parentalité

Comment mieux accompagner les familles sur le territoire ? Dans quels domaines renforcer le soutien ? et sous quelles formes ?

2. Parentalité – Soutien aux familles

Ce qui est « en jeu »...

- L'épanouissement des familles et le bien-être des parents
- Le maintien et l'arrivée de familles sur le territoire

2.1 Soutenir tous les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant

- 2.1.1 Améliorer et adapter les propositions de soutien à destination des parents
- 2.1.2 Renforcer l'offre de services et d'activités à destination des parents de jeunes enfants
- 2.1.3 Soutenir les familles d'enfants à besoins spécifiques ou familles pouvant être en situation de vulnérabilité
- 2.1.4 Développer la participation et l'implication des parents dans la vie locale, citoyenne conciliant de leurs droits et de leurs devoirs

2.2 Assurer une offre de services et des activités abordables pour toutes les familles

- 2.2.1 Veiller à l'accessibilité financière des services et des activités (sports, vacances, culture...)
- 2.2.2 Garantir l'accès à une offre d'accueil en mode de garde accessible financièrement sur l'ensemble du territoire

2.3 Diffuser et dynamiser l'offre à destination des familles sur l'ensemble du Haut Pays Bigouden

- 2.3.1 Renforcer les activités et les animations à destination des familles
- 2.3.2 Proposer une offre de services et d'activités dans toutes les communes
- 2.3.3 Développer les démarches d'aller vers
- 2.3.4 Soutenir et développer, en fonction des besoins et moyens du territoire, les services aux familles et à la parentalité (RPE, LAEP, Animation de la Vie Sociale, ACM, EAJE...)

Orientation	2.1 Soutenir tous les parents dans l'éducation de leur enfant		
Objectifs	2.1.1 Améliorer et adapter les propositions de soutien à destination des parents 2.1.2 Renforcer l'offre de services et d'activités à destination des parents de jeunes enfants 2.1.3 Soutenir les familles d'enfants à besoins spécifiques ou familles pouvant être en situation de vulnérabilité 2.1.4 Développer la participation et l'implication des parents dans la vie locale, citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs		
Exemples d'actions existantes	- Soutien au LAEP géré par l'association Hamac et Trampoline - Création d'un poste de chargée de coopération petite-enfance, enfance, parentalité et handicap - Participation à l'organisation des Semaines de la Petite Enfance à l'échelle du Pays Bigouden - Parution d'un annuaire communautaire des services proposés aux familles sur le territoire du HPB		
Pistes d'action complémentaires	- Mettre en place un lieu totem-ressource dédié à la parentalité avec des ressources pluriprofessionnelles - Améliorer la communication sur les actions et les ressources existantes, à destination des familles et des partenaires - Proposer des espaces/lieux de rencontres pour les familles sur des créneaux accessibles et/ou sans RDV, avec/sans thématiques, ... (café des parents, LAEP, permanences ...) - Développer les actions parentalité (LAEP, animations sportives, numérique, ...)		
Axes transversaux abordés	Enfance/Petite-enfance/Jeunesse Parentalité Inclusion Accès aux droits		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Education Nationale SDJES Professionnels Associations Elus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	CAF Conseil Départemental MSA		
Exemples d'indicateurs de réalisation	Fréquentation et profil des participants aux actions parentalité Questionnaires de satisfaction Nombre d'actions / d'ateliers parents-enfants		

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	2.2 Assurer une offre de services et abordable pour toutes les familles		
Objectifs	2.2.1 Veiller à l'accessibilité financière des services et des activités (loisirs, vacances, culture...) 2.2.2 Garantir l'accès à une offre d'accueil en mode de garde, accessible financièrement sur l'ensemble du territoire		
Exemples d'actions existantes	- Soutien financier aux associations pour l'application de tarifs modulés ou activités gratuites (LAEP, T'es Cap et ULAMIR du Goyen par exemple)		
Pistes d'action complémentaires	- Accompagner les collectivités et associations dans le développement des politiques tarifaires des services à la population, accessibles à tous et pour tous - Accompagner les collectivités dans le développement des structures périscolaires existantes (agrément Jeunesse et Sports) - Développer les supports d'information pour permettre à toutes les familles d'être informées, notamment sur les pratiques en matière de tarification et d'aides - Étudier la faisabilité de créer des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans la partie nord du Haut Pays Bigouden		
Axes transversaux abordés	Enfance/Petite-enfance/Jeunesse Parentalité Inclusion Accès aux droits		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Education Nationale
Le partenaires financeurs	CAF MSA		SDJES Professionnels Associations Elus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Exemples d'indicateurs de réalisation	Nombre de services/activités proposant une tarification modulée en fonction des ressources Évolution du nombre de places en EAJE et ACM Nombre de bénéficiaires Evaluation des familles, du CDAS et des CCAS		



Axe 3 : Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans

Comment améliorer leur qualité de vie et leur vie sociale sur le territoire ?
Quelles priorités en termes d'accès aux loisirs, au sport, à la culture, de participation à la vie locale, de renforcement de leur citoyenneté et de leur bien-être en général ?

3. Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans

Ce qui est « en jeu »...

- L'égalité des chances, la socialisation et l'épanouissement de tous les jeunes
- Des jeunes, citoyens et impliqués aujourd'hui et demain dans la vie de leur territoire

3.1 Favoriser une culture de l'engagement chez les jeunes

- 3.1.1 Développer la participation et l'implication des jeunes dans la vie locale, futurs citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs
- 3.1.2 Aller vers les jeunes et valoriser leur capacité d'initiatives et d'actions
- 3.1.3 Sensibiliser et former les professionnels à l'accompagnement des projets de jeunes

3.2 Soutenir la socialisation des jeunes

- 3.2.1 Proposer des espaces et des lieux de rencontre dédiés aux jeunes
- 3.2.2 Favoriser la mobilité des jeunes vers les lieux et les équipements de loisirs, sportifs, culturels, naturels
- 3.2.3 Prendre appui sur les espaces et les équipements existants

3.3 Prévenir les conduites à risque

- 3.3.1 Coordonner un réseau des acteurs de la prévention et de la santé à l'échelle du Haut Pays Bigouden
- 3.3.2 Favoriser l'organisation d'actions de prévention / aller vers
- 3.3.3 Sensibiliser et former les professionnels

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	3.1 Favoriser une culture de l’enga		
Objectifs	3.1.1 Développer la participation et l’implication des jeunes dans la vie locale, futurs citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs 3.1.2 Aller-vers les jeunes et valoriser leur capacité d’initiative et d’action 3.1.3 Sensibiliser et former les professionnels à l’accompagnement des projets de jeunes		
Exemples d’actions existantes	- Soutien à la SIJ mutualisée avec la CCPBS et à l’animation jeunesse portée par l’ULAMIR - Soutien des jeunes du territoire par la mise en place d’une “bourse projet jeunesse” - Accompagnement de projets de jeunes dans le cadre du dispositif on s’lance - Soutien à l’organisation du séjour interculturel proposé par l’association Gwennili sur le HPB		
Pistes d’action complémentaires	- Valoriser les dispositifs permettant l’engagement des jeunes auprès des professionnels de la jeunesse, des communes et des jeunes eux-mêmes (On s’lance, Sac ados, Bourse Région, site internet « Jeunes en Projet » ...) - Mettre en place des démarches permettant d’être à l’écoute des jeunes pour réussir à les intéresser et à les amener à porter des projets - Etudier la faisabilité de la mise en place d’un budget participatif Jeunes - Rencontrer / aller vers les jeunes dans les espaces et les équipements qu’ils fréquentent afin de les rendre acteur de l’évolution de ces espaces / équipements et de favoriser l’émergence de nouveaux projets - Valoriser la présence et les actions des jeunes dans l’espace public		
Axes transversaux abordés	Accès aux droits Parentalité Inclusion		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Structure Infos Jeunes Associations Mission Locale Professionnels Élus Bénévoles Services communautaires et municipaux Région État (Education et Jeunesse)
Le partenaires financeurs	CAF SDJES MSA Région Département		
Exemples d’indicateurs de réalisation	Nombre de projets mis en œuvre par des jeunes sur le territoire Nombre de jeunes soutenus par la bourse projet jeunesse – impact des projets sur le territoire Nombre de participants au séjour interculturel Impact social des projets développés, en fonction des sujets abordés (santé, vie sociale, environnement, ...)		

Publié le ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	3.2 Soutenir la socialisation des jeunes		
Objectifs	3.2.1 Proposer des espaces et des lieux de rencontre dédiés aux jeunes 3.2.2 Favoriser la mobilité des jeunes vers les lieux et les équipements de loisirs, sportifs, culturels, naturels 3.2.3 Prendre appui sur les espaces et les équipements existants		
Exemples d'actions existantes	- Soutien financier et logistique de l'animation jeunesse de L'Ulamir du Goyen - Financement d'un minibus communautaire, prêté à l'ensemble des associations jeunesse en lien avec la commune de Pouldreuzic - Parution d'un annuaire communautaire des services proposés aux jeunes sur le territoire du HPB		
Pistes d'action complémentaires	- Etudier la faisabilité du financement, en lien avec la CAF, d'un poste d'animateur jeunesse supplémentaire - Accompagner la réflexion pour identifier l'intérêt et les conditions de faisabilité d'Espaces jeunes à l'échelle du territoire du HPB, en s'inspirant d'expériences mises en œuvre dans d'autres territoires par d'autres collectivités - Permettre des temps d'échanges entre les clubs sportifs de la CCHPB, les professionnels de la jeunesse et les élus de la communauté de communes - Valoriser les dispositifs de la Région permettant la mobilité des jeunes (ouest go ; SNCF...)		
Axes transversaux abordés	Accès aux droits Parentalité Inclusion Mobilité		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Structure Infos Jeunes Associations Mission Locale Professionnels Élus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	CAF SDJES Région Département MSA		
Exemples d'indicateurs de réalisation	Évaluation qualitative, retours des familles et participants des actions menées Nombre de jeunes bénéficiaires des actions jeunesse Fréquence d'utilisation du minibus communautaire Évolution du nombre d'animateurs en équivalent temps plein Nombre d'actions et d'aller vers organisés		

Orientation	3.3 Prévenir les conduites à risque		Publié le ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE
Objectifs	3.3.1 Coordonner un réseau des acteurs de la prévention et de la santé à l'échelle du HPB 3.3.2 Favoriser l'organisation d'actions de prévention / aller vers 3.3.3 Sensibiliser et former les professionnels		
Exemples d'actions existantes	- Soutien des associations d'écoute de jeunes (PAEJ, CJC...) - Soutien du réseau de prévention piloté par la SIJ - Proposition d'actions de promotion de la santé auprès des professionnels en partenariat avec les EPCI Ouest Cornouaille et le Contrat Local de Santé (CLS) - Organisation d'une journée de sensibilisation des personnels des établissements scolaires autour de la posture d'écoute, face à des jeunes venant témoigner de violences		
Pistes d'action complémentaires	- Etudier la mise en place à l'échelle intercommunale d'une réflexion sur la création d'une instance type CISPD - Développer des actions d'aller vers sur le territoire du HPB (actions de la SIJ, de l'ULAMIR, et autres partenaires jeunesse) - Développer des actions autour de la santé mentale des jeunes (par exemple : Ambassadeurs de la santé mentale)		
Axes transversaux abordés	Accès aux droits Parentalité Inclusion		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Education Nationale SDJES CDAS Préfecture Gendarmerie Professionnels Associations Elus Bénévoles Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	CAF Etat MSA Département Région		
Exemples d'indicateurs de réalisation	Fréquence des permanences du CJC et du PAEJ et le nombre de jeunes bénéficiaires Nombre d'actions de prévention du groupe prévention dans le HPB Fréquence des temps d'échange entre professionnels de la jeunesse Questionnaires de satisfaction Nombre de participants aux actions Évolution des accueils individuels et accompagnements (nombre, profil, fréquence, ...)		



Axe 4 : L'accès aux droits des familles et des jeunes (16-25 ans)

Comment mieux les informer sur leurs droits et les aides existantes ? Dans quels domaines renforcer l'accès aux droits et les aides (logement, mobilité, emploi, santé, culture ...) ?

4. L'accès aux Droits des familles et des jeunes (16-25 ans)

Ce qui est « en jeu »...

- Une équité d'accès aux droits et aux aides pour tous
- Le recul de la précarité et l'autonomie des jeunes adultes



4.1 Coopérer pour mieux orienter

- 4.1.1 Améliorer l'échange et la mutualisation de l'information sur les dispositifs d'accès aux droits et les enjeux sociaux
- 4.1.2 Soutenir la qualification des premiers accueils
- 4.1.3 Encourager l'évolution des pratiques



4.2 Promouvoir des politiques locales soutenant et améliorant la vie quotidienne des familles et des jeunes adultes

- 4.2.1 Faciliter les mobilités quotidiennes
- 4.2.2 Œuvrer activement pour l'accès au logement abordable
- 4.2.3 Favoriser la conciliation vie familiale - vie professionnelle

Orientation	4.1. Coopérer pour mieux orienter		Publié le ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE
Objectifs	4.1.1. Améliorer l’échange et la mutualisation de l’information sur les dispositifs d’accès aux droits et les enjeux sociaux 4.1.2. Soutenir la qualification des 1ers accueils 4.1.3. Encourager l’évolution des pratiques		
Exemples d’actions existantes	- Publication d’une lettre d’informations mensuelle France Services HPB - Déploiement du PORTREA (Portrait Territorialisé de la relation E-Administrative)		
Pistes d’action complémentaires	- Animer des rencontres entre les professionnels du territoire pour améliorer leur connaissance des dispositifs et des actions existants et soutenir ainsi leur rôle de relais d’information et d’orientation auprès des usagers - Proposer des supports de communication pour faciliter l’accès à l’information en termes d’accès aux droits (annuaire pour les professionnels, sites internet des mairies...)		
Axes transversaux abordés	Action sociale Petite-enfance / Enfance / Jeunesse Parentalité Inclusion Mobilité Habitat – Logement		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Education Nationale Professionnels Associations Elus Bénévoles Préfecture Opérateurs nationaux FS Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	Etat Opérateurs France services Département MSA		
Exemples d’indicateurs de réalisation	Nombre de rencontres organisées + participants présents Questionnaires de satisfaction des acteurs participants et usagers Nombre d’usagers présents et profils Taux de fréquentation de la Structure France Services par les jeunes et les jeunes adultes		

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Orientation	4.2. Promouvoir des politiques locales améliorant la vie quotidienne des familles et des jeunes adultes		
Objectifs	4.2.1. Faciliter les mobilités quotidiennes 4.2.2. Œuvrer activement pour l'accès au logement abordable 4.2.3. Favoriser la conciliation vie familiale – vie professionnelle		
Quelques exemples d'actions existantes	- Accompagnement numérique délocalisé - Labellisation France services + permanence délocalisée à Plozévet - Mise en place d'un dispositif d'habitat partagé (Tiss'âges) - Soutien financier et mise à disposition de locaux pour la Mission Locale - Soutien financier de la Résidence Habitat Jeunes – Fondation Massé Trévidy		
Pistes d'action complémentaires	- Développer le réseau de transport sur le territoire/Proposer un transport solidaire - Mettre en place une politique publique offensive pour développer une offre de logements locatifs abordable pour les familles et les jeunes adultes - Accompagner les structures dans le développement de solutions de garde à horaires atypiques pour les familles pour permettre le maintien ou le retour à l'emploi		
Axes transversaux abordés	Action sociale Petite-enfance / Enfance / Jeunesse Parentalité Inclusion Mobilité Habitat – Logement		
Pilotage / coordination	CCHPB	Partenaires associés	Education Nationale Professionnels Associations Elus Bénévoles Préfecture Mission Locale Opérateurs nationaux FS Services communautaires et municipaux
Le partenaires financeurs	Etat Opérateurs France services Département MSA		
Des indicateurs de réalisation	Nombre de réunions de travail et d'instances relative à l'accès aux droits Questionnaire de satisfaction des usagers Fréquentation des permanences et structures Profil des usagers et évolutions constatées		

L'évaluation 2025-2029 - comment mesurer

Au-delà de l'évaluation des actions, il est primordial pour les services publics d'évaluer l'impact que les projets entrepris ont sur la population et sur les organisations. C'est ce qui est « en jeu » - **on parle d'impact social**.

L'impact social a été défini en 2011 par le groupe de travail du Conseil Supérieur de l'Économie Social et Solidaire (CSESS).

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. »



24

Comment mesurer et évaluer l'impact social ? Au-delà des indicateurs usuels (fréquentation, qualité des interventions, etc.), l'évaluation de l'impact social peut se mesurer sous différents angles et selon différentes méthodes. Pour choisir la méthode et par conséquent les indicateurs d'évaluation, il conviendra dans un premier temps de définir ce qui est à évaluer (ce que l'action ou le projet à engendrer de positif et/ou négatif par exemple), pourquoi et pour qui on évalue, avec qui, l'intérêt et l'utilité de la démarche, etc.

Dans tous les cas, la démarche d'évaluation doit être transparente, tant envers les sondés que les destinataires de l'évaluation.

²⁴ Source Freepik

Les indicateurs d'évaluation

En fonction de l'action, et donc des objectifs ciblés, les indicateurs vont différer. Aussi, des exemples d'indicateurs sont recensés dans les fiches orientation précédentes mais ne sont pas exhaustifs. Ces indicateurs vont évoluer avec les actions développées.



25

Parmi le type d'indicateurs d'évaluation, on retrouve les indicateurs :

- **Sociodémographique** : « Les indicateurs sociodémographiques ou de cadrage qui rendent compte de la situation (du territoire, de la population cible, etc.) et de son évolution dans le temps. Ces indicateurs permettent de percevoir partiellement l'impact des actions conduites » ;
- **De réalisation** – « Les indicateurs de réalisation ou de moyen renvoient aux ressources (financements, compétences, outils, équipements, etc.) mobilisées et mises en œuvre pour atteindre les objectifs » ;
- **De résultat** : « Les indicateurs de résultat font état de ce qui a été produit directement par l'action. Ils sont à comparer avec les objectifs et peuvent être dirigé vers le public-cible, se formaliser par un livrable, etc. »
- **D'impact** – « Les indicateurs renvoient à un effet durable, qui n'est pas accessible immédiatement. L'impact est difficile à objectiver car il renvoie souvent à un idéal abstrait (mixité ou inclusion par exemple) et que des éléments extérieurs interagissent. L'impact peut être technique, économique, social, environnemental, touristique, financier, organisationnel, etc. ». ²⁶

Il est à noter également qu'il est important - au cours de l'évaluation d'une action - de considérer l'écart, entre ce qui est attendu et ce qui est réalisé. Ces écarts peuvent s'expliquer par différents facteurs, tels que des motifs budgétaires (ex. : diminution d'une subvention), des motifs contextuels (ex. : crise sanitaire), ou encore par exemple des motifs politiques (ex. : nouvelles orientations).

²⁵ Source CANVA

²⁶ Source : CAF Rhône

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Glossaire

Sigle	Signification
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant en situation de Handicap
AESH	Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ARS	Agence Régionale de Santé
CAF	Caisse d'Allocation Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCHPB	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
CD	Conseil Départemental
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPI	Centre Médico Psychologique Infantile
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CPBS	Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CTG	Convention Territoriale Globale
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ESAT	Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
HPB	Haut Pays Bigouden
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
MAM	Maison d'Assistant Maternel
MDPH	Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
PAEJ	Point Accueil Écoute Jeunes
PLH	Programme Local de l'Habitat
PRH	Pôle Ressources Handicap
RPE	Relai Petite Enfance
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIJ	Structure Info Jeunes
ULAMIR	Union Locale d'Animation en Milieu Rural
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE

Outils supports au Projet

Le Padlet de la CTG du Haut Pays Bigouden

Comment impliquer et communiquer sur la CTG à court, moyen et long terme ? Comment maintenir le lien entre les acteurs du territoire, les habitants, et tous les participants aux différents temps d'échanges qui permettent d'élaborer et mettre en œuvre la CTG ?

La CCHPB expérimente dans ce cadre l'utilisation d'un Padlet.

Un Padlet, c'est quoi ? C'est un outil numérique, tel un blog, ou encore un tableau, un cahier. Il peut être interactif, comme celui proposé par la CCHPB. Les participants peuvent commenter par exemple les publications, pour participer à la vie de l'outil.

Le Padlet de la Communauté de Communes est construit autour de 7 rubriques, qui renvoie vers des sites ou le téléchargement de documents :

- 1) Contact
- 2) La CTG : c'est quoi ?
- 3) Le Haut Pays Bigouden (présentation du territoire et du livret « Grandir en Haut Pays Bigouden »)
- 4) Les partenaires et acteurs de la CTG (présentation des partenaires et acteurs)
- 5) La phase d'élaboration, rubrique qui contient notamment les questionnaires, les comptes-rendus des ateliers, les supports présentés lors des ateliers, ...
- 6) Les orientations, le plan d'action
- 7) Les actualités de la CTG, les évaluations

https://padlet.com/La_CTG_du_Haut_Pays_Bigouden/la-ctg-du-haut-pays-bigouden-sqkbdln1edvmrc48



Trame fiche action

Action ?? TITRE Fiche action			
Axe de la CTG			
Objectif général de l'action			
Enjeu de l'action			
Contexte de l'action			
Action			
Description de l'action	Tâches	Finalités	
Axes transversaux abordés			
Calendrier prévisionnel			
Budget prévisionnel			
Pilotage / coordination		Partenaires associés	
Le partenaires financeurs			
Les indicateurs d'évaluation			

Trame fiche bilan

Action ?? TITRE Fiche bilan			
Axe de la CTG			
Rappel de l'objectif général de l'action			
Enjeu de l'action			
Contexte de l'action			
Action			
Description de l'action	Tâches	Finalités	
Axes transversaux abordés			
Période de réalisation de l'action			
Budget réalisé			
Pilotage / coordination		Partenaires associés	
Le partenaires financeurs			
Les données d'indicateurs d'évaluation et l'analyse des écarts			

Annexe 2

Les moyens déployés en 2023 par la CAF 29

MOYENS MOBILISES PAR LA CAF DU DISTRICT DE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Données réelles 2023

Montants prestations versées directement aux familles	HAUT PAYS BIGOUDEN	
	2023	
	Mensuel	Annuel
TOTAL	1 275 515,00 €	15 306 187,00 €
Enfance/Famille (Paje, Prépare, Complément Familial, Allocations Familiales)	386 478,00 €	4 637 730,00 €
Aides au logement	128 210,00 €	1 538 530,00 €
Précarité (RSA/AAH/PPA)	486 086,00 €	5 833 030,00 €

Nombre d'allocataires au 31/12/2023 : 2967	Soit 445 € versés mensuellement par allocataire
--	---

Montants annuels versés aux partenaires	Haut Pays Bigouden	
	Type de structure	Droit réel 2023
Prestation de services versée en petite enfance	EAJE	225 716,00 €
	RPE	RPE Goyen : 15 155 € RPE Plonéour-Lanvern : 25 533 €
Prestation de service versée en enfance	Accueil de loisirs extra-scolaire	58 588,00 €
	Accueil de loisirs périscolaire	87 365,00 €
Prestation de service versée en jeunesse	Accueil de loisirs extra-scolaire	5 467,00 €
Prestation de service versée en parentalité	LAEP (Échelle Haut Pays Bigouden)	2 126,00 €
	CLAS (Échelle Pays Bigouden et Cornouailles)	19 358,00 €
Prestation de service animation de la vie sociale - Centre Social et référent famille	Animation Globale Coordination (Échelle DZ et 2 communes HPB)	71 593,00 €
	Animation Collective Famille (Échelle DZ et 2 communes HPB)	24 655,00 €
BONUS TERRITOIRE	Petite enfance	81 716,38 € = (EAJE 64 924 € + RPE 16 792,38 €)
	Enfance	123 839,46 € = 56 816,51 € extra + 67 022,95 € péri
	Jeunesse	10 422,42 €
	Chargée de Coop° (1,75 Etp)	42 000,00 €
	Parentalité – LAEP (Échelle Haut Pays Bigouden)	1 592,00 €
	Ludothèque	9 673,00 €
	Séjours (intercommunal)	1 702,00 €
SUBVENTIONS Fonds public et territoire – Fonds locaux – REAAP – On s'lance	FPT Handicap	11 792,00 €
	FPT On s'lance	
	FPT Enfance	
	FPT Jeunesse	
	FPT mini-séjours	8 300,00 €
	Fonds Locaux sorties familiales	3 500,00 €
	Fonds Parentalité	8 300,00 €
	Aide au démarrage MAM (2)	6 000,00 €

Données fournies par la CAF – septembre 2024.

Annexe 3

Les statuts de la CCHPB



PRÉFET DU FINISTÈRE



Préfecture

Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité

Affaire suivie par : Mme Le Bonhomme

Tél : 02 98 76 28 17

Courriel : marylene.le-bonhomme@finistere.gouv.fr

Quimper, le

- 6 AOUT 2018

Le préfet du Finistère

à

Monsieur le président de la communauté de communes
du haut pays bigouden

Objet : modification des statuts.

PJ : un arrêté.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie de mon arrêté de ce jour, modifiant les statuts
de la communauté de communes du haut pays bigouden.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Alain CASTANIER

Copie :

Mesdames et Messieurs les maires de Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-
Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat

Madame la présidente du conseil départemental du Finistère

Madame la directrice départementale des finances publiques

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère

Madame le rapporteur général de la commission départementale de la coopération intercommunale



PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité

Arrêté préfectoral modifiant les statuts
de la communauté de communes du haut pays bigouden

AP n° 2018218 - 0001 du - 6 AOUT 2018

Le Préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17 ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 modifié portant création de la communauté de communes du haut pays bigouden ;

VU les délibérations concordantes du conseil communautaire de la communauté de communes du haut pays bigouden et des conseils municipaux des communes membres approuvant le transfert de nouvelles compétences facultatives en matière d'environnement et d'assainissement ;

Considérant que le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes du haut pays bigouden ont délibéré dans les conditions de majorité requises pour procéder à ces modifications statutaires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

ARRETE

Article 1 : la communauté de communes du haut pays bigouden exerce les nouvelles compétences facultatives suivantes :

- Compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux :
 - la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols,
 - la lutte contre la pollution,
 - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- Assainissement collectif et non collectif.

Article 2 : les statuts de la communauté de communes du haut pays bigouden, ci-annexés, sont approuvés et se substituent aux précédents.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans les mêmes conditions de délai, il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère et notifié au président de la communauté de communes du haut pays bigouden et aux maires des communes membres.

Fait à Quimper le **- 6 AOUT 2018**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

 Alain CASTANIER

03/08/2018

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 2018/218
du

- 6 AOUT 2018

STATUTS

Références :

- Arrêté n°93/2567 du 28 décembre 1993 (création de la Communauté de Communes)
- Arrêté n°2001/1683 du 22 octobre 2001 (compétence assainissement individuel)
- Arrêté n°2003/0096 du 4 février 2003 (compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs à vocation communautaire)
- Arrêté n°2003/1428 du 18 décembre 2003 (compétence assainissement collectif)
- Arrêté n°2005/0987 du 12 septembre 2005 (définition intérêt communautaire)
- Arrêté n°2012/0127 du 1er février 2012 (compétence communications électroniques)
- Arrêté n°2013/0010 du 19 septembre 2013 (accord local sur le nombre et la répartition des délégués communautaires)
- Arrêté n°2013/361-0014 du 27 décembre 2013 (compétence eau)
- Arrêté n°2014/210-0003 du 29 juillet 2014 (compétence animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement collectif ou non collectif non conformes)
- Arrêté n°2016/365-0008 du 30 décembre 2016 (compétence accueil des gens du voyage, maisons de services au public)

I - DISPOSITIONS GENERALES ET COMPETENCES:

Article 1er:

En application de la loi du 6 Février 1992 et des dispositions relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales adopté par la loi du 21 FEVRIER 1994, il est créée entre les communes de:

- | | |
|------------------------|--------------------|
| - GOURLIZON | - GUILER SUR GOYEN |
| - PLOGASTEL ST GERMAIN | - POULDREUZIC |
| - PEUMERIT | - LANDUDEC |
| - PLOVAN | - PLOZEVET |
| - PLONEOUR LANVERN | - TREOGAT |

une Communauté de Communes qui prend le nom de

" Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN "

Dont le siège social et le siège administratif sont fixés au 2A rue de la Mer à POULDREUZIC.

Article 2 :

La communauté de communes exprime la volonté des 10 communes adhérentes de s'unir dans le respect de l'identité de chacune d'elle.

03/08/2018

Les compétences de la Communauté de Communes sont issues de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compétences obligatoires

1°)- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

2°)- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3°) Création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

5°) GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

Compétences optionnelles

1°) La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La voirie communautaire porte sur les voies communales principales et de liaison entre plusieurs communes et les axes principaux. Elle est déterminée sur une carte validée par le Conseil communautaire.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations concertées telles que les programmes locaux pour l'habitat, d'animation et d'amélioration de l'habitat (OPAH, PLH...)

3°) Action sociale d'intérêt communautaire, par l'intermédiaire du CIAS

03/08/2018

- pour l'action en faveur des personnes âgées et handicapées
- par la création et la gestion de tout établissement d'accueil et services, nécessitant une habilitation.
- par la coordination des actions en faveur du maintien à domicile et de toute action d'intérêt communautaire

4°) l'eau

5°) **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

6°) Création et gestion de maisons des services au public

Compétences facultatives

1°) *En matière de communications électroniques* : l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2°) Création et gestion de centre de stockage de classe 3

3°) *en faveur des jeunes*, le financement d'actions d'animation et d'insertion professionnelle confiées à des associations locales ou de pays en direction des adolescents et des jeunes adultes.

4°) **Protection et mise en valeur de la randonnée, du littoral et des espaces sensibles d'intérêt communautaire**

- l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée
- pour les cours d'eau : toute opération coordonnée sur les cours d'eau pour leur entretien et mise en valeur, en lien avec les associations de riverains ou de pêche,
- nettoyage des plages et prise en charge des dépenses de personnels pour la surveillance des plages,
- mise en valeur et préservation du littoral pour toute action coordonnée intéressant au moins 2 communes du territoire, en particulier l'entretien des propriétés du Conservatoire du Littoral,

03/08/2018

5°) La construction, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs à vocation communautaire :

Les critères caractérisant cet intérêt communautaire sont les suivants :

- la multifonctionnalité : au moins trois activités nettement différenciées
- l'accueil d'associations à vocation communautaire ou intercommunale
- une répartition équilibrée sur le territoire (possibilité d'un équipement au moins par commune)
- l'existence de structures porteuses pour la gestion des activités

La création et la liste de ces équipements est validée par délibération du conseil communautaire.

6°) l'assainissement collectif et assainissement non collectif

7°) Le versement des fonds de concours aux communes pour la réalisation d'équipements susceptibles d'être utilisés par des associations à vocation intercommunale, dans un objectif d'aménagement harmonieux et équilibré du Haut Pays Bigouden,

8°) La participation à la vie de la Communauté et de ses habitants

- par le financement des actions intercommunales menées par des organismes habilités ou des associations à vocation culturelle, sociale, sportive ou de loisirs.
- par les relations publiques pour l'intérêt de la Communauté et des habitants du Haut Pays Bigouden.

9°) Compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux :

- la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols
- la lutte contre la pollution ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. »

Article 3 :

La durée de la Communauté de Communes est illimitée.

II - FONCTIONNEMENT:

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire, composé de délégués des communes, en référence à l'article L 5211-6-1 du CGCT.

A compter des élections de 2014, le Conseil Communautaire, est composé de 34 délégués répartis comme suit entre les communes membres :

03/08/2018

- 2 sièges pour la Commune de GOURLIZON
- 2 sièges pour la Commune de GUILER SUR GOYEN
- 3 sièges pour la Commune de LANDUDEC
- 2 sièges pour la Commune de PEUMERIT
- 3 sièges pour la Commune de PLOGASTEL SAINT GERMAIN
- 10 sièges pour la Commune de PLONEOUR LANVERN
- 2 sièges pour la Commune de PLOVAN
- 5 sièges pour la Commune de PLOZEVET
- 3 sièges pour la Commune de POULDREUZIC
- 2 sièges pour la Commune de TREOGAT

La population à prendre en compte est la population municipale issue du dernier recensement officiel.

Article 4:

Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres, un Bureau où toutes les communes sont représentées, et composé d'un Président, de Vice-présidents et de membres, dans la limite prévue par l'article 5211.10 du CGCT.

Article 5:

Les membres du Conseil de la Communauté ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de leur mandat, dans les conditions déterminées par le Conseil de Communauté et dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Une indemnité de fonction est attribuée selon les textes en vigueur, pour frais de représentation et de déplacement hors mandat spécial.

Article 6:

Le Conseil de Communauté décide de l'admission de nouvelles collectivités ou de retrait, et des modifications aux présents statuts, dans les formes et selon les procédures prévues à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il en est de même pour l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat Mixte ou à tout autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Article 7:

Le Président de la Communauté de Communes est chargé d'assurer l'exécution des délibérations du Conseil de Communauté. Il ordonne des dépenses, prescrit l'exécution des recettes, assure l'administration. Sur avis du bureau, le Président intente et soutient les actions judiciaires, nomme le personnel de la Communauté de Communes, passe les marchés, présente le budget et les comptes au Conseil de Communauté qui a seul qualité pour les voter et les approuver.

Il délègue certaines fonctions aux Vice-Présidents et éventuellement aux autres membres du bureau de la Communauté.

5

03/08/2018

Article 8:

Les règles de fonctionnement du Conseil de Communauté, les droits des élus au sein du conseil, les modalités d'exercice de la démocratie locale au travers du Conseil de Communauté sont définies dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes voté dans les 6 mois qui suivent la mise en place de chaque nouveau Conseil de Communauté.

III DISPOSITIONS FINANCIERES:

Article 9:

Les règles de la comptabilité des Communes s'appliquent à la comptabilité de la Communauté de Communes. Les fonctions de Comptable des Finances Publiques de la Communauté sont exercées par le Chef des Centres des Finances Publiques, territorialement compétent.

Article 10: le budget communautaire comprend:

A- EN RECETTES:

Les recettes prévues à l'article L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que toute autre subvention.

B- EN DEPENSES:

1°) Les frais d'administration de la Communauté de Communes.

2°) Les dépenses résultant des activités propres à la Communauté de Communes telles qu'elles peuvent résulter des dispositions de l'article 2 ci-dessus.

3°) Des dotations compensatrices au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

4°) Des participations aux opérations d'investissement des communes adhérentes conformément à l'article 17- paragraphe 1- alinéa 4 de la loi du 12 juillet 1999.

Le conseil de la Communauté devra, par délibération:

- constituer préalablement à tout engagement de ses dépenses, les ressources nécessaires à leur paiement.
- fixer les taux d'imposition et les tarifs ou redevances pour services rendus.

Article 11:

Toutes dispositions non prévues aux présents statuts, toutes modifications des conditions initiales de fonctionnement, toutes extensions de compétence seront réglées conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est à dire à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres telle qu'indiquée à l'article 6.

Article 12:

La Communauté de Communes pourra assurer, dans le cadre de ses compétences, des prestations à la demande, pour le compte de collectivités territoriales ou d'établissements.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

2A rue de la mer
29710, Pouldreuzic
02 98 54 49 04
info@cchpb.com - www.cchpb.bzh



Avec le soutien de :



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 029-242900710-20241114-CC_2024_11_165-DE